



La conjoncture démographique de la France

*L'évolution démographique récente
de la France :
une singularité en Europe ?*

2019



Didier BRETON^{°*}, Magali BARBIERI*, Nicolas BELLIO[•],
Hippolyte d'ALBIS**, Magali MAZUY*

L'évolution démographique récente de la France : une singularité en Europe ?

Comme chaque année la revue *Population* publie un article consacré à l'évolution démographique récente de la France. Ce bilan démographique détaillé s'appuie sur les données disponibles les plus récentes et souligne les tendances en cours concernant les migrations, la natalité, les interruptions volontaires de grossesse, les mariages et les divorces, les pacs et leurs ruptures ainsi que la mortalité. L'année 2018 confirme, entre autres, le ralentissement de l'accroissement démographique de la France en lien avec la baisse du nombre de naissances, en partie liée à celle de la fécondité pour la 4^e année consécutive, mais aussi un nombre historiquement élevé de décès, résultant du vieillissement de la population. Chaque année, les auteurs proposent un fil rouge ; après une analyse départementale (2017) et la saisonnalité des événements démographiques (2018), l'accent porte cette année sur les comparaisons européennes, montrant en quoi la France, deuxième pays le plus peuplé d'Europe après l'Allemagne, fait figure d'exception démographique à l'échelle de l'Union européenne des 28 (UE-28).

Vue d'ensemble

Le 1^{er} janvier 2019, la France comptait tout juste 67 millions d'habitants (66,99). L'accroissement annuel a de nouveau diminué mais reste principalement soutenu par un nombre de naissances supérieur à celui des décès (plutôt que par un excédent migratoire). L'accroissement naturel a toutefois atteint un minimum historique depuis 40 ans. Au 1^{er} janvier 2018, la France est le

[°] Université de Strasbourg, Sage (UMR n°7363).

* Institut national d'études démographiques (Ined).

** École d'économie de Paris, CNRS.

• Université de Bordeaux, COMPTRESEC UMR CNRS 5114.

Correspondance : Didier Breton, Université de Strasbourg, Institut de démographie (IDUS), 22 rue René Descartes - Patio - Bâtiment 5, 67084 Strasbourg Cedex, dbreton@unistra.fr

deuxième pays le plus peuplé d'Europe (13,1 % de la population de l'Union européenne des 28 (UE-28), contre 16,2 % pour l'Allemagne), mais aussi le plus jeune, même si la baisse récente du nombre de naissances (diminution de 82 000 depuis 2010) tend à faire converger sa structure par âge vers celle de l'UE-28.

En 2017, le flux d'entrées d'étrangers de pays tiers, ceux dont les ressortissants sont soumis à l'obligation d'un titre de séjour, a représenté 237 742 personnes, le plus haut niveau depuis 2000 (+ 9 % par rapport à 2016, et + 32 % par rapport à 2012). Il s'agit majoritairement de personnes en provenance d'Afrique, même si le nombre de personnes originaires d'Asie est lui aussi en augmentation. Les nouveaux entrants issus des pays tiers sont majoritairement des hommes, du fait du poids croissant des entrées en provenance d'Afrique et d'Asie traditionnellement plus masculines. Bien qu'une part importante des titres de séjours soit délivrée pour un motif familial (45,2 % – en baisse de 3,8 points en un an), ce sont les motifs « humanitaires » (réfugiés, apatrides, demandeurs d'asile) dont la part augmente le plus en 2017. À l'échelle européenne, en se basant sur les statistiques délivrées par Eurostat, la France est le 5^e pays européen d'immigration selon le nombre d'entrées (derrière les 4 autres pays européens les plus peuplés que sont l'Allemagne, le Royaume-Uni, l'Italie et l'Espagne), mais elle compte parmi les pays dont le taux d'immigration est le plus faible (inférieur à 0,5 %).

Pour la quatrième année consécutive, le nombre annuel de naissances enregistrées en 2018 (759 000) est en baisse du fait de la diminution de la population des femmes en âge de procréer et de la fécondité. L'indice conjoncturel de fécondité est de 1,87 enfant par femme en 2018, et l'âge moyen à la maternité poursuit son recul pour atteindre 30,6 ans. Les premiers mois de l'année 2019 ne montrent pas de retournement de tendance, mais indiquent une diminution de l'intensité de la baisse du nombre de naissances. La baisse de la fécondité concerne principalement les 20-29 ans et est marquée par l'augmentation de l'infécondité (proportion de femmes sans enfant) à ces âges sans que l'on puisse encore déterminer si c'est le fait d'un recul de l'âge à l'entrée en parentalité éventuellement compensé plus tard, ou si l'infécondité sera définitive dans ces générations. À l'échelle européenne, la France reste le pays le plus fécond avec un âge à la maternité relativement précoce par comparaison aux autres pays à fécondité relativement élevée. La France est, avec l'Irlande, le seul pays dont les générations nées durant les années 1980 atteindront un niveau de fécondité assurant le renouvellement des générations (2,1 enfants par femme)

Le nombre d'interruptions volontaires de grossesses (IVG) est en augmentation en 2018 (224 300 contre 217 800 en 2017), sans atteindre les niveaux de 2013 et 2014. L'augmentation du recours à l'IVG se traduit par une augmentation de l'indicateur conjoncturel d'IVG (0,56 avortement par femme). La France fait partie des pays dont les taux de recours à l'IVG sont les plus élevés, en lien

sans doute avec la forte fécondité. L'ouverture aux sages-femmes du droit de pratiquer les IVG dans certaines conditions depuis 2016 devrait permettre un accès plus facile et traduit une externalisation grandissante de l'offre, notamment pour les IVG médicamenteuses.

Les nombres de mariages et de pacs ont tous deux augmenté en 2017, mais à des rythmes différents, de sorte que l'écart entre le nombre de mariages (233 915) et le nombre des pacs (193 950) a atteint son plus faible niveau historique. Au total, 3,1 % des mariages et 3,8 % des pacs sont des unions entre personnes de même sexe (parmi les niveaux les plus élevés en Europe). L'âge moyen au pacs est stable en 2017 et reste inférieur à celui au mariage qui recule encore en 2017. Mariages et pacs sont en partie liés par le fait qu'une proportion non négligeable de mariages unit des couples initialement pacés. L'analyse des statistiques concernant les pacs a permis de déterminer que cette proportion est plus élevée pour les couples de même sexe (plus d'1 sur 3 en 2016) que pour les couples hétérosexuels, chez lesquels elle n'atteint que près de 1 mariage sur 6. Les divorces sont en forte baisse en 2017, contrairement à ce qui était attendu du fait d'une nouvelle législation qui offre la possibilité de divorcer sans recourir à un juge. Cette baisse traduit en réalité un défaut de transmission des informations sur les divorces par consentement mutuel nouvellement enregistrés chez les notaires. Les statistiques relatives aux ruptures de pacs ne souffrent pas de ce problème, ce qui nous permet de publier un indicateur inédit et longitudinal de rupture de pacs : plus de la moitié des pacs enregistrés en 2007 sont dissous avant leur dixième anniversaire, d'un commun accord pour la plus grande partie d'entre eux, mais aussi par un mariage pour une part non négligeable (15 % à 20 %). Ce sont les ruptures de pacs conclus entre deux femmes qui sont les plus fréquentes, notamment lorsque les conjointes sont jeunes. Les mariages sont moins fréquents et plus tardifs en France que dans le reste de l'Europe. L'existence du pacs comme forme alternative au mariage accessible à tous les couples, singularité en Europe (seuls les Pays-Bas partagent ce type de contrat), pourrait expliquer partiellement la plus faible propension à se marier en France.

En 2018, plus de 600 000 décès (614 000) ont été enregistrés en France, nouveau record depuis la Seconde Guerre mondiale. La tendance à l'augmentation du nombre de décès s'explique principalement par le vieillissement de la population et l'arrivée aux grands âges des générations nombreuses de l'après-guerre. Cette tendance devrait se poursuivre. Si l'espérance de vie continue d'augmenter pour atteindre 79,4 ans pour les hommes et 85,3 ans pour les femmes en 2018, les gains d'espérance de vie sont en net recul, principalement à cause d'un ralentissement de la baisse de la mortalité avant 45 ans. Sur le long terme, les gains d'espérance de vie sont plus importants pour les hommes, et l'écart entre les deux sexes se réduit progressivement. Parmi les pays européens, c'est en France que l'espérance de vie féminine est la plus importante en 2017, mais la situation est moins favorable pour les hommes

(9^e position). Pour les deux sexes combinés, la France fait globalement partie des pays où la mortalité est la moins élevée d'Europe. Cette situation est liée à plusieurs facteurs dont une survie aux grands âges comparativement élevée, en partie du fait d'une mortalité par maladie cardiovasculaire plus faible que dans la plupart des autres pays européens. La France est l'un des rares pays du monde dans lesquels cette cause de décès n'est pas la première (c'est le cancer depuis 1990). En revanche, la mortalité avant 65 ans, y compris celle des enfants, est relativement forte. Le taux de mortalité infantile atteint 3,9 ‰ contre 2,0 ‰ ou 2,5 ‰ dans les pays scandinaves. La France peut espérer rattraper ses voisins européens en améliorant la lutte contre la mortalité prématurée. De cette façon, l'espérance de vie à la naissance pourrait encore progresser de manière significative.

I. Évolution générale et structure par âge de la population

1. L'accroissement naturel le plus élevé d'Europe

Au 1^{er} janvier 2019, la France comptait presque 67 millions d'habitants (66 992 699) dont 2,18 millions vivant dans les départements et régions d'outre-mer (Papon et Beaumel, 2019). Au cours de l'année 2018, la population de la France a augmenté à un rythme particulièrement faible (3,1 ‰ et seulement 2,8 ‰ en métropole⁽¹⁾ ; tableau annexe A.1). Le solde naturel contribue toujours à l'essentiel de la croissance de la population, mais la différence entre les nombres de naissances et de décès (solde naturel) se réduit encore en 2018 et est désormais inférieure à 150 000 personnes. Ce niveau historiquement bas s'explique à la fois par la baisse du nombre de naissances et par l'augmentation de celui des décès. Cela tient à un effet de structure par âge de la population (vieillesse de la population et diminution des femmes en âge de procréer) et d'un changement de comportements démographiques (baisse de la fécondité notamment).

La France est le deuxième pays le plus peuplé de l'Union européenne (UE) derrière l'Allemagne (83 millions d'habitants) et devant le Royaume-Uni (depuis 1986 seulement) (tableau 1). Au 1^{er} janvier 2019, la population française rassemble 13,1 % des habitants de l'Union européenne des 28 (UE-28) et 15,0 % en considérant le Royaume-Uni hors de l'Union européenne. Les 4 pays les plus peuplés (Allemagne, France, Royaume-Uni et Italie) concentrent 54 % de la population de l'UE-28 en 2019, et les 7 pays les plus peuplés en représentent les trois quarts. La France se distingue par son accroissement naturel positif, le plus élevé en Europe en valeur absolue et parmi les plus forts en valeur relative après l'Irlande, Chypre, le Luxembourg et la Suède (tableau 1). Dans

(1) Ces taux ne tiennent pas compte de l'ajustement migratoire (voir note 2). Si l'on en tient compte, l'accroissement annuel moyen n'est que de 1,5 ‰ pour la France entière et 1,3 ‰ pour la France métropolitaine. Ce sont d'ailleurs ces taux qui sont publiés par Eurostat et repris dans le tableau 18.

Tableau 1. Effectifs, soldes et taux d'accroissement (naturels et migratoires) des populations de l'UE-28

Pays	Population au 1 ^{er} janvier 2019		Solde naturel		Solde migratoire	
	Effectifs (en millions)	Taux d'accroissement 2018-2019 (%)	Total (en milliers)	Taux d'accroissement 2018-2019 (%)	Total (en milliers)	Taux d'accroissement 2018-2019 (%)
Allemagne	83,0	2,7	-167,4	-2,0	394,2	4,8
France	67,0	1,5	144,5	2,2	-42,6*	-0,6*
Royaume-Uni	66,6	5,6	115,2	1,7	258,3	3,9
Italie	60,4	-2,1	-193,4	-3,2	69,0	1,1
Espagne	46,9	5,9	-56,3	-1,2	332,4	7,1
Pologne	38,0	-0,1	-26,0	-0,7	22,1	0,6
Roumanie	19,4	-6,6	-75,3	-3,9	-53,7	-2,8
Pays-Bas	17,3	5,9	14,7	0,9	86,4	5,0
Belgique	11,5	6,1	7,6	0,7	61,7	5,4
Grèce	10,7	-1,8	-33,9	-3,2	15,0	1,4
Rép. tchèque	10,6	3,7	1,1	0,1	38,6	3,6
Portugal	10,3	-1,4	-26,0	-2,5	11,6	1,1
Suède	10,2	10,8	23,6	2,3	86,3	8,5
Hongrie	9,8	-0,6	-37,8	-3,9	32,2	3,3
Autriche	8,9	4,1	1,6	0,2	34,9	4,0
Bulgarie	7,0	-7,1	-46,3	-6,6	-3,7	-0,5
Danemark	5,8	4,3	6,2	1,1	18,6	3,2
Finlande	5,5	0,9	-7,0	-1,3	11,7	2,1
Slovaquie	5,5	1,3	3,3	0,6	4,0	0,7
Irlande	4,9	15,2	29,9	6,1	44,0	9,0
Croatie	4,1	-7,1	-15,8	-3,9	-13,5	-3,3
Lituanie	2,8	-5,3	-11,4	-4,1	-3,3	-1,2
Slovénie	2,1	6,8	-0,9	-0,4	14,9	7,2
Lettonie	1,9	-7,5	-9,5	-4,9	-4,9	-2,5
Estonie	1,3	4,3	-1,4	-1,0	7,1	5,3
Chypre	0,9	13,4	3,6	4,1	8,1	9,3
Luxembourg	0,6	19,6	2,0	3,2	9,9	16,3
Malte	0,5	36,8	0,8	1,6	17,1	35,3
Union européenne (28 pays)	513,5	2,1	-354,2	-0,7	1456,7	2,8

* Solde migratoire publié par Eurostat, qui ne tient pas compte de la correction de l'Insee (+100 000). Grille de lecture : Les 7 pays dont la valeur de la colonne est maximum sont en gras, les 7 dont la valeur est minimum sont en italique gris.

Les pays sont classés par ordre décroissant de la taille de la population mi-2018.

Champ : Europe des 28.

Sources : Eurostat, calculs des auteur-e-s.

la majorité des pays de l'UE-28, l'accroissement naturel était négatif en 2018, en particulier dans les pays de l'Est et les pays baltes (Fihel et Okólski, 2019).

La contribution migratoire à l'accroissement démographique de la France est pour sa part difficile à interpréter. Depuis 2015, l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) doit en effet procéder à des ajustements annuels du solde migratoire (Brutel, 2015)⁽²⁾. En 2018, le solde migratoire est estimé à + 58 000 personnes, mais l'ajustement est de - 100 000 personnes afin de le rendre cohérent avec les estimations de population au 1^{er} janvier issues des recensements (Papon et Beaumel, 2019). Toute comparaison européenne est dans ces conditions hasardeuse : d'après les indicateurs diffusés par Eurostat, la contribution migratoire après ajustement serait en France négative, et en ferait le deuxième pays dont le solde migratoire est le plus faible en valeur absolue (tableau 1).

2. La base de la pyramide des âges continue à rétrécir

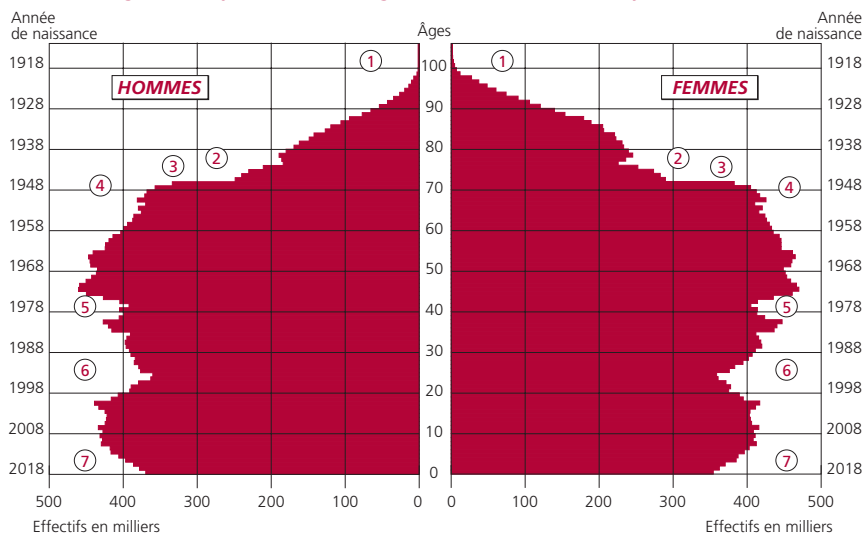
Depuis 8 ans maintenant, chaque année, le nombre de naissances diminue. Il est né 82 000 enfants de moins en métropole en 2018 qu'en 2010⁽³⁾ (- 10 %) entraînant un creusement de la pyramide des âges à sa base. Cette baisse est liée à la diminution de la fécondité et, surtout, à un effet de structure (diminution du nombre de mères potentielles) : la base de la pyramide rétrécit et correspond aux effectifs décroissants des femmes nées entre 1986 à 1994 (points 6 et 7, figure 1). Le nombre de naissances enregistré en 2018 pour la France entière (760 000) est presque équivalent à celui de 1993 (741 000), qui correspondait au niveau le plus faible depuis 1946 (Festy, 1995).

La pyramide des âges de la France est certes plus large à la base que celle de l'UE-28 (figure 2), mais la différence est nettement moins importante qu'au début des années 2010 (Prioux et Barbieri, 2012). Ces différences de forme des pyramides française et européenne expliquent des contributions de la population française à celle de l'Europe variables selon les âges (figure 3). Avant 18 ans, plus d'un Européen sur six vit en France (15 %), mais à peine une personne sur dix parmi celles âgées de 75-79 ans, nées durant la Deuxième Guerre mondiale. Les populations allemande et italienne d'une part et les populations française et anglaise de l'autre, présentent un décalage et un rythme de baisse de la natalité différents (Sauvy et Ledermann, 1946 ; Pison, 2012). L'Italie, quatrième « grand » pays du point de vue démographique dans l'UE-28, voit sa contribution à la population européenne diminuer constamment au fil des générations, et se situe sous les 10 % pour les 0-5 ans.

(2) Ces ajustements viennent d'un changement de questionnaire de la feuille de logement du recensement qui a notamment permis de mieux repérer les situations de multi-résidence et d'éviter les doubles comptes. À partir de l'enquête annuelle de recensement de 2019, l'ajustement sera abandonné.

(3) Pour la France entière, il est difficile de mesurer l'évolution puisque les statistiques d'état civil pour Mayotte ne sont pas publiées par l'Insee avant 2014. Mais entre 2010 et 2018, la diminution des naissances pour la France entière serait inférieure, notamment du fait de l'augmentation très rapide des naissances en Guyane et à Mayotte.

Figure 1. Pyramide des âges de la France au 1^{er} janvier 2019

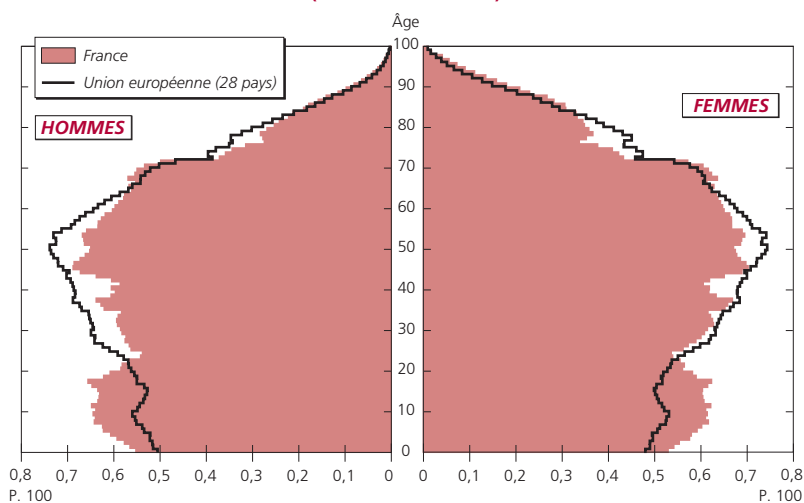


- | | |
|--|---|
| ① Déficit des naissances dû à la guerre de 1914-1918 (classes creuses) | ④ Baby-boom |
| ② Passage des classes creuses à l'âge de fécondité | ⑤ Fin du baby-boom |
| ③ Déficit des naissances dû à la guerre de 1939-1945 | ⑥ Diminution du nombre de naissances liée au recul de l'âge à la maternité suivie d'un rattrapage |
| | ⑦ Passage des classes creuses du début des années 1990 à l'âge de fécondité |

Champ : France entière (y compris Mayotte).

Sources : Insee.

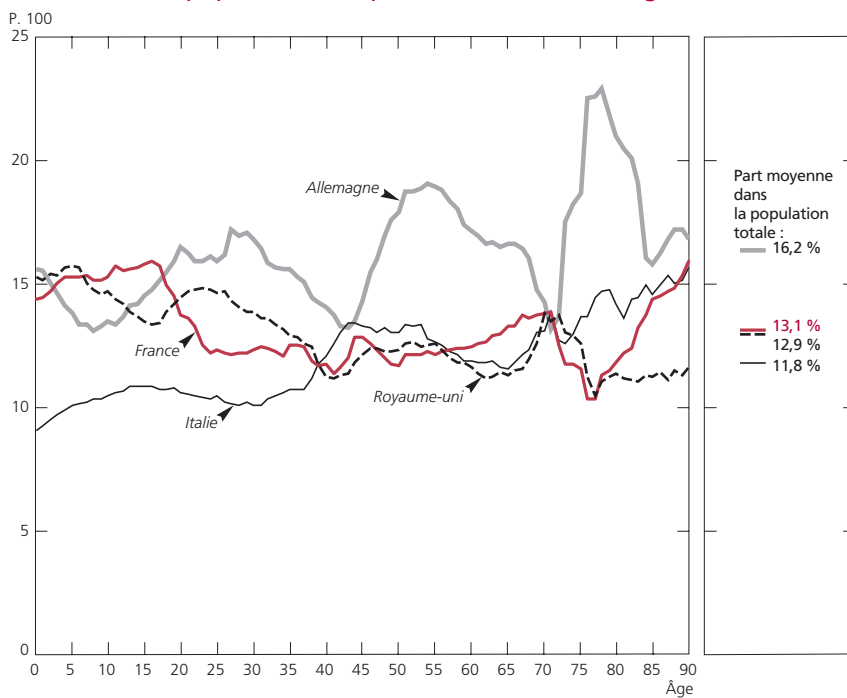
Figure 2. Pyramide des âges de l'EU-28 et de la France au 1^{er} janvier 2018 (P. 100 habitants)



Champ : France entière (y compris Mayotte) et Europe des 28.

Sources : Eurostat, calculs des auteur-e-s.

Figure 3. Part des habitants des 4 pays les plus peuplés d'Europe dans la population européenne (UE-28) selon l'âge en 2018



Champ : France entière (y compris Mayotte) et autres pays.

Sources : Eurostat, calculs des auteurs-e.s.

3. Moins d'hommes que de femmes dès 25 ans

L'équilibre entre hommes et femmes, mesuré par le rapport de masculinité (le nombre d'hommes rapporté au nombre de femmes) est de 93,6 en France, soit l'un des plus bas d'Europe, bien au-dessous de la moyenne européenne (95,7), mais supérieur à ceux très faibles des pays baltes (tableau 2). Ces pays se caractérisent par une forte décroissance démographique, du fait d'une importante émigration (Breton *et al.*, 2018 ; Fihel et Okólski, 2019) qui concernerait davantage les hommes. On peut penser que cela explique la corrélation positive entre le rapport de masculinité en 2018 et l'accroissement démographique entre 1998 et 2018 ($r^2 = 0,63 / p < 0,01$).

Le rapport de masculinité, en France comme en Europe, varie selon l'âge des personnes (figure 4). Il est proche de 105 aux premiers âges de la vie, du fait de la surreprésentation des garçons à la naissance, devient inférieur à 100 aux alentours de 45 ans, puis ne cesse de décroître pour être nettement inférieur à 100 au-delà de 70 ans, conséquence de la surmortalité des hommes aux âges avancés. Le déséquilibre aux âges intermédiaires (davantage de femmes à 25-39 ans) observé en France (mais pas au niveau européen) est plus difficilement interprétable. Seuls le Portugal et l'Irlande partagent cette caractéristique.

Tableau 2. Caractéristiques structurelles des populations de l'UE-28, en 2008 et 2018

Pays	Population en milieu d'année (millions)			Age médian		Proportion des 65 ans et plus		Rapport de masculinité	
	2008	2018	Taux (%)	2008	2018	2008	2018	2008	2018
Allemagne	82,1	82,9	1,0	43,2	46,0	20,1	21,4	96,1	97,4
France	64,2	67,0	4,4	39,3	41,6	16,4	19,7	93,8	93,6
Royaume-Uni	61,8	66,5	7,5	39,1	40,1	15,9	18,2	96,1	97,5
Italie	58,8	60,4	2,7	42,7	46,3	20,2	22,6	94,0	94,8
Espagne	46,0	46,8	1,8	39,2	43,6	16,4	19,2	97,8	96,2
Pologne	38,1	38,0	-0,4	37,3	40,6	13,5	17,1	93,5	93,8
Roumanie	20,5	19,5	-5,2	38,7	42,1	15,4	18,2	95,0	95,8
Pays-Bas	16,4	17,2	4,8	40,0	42,6	14,7	18,9	97,8	98,5
Grèce	11,1	10,7	-3,1	40,3	44,6	18,7	21,8	97,1	94,2
Belgique	10,7	11,4	6,8	40,7	41,6	17,1	18,7	96,0	97,1
Portugal	10,6	10,3	-2,6	40,4	44,8	17,7	21,5	92,4	89,8
Rép. tchèque	10,4	10,6	2,4	39,3	42,3	14,6	19,2	96,0	96,8
Hongrie	10,0	9,8	-2,6	39,4	42,6	16,2	18,9	90,4	91,5
Suède	9,2	10,2	10,4	40,6	40,6	17,5	19,8	98,8	100,9
Autriche	8,3	8,8	6,2	40,9	43,2	17,1	18,7	94,8	96,8
Bulgarie	7,5	7,0	-6,2	41,9	44,1	17,8	21,0	94,9	94,3
Danemark	5,5	5,8	5,5	40,2	41,8	15,6	19,3	98,1	99,0
Slovaquie	5,4	5,4	1,3	36,3	40,2	12,1	15,5	94,6	95,3
Finlande	5,3	5,5	3,8	41,5	42,7	16,5	21,4	96,1	97,3
Irlande	4,5	4,9	8,4	33,4	37,3	10,8	13,8	99,8	98,1
Croatie	4,3	4,1	-5,1	41,5	43,7	17,8	20,1	92,9	93,3
Lituanie	3,2	2,8	-12,4	39,6	43,9	17,0	19,6	86,2	85,8
Lettonie	2,2	1,9	-11,5	39,9	43,3	17,6	20,1	85,0	85,2
Slovénie	2,0	2,1	2,6	41,0	43,8	16,3	19,4	96,3	98,8
Estonie	1,3	1,3	-1,1	39,8	42,0	17,5	19,6	86,8	89,0
Chypre	0,8	0,9	10,6	35,4	37,5	12,4	15,9	96,1	95,2
Luxembourg	0,5	0,6	24,4	38,6	39,4	14,0	14,3	98,1	101,0
Malte	0,4	0,5	18,4	39,3	40,4	13,9	18,8	98,8	102,4
Union européenne - 28 pays	501,2	512,9	4,1	40,4	43,1	17,1	19,7	95,2	95,7

Lecture : Les 7 pays dont la valeur de la colonne est maximum sont en gras, les 7 dont la valeur est minimum sont en italique gris.

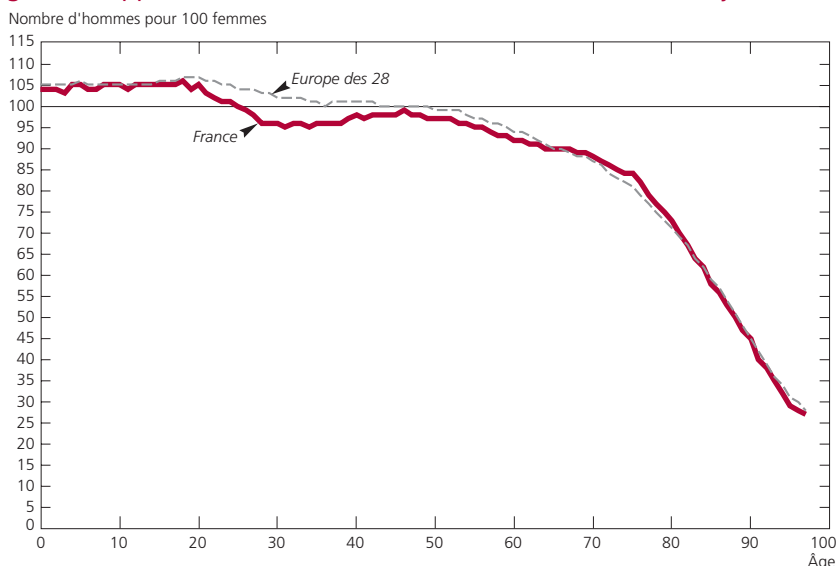
Les pays sont classés par ordre décroissant de la taille de la population.

Champ : Europe des 28.

Sources : Eurostat, calculs des auteur-e-s.

Comment interpréter la « surreprésentation féminine » à ces âges ? L'explication démographique serait une surmortalité masculine, et/ou des migrations sélectives selon le sexe (Brutel, 2014 ; Wisser et Vaupel, 2014 ; Góis et Marques, 2018) et spécifiques à certains pays. Une autre explication serait l'omission plus fréquente d'hommes dans les recensements à ces âges, notamment à des périodes d'instabilité résidentielle, après une décohabitation parentale ou une séparation (Toulemon, 2017). Ce phénomène a été observé dans plusieurs pays européens (Smallwood et De Broe, 2009).

Figure 4. Rapport de masculinité en France et dans l'UE-28 au 1^{er} janvier 2018



Champ : France entière (y compris Mayotte) – Europe des 28.

Sources : Eurostat, calculs des auteur-e-s.

4. Au 1^{er} janvier 2019 une personne sur cinq a 65 ans ou plus

Le vieillissement de la population française se poursuit, les 60 ans et plus représentent un quart de la population au 1^{er} janvier 2019. Ils dépassent désormais les moins de 20 ans de 2,0 points de pourcentage (2,6 en métropole) (tableau annexe A.2). Toutefois, la France appartient toujours aux pays relativement jeunes avec un âge médian de 41,6 ans au 1^{er} janvier 2018 (9^e rang par comparaison au plus jeune), alors qu'il était de 39,3 ans 10 ans plus tôt (même rang) (tableau 2). Lorsqu'on le mesure avec l'âge médian, le vieillissement est nettement plus rapide dans des pays comme l'Espagne (qui passe du 8^e au 20^e rang), la Grèce (du 18^e au 24^e rang) ou encore la Lituanie (du 13^e au 23^e rang). Les deux pays se situant aux extrêmes en 2018 sont l'Irlande (37,3 ans) et l'Italie (46,3 ans), pays désormais le plus vieux d'Europe, qui dépasse l'Allemagne (46,0 ans).

II. L'immigration en provenance de pays tiers

Cette section décrit l'évolution récente de l'immigration⁽⁴⁾ en provenance de pays dits tiers, dont les ressortissants majeurs sont soumis à l'obligation de détention d'un titre de séjour. Elle ne concerne pas les flux de ressortissants

(4) Les personnes immigrées sont caractérisées par le fait qu'elles sont nées à l'étranger de parents n'ayant pas la nationalité française, qu'elles aient ou non acquis la nationalité française par la suite.

des pays membres de l'Espace économique européen⁽⁵⁾ et de la Suisse. Afin de mener des comparaisons temporelles cohérentes, les statistiques sont établies à périmètre géographique constant, ce qui signifie que les flux de ressortissants des pays pour lesquels la détention d'un titre fut obligatoire mais n'est aujourd'hui plus nécessaire, ne sont pas comptabilisés ici⁽⁶⁾.

Les flux d'entrées de ressortissants de pays tiers s'établissant légalement en France sont évalués ici à partir des statistiques relatives à la délivrance des titres de séjour et des visas de long séjour valant titres de séjour. Les statistiques sont construites à partir d'extractions de l'Application de gestion des dossiers des ressortissants étrangers en France (Agdref) du ministère de l'Intérieur transmises annuellement à l'Ined. La construction de ces flux repose sur la méthodologie développée par d'Albis et Boubtane (2015). Le principe fondamental est le suivant : les personnes sont comptabilisées dans le flux de l'année où elles reçoivent pour la première fois un titre de séjour permettant de résider au moins un an en France⁽⁷⁾. Dans la plupart des cas, cette année est la même que l'année d'entrée, mais elle peut lui être parfois postérieure (notamment parce que la personne a pu détenir auparavant un titre autorisant un séjour plus court). C'est donc davantage l'entrée dans le statut de migrant permanent – autrement dit de résident légal et durable – qui est mesurée, que l'entrée effective sur le territoire. Les flux d'entrées concernent ici l'ensemble du territoire français ; il est néanmoins avéré que de fortes disparités existent entre les départements français (Breton *et al.*, 2017 ; d'Albis et Boubtane, 2018b).

1. Une tendance à la hausse des flux d'entrées

Le tableau 3 présente les flux d'entrées pour les années 2012 à 2017. Le flux a représenté 237 742 personnes en 2017, soit son plus haut niveau depuis 2000 (tableau annexe A.3). L'augmentation approche 9 % par rapport au flux de 2016, et dépasse 32 % par rapport au flux de 2012.

Parmi les personnes comptabilisées, la part des bénéficiaires d'un premier titre dont la durée de validité est supérieure ou égale à dix ans reste faible, légèrement supérieure à 12 % en 2017. Ceci indique que le titre de séjour de 10 ans ou plus (typiquement la carte de résident) est généralement obtenu après un ou plusieurs titres de moins de 10 ans.

(5) Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie et Suède.

(6) L'ensemble des nationalités considérées peut donc évoluer d'une note de conjoncture à l'autre en fonction de la législation sur le droit au séjour. Le tableau annexe A.3 tient compte de l'évolution du champ.

(7) De façon complémentaire, le ministère de l'Intérieur publie une série statistique de flux migratoires qui repose sur la comptabilisation de tous les premiers titres de séjour délivrés aux personnes majeures. Le champ n'est donc pas le même car il inclut des titres de moins d'un an qui, pour certains, ne seront pas renouvelés par un titre d'un an et plus. Cette série inclut donc des migrations temporaires.

Tableau 3. Flux d'entrées de ressortissants de pays tiers selon l'année de début de validité et la durée de validité du premier titre de séjour d'un an et plus

Durée de validité du titre	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Titres de moins de 10 ans	159077	173058	178677	187626	193163	208773
Titres de 10 ans ou plus	20934	19338	21210	22414	25191	28969
Total	180011	192396	199887	210040	218354	237742

Champ : Titres délivrés en France et à l'étranger aux ressortissants des pays étrangers, à l'exception des pays membres de l'Espace économique européen et de la Suisse (périmètre constant de 2012 à 2017). Titres délivrés l'année N et enregistrés dans l'extraction de la base réalisée en juillet de l'année $N+2$. Les titres de moins de 10 ans ont une durée de validité comprise entre 364 et 3649 jours; les titres de 10 ans ou plus ont une durée de validité de plus de 3649 jours.

Source : Calculs des auteurs à partir des extractions de la base Agdref transmises à l'Ined.

Les flux d'entrées d'étrangers peuvent également être estimés à partir d'autres sources statistiques. L'Insee utilise les recensements de la population, et notamment une question sur le lieu de résidence précédent. Selon Eurostat qui diffuse les données de l'Insee, le flux total d'étrangers s'est établi à 241 991 personnes en 2017⁽⁸⁾. Cette évaluation inclut également les ressortissants des pays non soumis à l'obligation de détention d'un titre de séjour (soit ceux des pays de l'Espace économique européen et la Suisse) et, potentiellement, les ressortissants des pays tiers en situation irrégulière. Si l'on retient le même périmètre géographique que celui du tableau 3, le flux est alors de 163 235 personnes, soit une estimation bien plus faible que l'évaluation réalisée ici à partir de la base Agdref. La sous-estimation d'Eurostat est difficile à expliquer car les choix méthodologiques qui sous-tendent la construction de la série ne sont pas disponibles. Il est possible que les étudiants ne soient pas comptabilisés, même s'ils restent plus d'un an en France.

2. Les femmes ne sont plus majoritaires dans le flux d'entrées

Les nouveaux immigrés sont jeunes : en 2017, les personnes âgées de 18 à 34 ans représentaient 64,5 % de l'ensemble du flux et 71,9 % des adultes (tableau 4). La part des mineurs est stable à 10,3 %. Il faut préciser que seuls les mineurs détenteurs d'un titre de séjour⁽⁹⁾ sont comptabilisés. La détention d'un titre n'est pas obligatoire pour les étrangers mineurs mais peut être nécessaire, notamment pour se déplacer hors du territoire français. Il est utile de rappeler par ailleurs que les personnes mineures nées en France de parents étrangers ne sont, par définition, pas comptabilisées dans les flux d'entrées. La première ligne du tableau 4 ne recense donc que les personnes mineures nées à l'étranger et titulaires d'un titre de séjour.

(8) Les données d'Eurostat sont disponibles en ligne (<http://ec.europa.eu/eurostat/en/data/database>).

(9) Ce titre est dénommé « Document de circulation pour étranger mineur » et a été créé par décret le 24 décembre 1991.

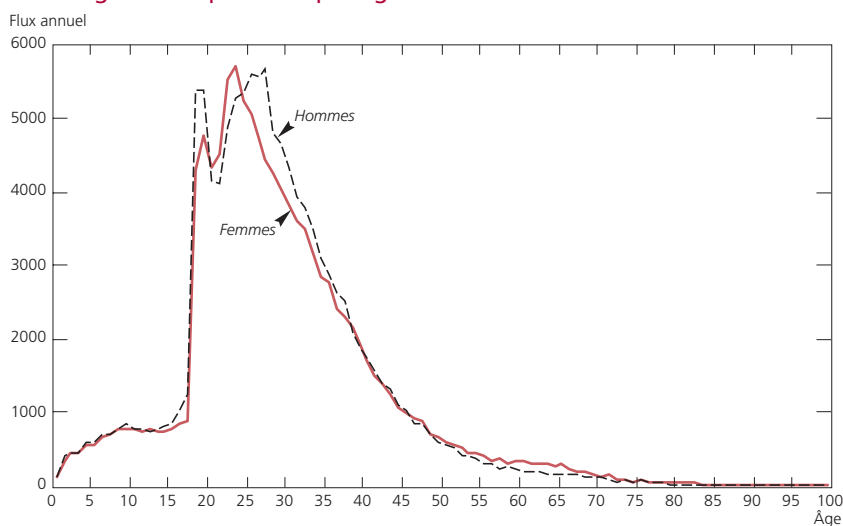
Tableau 4. Distribution (%) du flux d'entrées par groupe d'âges, selon l'année de début de validité du premier titre de séjour d'un an et plus

Groupe d'âges	2012	2013	2014	2015	2016	2017
0-17 ans	9,7	9,5	10,3	10,2	10,3	10,3
18-34 ans	64,4	62,8	62,2	62,5	63,1	64,5
35-64 ans	24,4	26,2	25,7	25,5	24,9	23,7
65 ans et plus	1,5	1,5	1,7	1,7	1,8	1,6

Champ : Voir tableau 3.
Source : Calculs des auteur-e-s à partir des extractions de la base Agdref transmise à l'Ined.

La figure 5 propose une représentation plus fine de la répartition par âge et sexe du flux de l'année 2017. Le pic à 18 ans s'explique par les personnes arrivées mineures qui attendent l'âge de la majorité pour demander un titre de séjour ; les étudiants contribuent également à la forte représentation des jeunes dans la distribution. Les distributions des femmes et des hommes sont globalement similaires même si la bimodalité de la distribution des hommes est plus marquée. Leurs âges moyens à l'entrée en France sont respectivement de 29,1 ans et de 28,4 ans.

Figure 5. Répartition par âge et sexe du flux d'entrées en 2017



Champ : Voir tableau 3.

Source : Calculs des auteur-e-s à partir des extractions de la base Agdref transmise à l'Ined.

Les ressortissants d'Afrique sont majoritaires au sein du flux d'entrées (hors Espace économique européen et Suisse) ; leur part représente 58,4 % du flux de 2017, soit son plus haut niveau depuis 2012 (tableau 5). L'année 2017 est par ailleurs marquée par une poursuite de la légère augmentation de la part des ressortissants des pays d'Asie et d'une baisse de celles des pays d'Europe et d'Amérique.

Tableau 5. Distribution (%) du flux d'entrées par continent d'origine, selon l'année de début de validité du premier titre de séjour d'un an et plus

Continent d'origine	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Afrique	57,0	57,0	58,0	58,2	57,8	58,4
Amérique	11,5	10,8	10,5	10,4	9,4	8,9
Asie	24,5	25,3	24,5	24,4	25,6	25,8
Europe	6,3	6,2	6,3	6,3	6,7	6,3
Océanie	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4

Champ : Voir tableau 3. La Turquie est classée en Asie. L'Europe comprend tous les pays d'Europe hors Espace économique européen et Suisse. La somme n'est pas nécessairement égale à 100 du fait des arrondis et des valeurs manquantes.

Source : Calculs des auteur-e-s à partir des extractions de la base Agdref transmise à l'Ined.

Dans le flux d'entrées, les femmes ne sont plus majoritaires et n'ont représenté, en 2017, que 48,9 % du total des entrées, soit une forte baisse depuis le plus haut niveau atteint en 2014 (tableau 6). En 2017, les femmes étaient moins nombreuses que les hommes parmi les ressortissants d'Afrique et d'Asie. Elles restent en revanche majoritaires parmi les ressortissants de tous les autres continents, et en particulier en provenance d'Amérique et d'Europe.

Tableau 6. Part des femmes (%) dans le flux d'entrées par continent d'origine, selon l'année de début de validité du premier titre de séjour d'un an et plus

Continent d'origine	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Afrique	49,0	49,2	49,9	49,3	48,3	46,7
Amérique	58,3	58,3	57,7	56,7	57,3	58,1
Asie	54,7	54,1	53,8	53,0	51,3	48,5
Europe	60,4	60,4	60,2	60,0	58,6	58,1
Océanie	52,4	55,4	50,1	52,7	53,5	54,8
Ensemble	52,2	52,2	52,3	51,6	50,6	48,9

Champ : Voir tableau 3 et tableau 5.

Source : Calculs des auteur-e-s à partir des extractions de la base Agdref transmise à l'Ined.

3. La part du flux d'entrées pour motif familial diminue fortement

Les entrées pour motif familial⁽¹⁰⁾ restent les principales raisons d'entrée en France et ont représenté 107 405 personnes en 2017, soit, en valeur absolue, un niveau équivalent à celui de 2013. Leur part dans le flux total a néanmoins fortement baissé depuis cette date. Elle a représenté 45,2 % du flux d'entrées en 2017 (tableau 7) et perd en un an près de quatre points de pourcentage au profit des motifs d'études (26,8 %), humanitaires (15,2 %) et professionnels (8,8 %). Le motif humanitaire recouvre deux situations principales : les étrangers malades (3 898 personnes en 2017) et les personnes recevant un titre de séjour parce qu'ils

(10) Les étrangers mineurs détenteurs d'un titre de séjour sont inclus dans cette catégorie.

ont obtenu le statut de réfugié ou d'apatride, l'asile territorial ou la protection subsidiaire (32 111 personnes)⁽¹¹⁾. Les titres délivrés en raison de ce second ensemble de situations ont augmenté de près de 50 % en 2017, après une hausse de plus de 40 % en 2016. Ils sont la conséquence de la hausse des demandes d'asile enregistrées depuis 2014 (d'Albis et Boubtane, 2018a). Le motif professionnel (20 967 personnes en 2017) regroupe des personnes qui, pour près de 67 %, sont salariées ou actives non salariées. Le reste concerne les travailleurs saisonniers ou temporaires, ainsi que les scientifiques et les artistes.

Tableau 7. Distribution (%) du flux d'entrées par motif de délivrance du premier titre d'un an et plus, selon l'année de début de validité du titre

Motif de délivrance	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Familial	55,5	56,1	55,0	52,7	49,0	45,2
Études	23,8	24,0	23,8	25,3	25,9	26,8
Humanitaire	9,7	8,9	9,9	10,2	12,7	15,2
<i>dont Réfugié</i>	6,1	5,6	6,4	7,2	9,8	13,5
Professionnel	6,6	6,7	7,2	7,7	8,1	8,8
Divers et non renseigné	4,5	4,4	4,2	4,2	4,3	4,0

Champ : Voir tableau 3. La ligne « Réfugié » regroupe les titres accordés pour les motifs « Réfugié et apatride, asile territorial et protection subsidiaire ».

Source : Calculs des auteur-e-s à partir des extractions de la base Agdref transmise à l'Ined.

La baisse de la part des femmes dans le flux d'entrées en 2017 concerne surtout les entrées pour motif humanitaire : en 2017, elles représentaient 36,8 % du flux contre 41,3 % un an avant (tableau 8). Les femmes restent surreprésentées parmi les bénéficiaires de titres octroyés pour un motif familial et sous-représentées parmi les motifs humanitaires, et surtout professionnels. Parmi les étudiants, les femmes sont légèrement moins nombreuses que les hommes.

Tableau 8. Part (%) des femmes dans le flux d'entrées par motif de délivrance du premier titre d'un an et plus, selon l'année de début de validité du titre

Motif de délivrance	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Familial	57,3	57,1	58,3	58,1	58,0	58,5
Études	51,1	50,4	50,0	49,0	49,4	48,1
Humanitaire	43,5	44,1	44,8	44,6	41,3	36,8
Professionnel	23,5	24,9	23,1	24,8	23,6	24,2
Ensemble	52,2	52,2	52,3	51,6	50,6	48,9

Champ : Voir tableau 3.

Source : Calculs des auteur-e-s à partir des extractions de la base Agdref transmise à l'Ined.

(11) On ne comptabilise dans la catégorie « humanitaire » du flux d'entrées que les personnes dont la demande d'asile a été instruite et a connu une issue favorable. Ce chiffre n'inclut donc pas l'ensemble des demandeurs d'asile.

Les motifs d'entrée sont très différemment répartis en fonction du continent d'origine (tableau 9). Le motif familial reste le principal motif d'entrée quel que soit le continent, mais il est surreprésenté parmi les Africains (51 % de leurs titres en 2017 contre 45,2 % en moyenne) et les Européens (51,6 %) et sous-représenté parmi les Asiatiques (30,8 %). Le motif d'études est surreprésenté parmi les Asiatiques (28,2 % contre 26,8 % en moyenne) et les Américains (30,4 %) et sous-représenté parmi les Européens (11,1 %). Le motif humanitaire est particulièrement présent chez les Européens (25,3 % contre 15,2 % en moyenne), avec principalement des ressortissants de Russie, du Kosovo et d'Albanie, et les Asiatiques (26,2 %). Il est très faible chez les Américains (3,5 %), qui sont surreprésentés dans le motif professionnel (12,8 % contre 8,8 % en moyenne).

La migration issue du continent africain se caractérise en 2017 par une poursuite de la diminution de la part du motif familial au profit de toutes les autres. Dans le cas de la migration américaine, la baisse de la part de la migration familiale au profit des migrations étudiante et de travail se poursuit. La migration asiatique se caractérise depuis 2013 par une baisse des parts des migrations familiale et d'études au profit de la migration humanitaire, notamment du fait de la guerre en Syrie. Enfin, la migration européenne est marquée, depuis 2013, par une hausse de la migration humanitaire et une baisse des migrations d'études et familiale.

4. Plus de 46 000 demandeurs d'asile ont été « admis au séjour » en 2017

Les demandeurs d'asile peuvent être admis au séjour (c'est-à-dire recevoir un titre de séjour d'un an ou plus) en France de plusieurs façons. Si leur demande est acceptée, ils obtiennent l'un des titres relevant du motif humanitaire et sont comptabilisés dans la quatrième ligne du tableau 7. Les autres, que l'on qualifie de « déboutés », vont en partie pouvoir rester légalement en France en obtenant un titre de séjour pour un autre motif, le plus souvent familial. Les taux d'admission au séjour en fonction de la date de dépôt de la demande sont présentés dans d'Albis et Boubtane (2018a). La perspective est ici différente. Le tableau 10 donne le flux d'entrées annuel de personnes qui avaient déposé une demande d'asile auprès de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (Ofpra). Elles étaient 46 174 personnes en 2017, soit 19,4 % du flux total d'entrées. Le nombre de demandeurs d'asile admis au séjour et leur part dans le flux sont les plus élevés depuis 2012. On notera que les demandeurs admis au séjour sont plus nombreux que ceux admis pour motif humanitaire du fait de l'admission pour autres motifs ; le motif familial en particulier a représenté 24,2 % des entrées en 2017. Dans le flux d'entrées de personnes ayant demandé l'asile, la part des femmes est plus faible que dans l'ensemble du flux d'entrées : elles représentaient 36,6 % en 2017, soit une forte baisse par rapport aux années précédentes. Depuis 2013,

Tableau 9. Distribution du flux d'entrées par motif de délivrance du premier titre d'un an et plus et continent d'origine, selon l'année de début de validité (effectifs et %)

Continent d'origine et motif de délivrance	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Afrique						
Familial	66 486	70 654	73 586	74 871	70 746	70 912
Études	19 810	22 067	23 416	27 858	31 321	38 288
Humanitaire	8 017	8 081	9 275	9 115	12 210	15 373
Professionnel	4 996	5 608	6 405	6 919	8 096	10 236
Afrique (%)						
Familial	64,8	64,4	63,5	61,2	56,1	51,0
Études	19,3	20,1	20,2	22,8	24,8	27,6
Humanitaire	7,8	7,4	8,0	7,5	9,7	11,1
Professionnel	4,9	5,1	5,5	5,7	6,4	7,4
Amérique						
Familial	9 914	10 175	10 367	10 017	9 327	9 348
Études	5 920	5 933	6 062	6 504	6 113	6 427
Humanitaire	591	493	425	419	452	736
Professionnel	2 190	2 138	2 193	2 921	2 513	2 716
Amérique (%)						
Familial	48,0	49,1	49,4	45,9	45,6	44,2
Études	28,7	28,6	28,9	29,8	29,9	30,4
Humanitaire	2,9	2,4	2,0	1,9	2,2	3,5
Professionnel	10,6	10,3	10,5	13,4	12,3	12,8
Asie						
Familial	17 200	19 860	18 539	18 129	18 679	18 855
Études	15 226	16 304	16 321	16 834	17 261	17 291
Humanitaire	5 828	6 077	7 183	8 799	11 268	16 038
Professionnel	3 616	4 140	4 682	5 241	6 050	6 803
Asie (%)						
Familial	39,0	40,7	37,8	35,3	33,4	30,8
Études	34,6	33,4	33,3	32,8	30,9	28,2
Humanitaire	13,2	12,5	14,6	17,2	20,2	26,2
Professionnel	8,2	8,5	9,5	10,2	10,8	11,1
Europe						
Familial	5 761	6 602	6 747	7 095	7 603	7 752
Études	1 682	1 657	1 627	1 743	1 685	1 674
Humanitaire	2 705	2 205	2 668	2 830	3 631	3 804
Professionnel	761	865	801	856	888	966
Europe (%)						
Familial	50,5	55,3	53,8	53,5	52,3	51,6
Études	14,7	13,9	13,0	13,1	11,6	11,1
Humanitaire	23,7	18,5	21,3	21,3	25,0	25,3
Professionnel	6,7	7,2	6,4	6,5	6,1	6,4

Champ : Voir tableau 3.

Source : Calculs des auteur-e-s à partir des extractions de la base Agdref transmise à l'Ined.

les ressortissants d'Asie sont les plus nombreux au sein du flux de personnes ayant déposé une demande d'asile. Ils représentaient en 2017 plus de 45 % du total. Les ressortissants d'Afrique représentaient quant à eux 38 %.

Tableau 10. Flux d'entrées de personnes ayant déposé une demande d'asile, selon l'année de début de validité du premier titre d'un an et plus

	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Flux d'entrées	22 169	25 132	25 703	27 507	35 262	46 174
Part des femmes (%)	39,7	40,7	41,5	41,1	39,7	36,6
Continent d'origine (%)						
Afrique	41,1	37,8	37,9	35,9	36,9	38,2
Amérique	4,9	5,2	4,7	4,1	3,0	2,8
Asie	36,6	41,6	41,4	44,0	43,9	45,5
Europe	15,7	13,8	14,5	14,9	15,3	12,9
Motif de délivrance (%)						
Familial	36,8	45,1	38,1	33,1	28,7	24,2
Études	0,5	0,5	0,6	0,5	0,3	0,3
Humanitaire	57,3	48,4	54,4	59,5	64,3	70,1
Professionnel	4,7	5,3	6,2	6,2	6,3	5,1
<p>Champ : Titres délivrés en France et à l'étranger aux ressortissants de pays tiers ayant déposé une demande d'asile entre 1985 et l'année de validité du premier titre d'un an et plus. Titres délivrés l'année <i>N</i> et enregistrés dans l'extraction de la base réalisée en juillet de l'année <i>N+2</i>.</p> <p>Source : Calculs des auteur-e-s à partir des extractions de la base Agdref transmise à l'Ined.</p>						

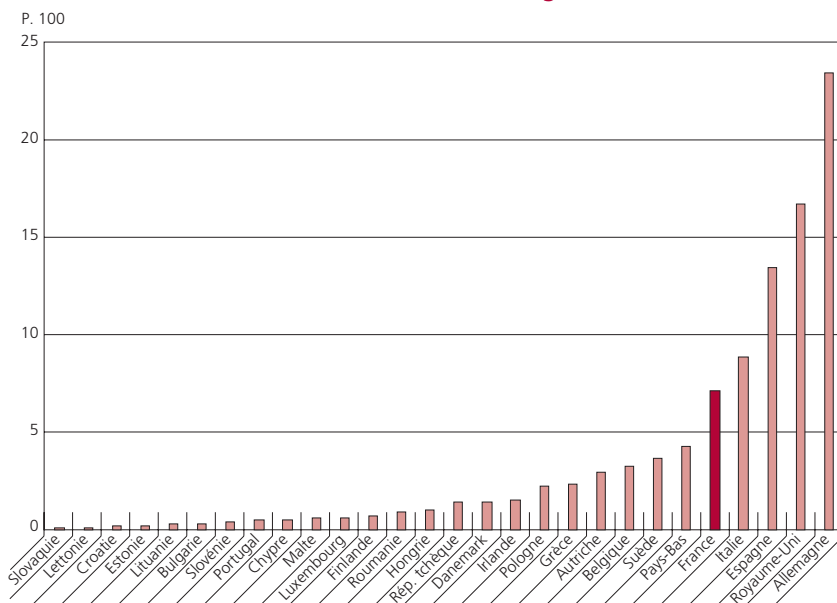
5. Des différences majeures d'un pays de l'Union européenne à l'autre

Les flux d'immigration sont très hétérogènes entre les 28 pays qui composent l'Union européenne. À partir des données fournies par Eurostat⁽¹²⁾, il est possible de les comparer. La somme des flux d'immigration des 28 pays s'est élevée à 3 371 290 personnes en 2017. Ce chiffre inclut les Européens et est donc par conséquent supérieur au flux de personnes étrangères entrant dans l'Union européenne. La figure 6 donne la part de chaque pays dans ce total. La France est ainsi le cinquième pays d'accueil derrière l'Allemagne, le Royaume-Uni, l'Espagne et l'Italie. Ces quatre pays accueillent près de 63 % du total des personnes ayant immigré dans l'Union européenne au cours de l'année 2017.

Les parts de chaque pays dans le total des flux d'entrées ont évolué depuis 2012. Le tableau 11 les présente pour les 5 principaux pays d'accueil entre 2012 et 2017. Après le pic de 2015 lié à sa politique d'accueil des demandeurs d'asile provenant de Syrie notamment, l'Allemagne revient à un niveau équivalent à 2013. Inversement, on observe une forte hausse de la part de l'Espagne et, dans une moindre mesure, de l'Italie et du Royaume-Uni.

(12) Les données d'Eurostat sont disponibles en ligne (<http://ec.europa.eu/eurostat/en/data/database>).

Figure 6. Part (%) de chaque pays de l'Union européenne en 2017 dans le total des flux d'immigration



Source : Calculs des auteur.e.s à partir des données d'Eurostat.

Tableau 11. Part (%) du total des flux migratoires des principaux pays d'accueil, selon l'année

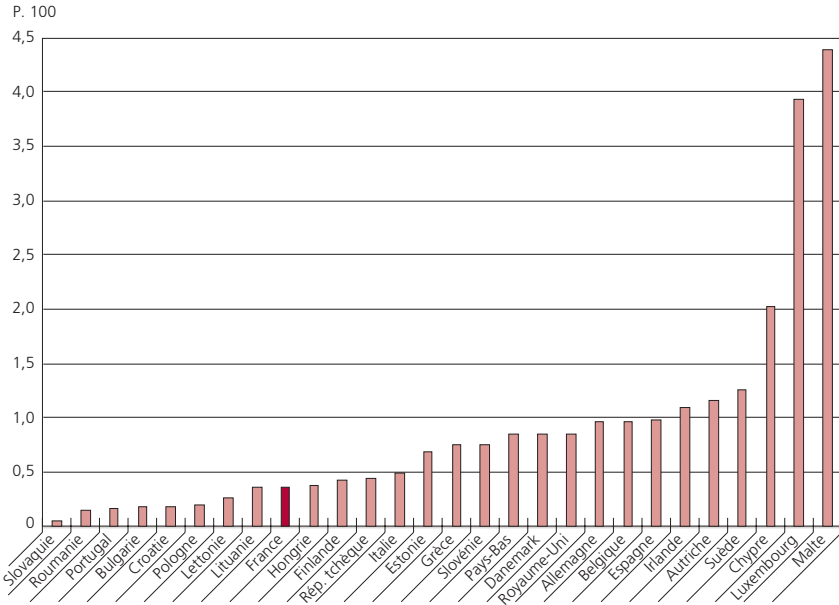
Pays d'accueil	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Allemagne	20,6	23,7	27,4	38,4	27,4	23,5
Royaume-Uni	17,0	17,5	19,0	14,5	15,4	16,7
Espagne	11,1	9,7	9,1	7,7	10,5	13,5
Italie	13,1	10,9	8,6	6,6	7,8	8,9
France	8,6	8,5	7,4	6,2	7,2	7,2

Source : Calculs des auteur.e.s à partir des données d'Eurostat.

La classification des pays est néanmoins très différente lorsque l'on rapporte le flux migratoire d'un pays à sa population (évaluée au 1^{er} janvier de l'année considérée). En 2017, six pays (Malte, Luxembourg, Chypre, Suède, Autriche, Irlande) avaient des taux d'immigration supérieurs à 1 %. À l'inverse, 12 pays dont la France avait des taux inférieurs à 0,5 % (figure 7).

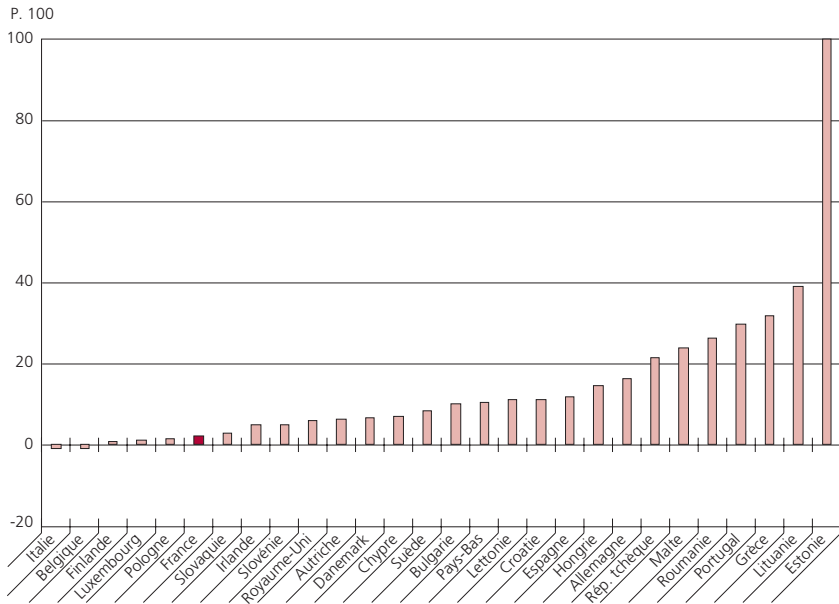
Entre 2012 et 2017, les taux d'immigration ont particulièrement augmenté en Estonie (+ 725 %), en Lituanie (+ 333 %) et au Portugal (+ 218 %), tandis qu'ils ont diminué en Belgique (– 8 %), en Italie (– 8 %) et en Pologne (– 6 %). La figure 8 présente la moyenne des taux de croissance annuels pour les 28 pays de l'Union européenne.

Figure 7. Taux d'immigration (%) dans les pays de l'Union européenne en 2017



Source : Calculs des auteurs à partir des données d'Eurostat.

Figure 8. Moyenne (%) des taux de croissance annuels des taux d'immigration des pays de l'Union européenne entre 2012 et 2017



Source : Calculs des auteurs à partir des données d'Eurostat.

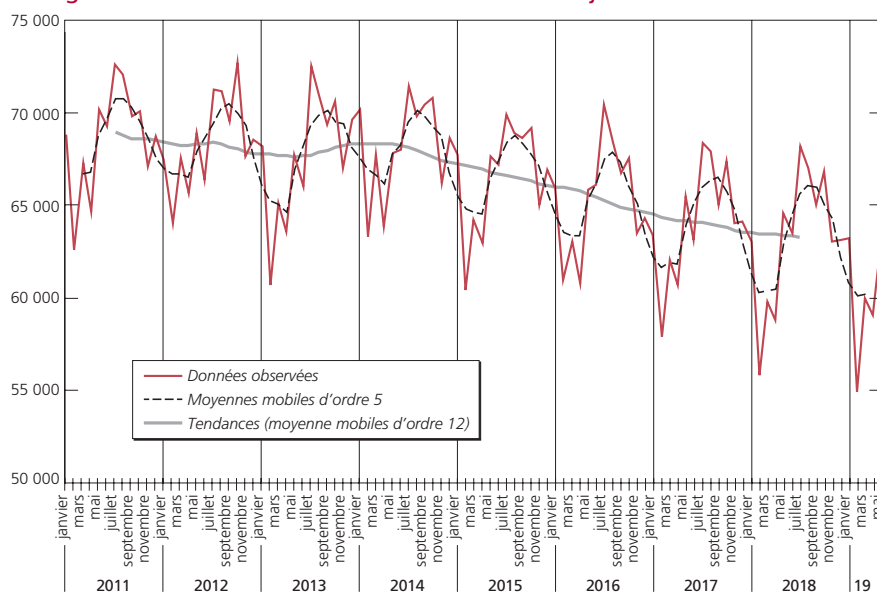
III. Naissances et fécondité

1. Le ralentissement de la baisse de la fécondité du moment

Le nombre de naissances ne cesse de baisser depuis 8 ans, et les estimations des 5 premiers mois de 2019 n'indiquent pas de renversement de tendance, si ce n'est une légère stabilisation (figure 9)⁽¹³⁾. Cette baisse continue s'accompagne pour la 4^e année consécutive d'une légère baisse de l'indice conjoncturel de fécondité : 1,87 enfant par femme pour la France entière contre 1,89 en 2017 et 1,84 pour la seule métropole (1,86 l'année précédente) (tableau annexe A.4) (Robert-Bobée et Volant, 2018). L'année 2018 marque donc un ralentissement de la baisse de la natalité et de la fécondité. Entre 2017 et 2018, les taux de fécondité au-delà de 35 ans sont en très légère augmentation après 3 années de stabilité. Ce redressement ne compense pas la baisse continue observée entre 20 et 29 ans depuis au moins 2013 (tableau 12).

Entre 2007 et 2017⁽¹⁴⁾, le profil de fécondité de la France a peu changé ; la courbe des taux de fécondité par âge s'est légèrement décalée vers la droite

Figure 9. Évolution mensuelle des naissances de janvier 2011 à mai 2019



Lecture : Les moyennes mobiles sont calculées sur 5 mois. Ainsi la valeur de mars 2019 (courbe rouge) correspond à la moyenne des mois de janvier 2019 à mai 2019.

Champ : France entière.

Sources : Insee, séries chronologiques.

(13) Au moment de la rédaction de cet article nous disposons des 5 premiers mois de l'année 2019 ce qui justifie de calculer des moyennes mobiles d'ordre 5, centrée sur le mois médian (jusqu'en mars 2019).

(14) L'année 2018 n'est pas encore disponible sur la base de données d'Eurostat. Toutefois, les changements entre 2017 et 2018 sont très faibles.

Tableau 12. Évolution de la fécondité par groupe d'âges de 2013 à 2018

Âge atteint	Somme des taux par âge (p. 1 000 femmes)						Variation absolue				
	2013	2014	2015	2016 (p)	2017 (p)	2018 (p)	2013 2014	2014 2015	2015 2016	2016 2017	2017 2018
Moins de 20 ans	38	37	35	32	30	29	-1	-2	-3	-2	-1
20-24 ans	257	252	241	232	224	215	-5	-12	-9	-8	-10
25-29 ans	618	612	592	575	559	545	-6	-20	-17	-16	-14
30-34 ans	650	658	648	645	638	636	8	-9	-4	-6	-2
35-39 ans	338	347	347	345	345	348	9	0	-2	0	3
40-44 ans	82	87	87	89	92	94	5	0	2	3	2
45 ans et plus	5	6	6	6	6	7	1	0	0	1	0
Total (ICF*)	1988	1999	1955	1924	1895	1873	11	-43	-32	-29	-22

* ICF : indicateur conjonctuel de fécondité (somme des taux de fécondité par âge) exprimé en nombre moyen d'enfants pour 1000 femmes. En raison des arrondis, le total peut différer légèrement de la somme, et les variations peuvent ne pas correspondre exactement aux différences apparentes.

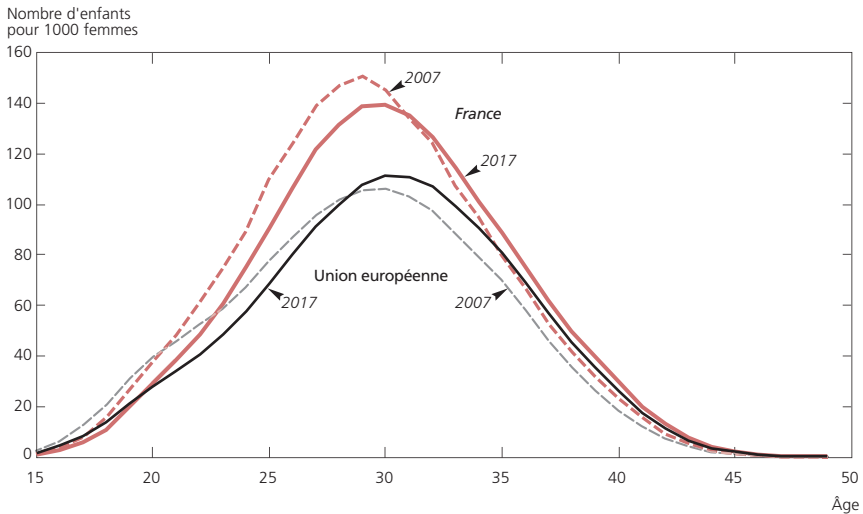
(p) Données provisoires.

Champ : France entière (y compris Mayotte depuis 2014).

Source : Insee, calculs des auteurs-e-s.

(allongement du calendrier) et le bas (diminution du niveau de fécondité). L'évolution du calendrier pour l'UE-28 est identique (allongement), mais contrairement à la France, l'augmentation des taux aux âges plus avancés compense largement la diminution des taux aux plus jeunes âges (figure 10) de sorte que l'indice conjonctuel de fécondité européen est stable entre 2007 et 2017 alors qu'il baisse légèrement en France (tableau 13).

Figure 10. Évolution des taux de fécondité par âge en France et dans les pays de l'UE 28, 2007 et 2017



Champ : France entière / Union européenne des 28.

Source : Eurostat.

Tableau 13. Indicateurs de fécondité des pays de l'UE-28 en 2007 et 2017

Pays	Indice conjoncturel de fécondité		Âge moyen		Age moyen au premier enfant		Proportion de naissances hors mariage	
	2007	2017	2007	2017	2007	2017	2007	2017
France	1,98	1,87	29,8	30,5	–	28,7	51,7	59,9
Suède	1,88	1,78	30,6	31,1	28,8	29,3	54,8	54,5
Irlande	2,01	1,77	31,3	32,1	28,8	30,3	33,1	37,6
Danemark	1,84	1,75	30,4	31,1	–	29,4	46,1	54,2
Royaume-Uni	1,86	1,74	29,3	30,5	–	28,9	44,4	48,2
Roumanie	1,45	1,71	26,8	27,9	25,0	26,5	26,7	31,2
Lettonie	1,54	1,69	27,9	29,7	25,2	26,9	43,2	40,4
Rép. tchèque	1,45	1,69	29,1	30,0	27,1	28,2	34,5	49,0
Belgique	1,82	1,65	29,5	30,6	27,8	29,0	43,2	49,0 ^(a)
Lituanie	1,36	1,63	27,8	29,8	25,3	27,5	27,8	26,7
Pays-Bas	1,72	1,62	30,6	31,4	29,0	29,9	39,5	51,0
Slovénie	1,38	1,62	29,8	30,3	28,1	28,8	50,8	57,5
Estonie	1,69	1,59	28,4	30,4	25,3	27,7	57,8	58,6
Allemagne	1,37	1,57	29,9	31,0	–	29,6	30,8	34,7
Bulgarie	1,49	1,56	26,4	27,6	25,0	26,1	50,2	58,9
Hongrie	1,32	1,54	28,8	29,8	27,1	28,0	37,5	44,7
Autriche	1,38	1,52	29,4	30,7	27,7	29,3	38,3	42,0
Slovaquie	1,27	1,52	28,1	28,8	26,2	27,1	28,8	40,1
Finlande	1,83	1,49	30,0	30,9	28,1	29,1	40,6	44,8
Pologne	1,31	1,48	28,4	29,5	26,0	27,3	19,5	24,1
Croatie	1,48	1,42	28,6	30,3	26,7	28,6	11,5	19,9
Luxembourg	1,61	1,39	30,2	31,9	28,9	30,8	29,2	40,8
Portugal	1,35	1,38	29,4	31,2	27,6	29,6	33,6	54,9
Grèce	1,41	1,35	30,1	31,4	28,8	30,4	5,8	10,3
Chypre	1,44	1,32	30,0	31,4	28,2	29,7	8,7	20,3
Italie	1,40	1,32	31,0	31,9	–	31,1	17,9	32,8
Espagne	1,38	1,31	30,8	32,1	29,4	30,9	30,2	46,8
Malte	1,35	1,26	29,1	30,5	26,9	29,0	24,9	25,9 ^(b)
Union européenne (28 pays)	1,6	1,6	29,7	30,7	–	29,1	35,1	41,1^(b)
Coefficient de variation (p.100)	14,4	10,6	4,1	3,6	5,2	4,5	39,1	31,9

(a) 2016

(b) 2013

Lecture : Les 7 pays dont la valeur de la colonne est maximum sont en gras, les 7 dont la valeur est minimum sont en italique gris.

Les pays sont classés par ordre décroissant de la valeur de l'indice conjoncturel de 2017.

Le coefficient de variation est une mesure de la dispersion. C'est le rapport entre l'écart type et la moyenne de l'indicateur. Plus le coefficient de variation est important, plus la dispersion entre les pays est forte.

Champ : Europe des 28.

Sources : Eurostat.

En France, l'âge moyen à la maternité atteint 30,6 ans en 2018 (30,7 ans en métropole), nouveau « record », toutefois ce niveau est bien inférieur aux valeurs observées dans les pays d'Europe du Sud et en Irlande, proches voire supérieures à 32 ans (tableau 13).

Comment interpréter la baisse récente de l'indicateur conjoncturel en France ? Elle peut refléter une diminution de la fécondité des générations en âge de procréer, mais aussi un retard du calendrier des naissances dans le cycle de vie de ces individus. Entre 1975 et 2006, soit une période de plus de 30 ans, l'indice conjoncturel de fécondité a bien souvent été inférieur à 2 enfants par femme – avec un minimum en 1993 (1,66 enfant par femme) –, alors que dans les générations précédentes le nombre moyen d'enfants par femme restait stable aux alentours de 2 enfants. Ce décalage s'explique par un recul durable de l'âge moyen à la maternité (principalement de l'âge au premier enfant) qui a, sur cette longue période, reculé de plus de 3 ans. La baisse de l'ICF observée depuis 2010 et qui s'est accélérée depuis 4 ans sera ou non suivie d'une nouvelle augmentation, selon que le recul de l'âge à la maternité sera ou non accompagné d'une baisse de l'intensité de la fécondité.

2. La France reste une « exception » européenne

À l'échelle européenne, la France a, depuis 2011, l'indice conjoncturel de fécondité le plus élevé, devant l'Irlande et l'Islande (si on dépasse les frontières de l'UE-28), deux pays dans lesquels la fécondité était traditionnellement plus élevée qu'en France. Mais la France fait moins figure d'« exception » européenne en 2017 que 10 ans auparavant, compte tenu de l'homogénéisation des valeurs de l'indice de fécondité du moment⁽¹⁵⁾. L'ICF a particulièrement augmenté dans les pays où la fécondité était très faible (dans les pays baltes et certains pays de l'Est – Hongrie, Lituanie, Pologne, Slovaquie ; ou pays d'Europe de l'Ouest – Allemagne, Autriche, Portugal). À l'inverse, elle a diminué dans tous les pays où l'ICF dépassait 1,6 enfant par femme (tableau 13). La France rejoint le groupe des pays du Nord et de l'Ouest de l'Europe (Belgique, Danemark, Irlande, Royaume-Uni, Suède) qui se caractérisent par un indicateur conjoncturel de fécondité et un âge moyen à la maternité relativement élevés. Dans les pays du Sud de l'Europe, les âges moyens sont proches de ces pays du Nord et de l'Ouest, mais la fécondité du moment y est très faible, proche de 1,3 enfant par femme (Grèce, Italie et Espagne).

3. Les femmes nées en 1980 auront une descendance supérieure à 2 enfants par femme

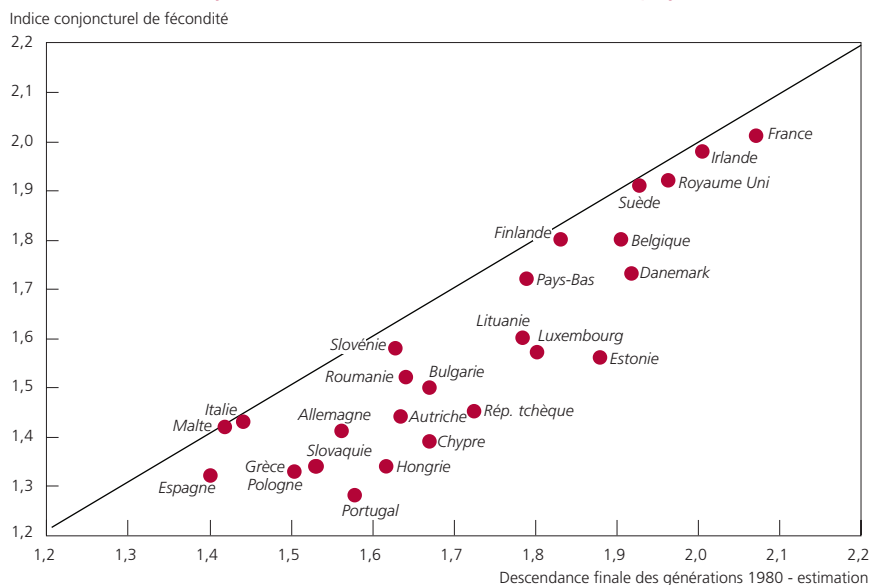
En 2017, il est possible d'estimer de manière assez fiable la descendance finale jusqu'à la génération 1980, alors âgée de 37 ans. En effet, la contribution à la descendance finale au-delà de cet âge reste marginale, même si elle augmente depuis le milieu des années 1990 de manière presque universelle après plus

(15) Le coefficient de variation qui mesure la dispersion d'une distribution diminue de 14,4 à 10,6.

de 4 décennies de baisse⁽¹⁶⁾ (Beaujouan et Sobotka, 2019). Nos estimations sont effectuées à partir de deux hypothèses : celle d'une fécondité stable des femmes âgées de 40-44 ans et 45-49 ans au-delà de 2017, et celle d'un prolongement de l'évolution des taux par âge observée entre 2012 et 2017. Dans les deux *scenari*, il ne fait pas de doute que les femmes nées en 1980 auront plus de 2 enfants en moyenne en France (tableau annexe A.5). Appliquer cette logique à celles nées durant les années 1990 est davantage risqué (elles ne sont âgées que de 27 ans en 2017) mais, même selon un scénario pessimiste en termes de fécondité⁽¹⁷⁾, leur descendance devrait être supérieure ou égale à 1,95 enfant par femme, et plus probablement à 2,0.

La France est, avec l'Irlande, le seul pays de l'UE-28 qui dépassera deux enfants par femme pour les générations de femmes nées en 1980. Mais dans tous les pays, la descendance finale sera supérieure ou égale à l'indice conjoncturel de fécondité de 2012⁽¹⁸⁾ (figure 11, tous les pays sont sous la bissectrice).

Figure 11. Descendance finale de la génération 1980 (estimation) et indice conjoncturel de la fécondité en 2012 des pays de l'EU-28



Lecture : Les Françaises nées en 1980 auront à la fin de leur vie féconde 2,07 enfants en moyenne et une femme qui tout au long de sa vie se comporterait comme les femmes en 2012, aurait en moyenne 2,0 enfants.

Champ : Europe des 28 – n. c. Lettonie et Croatie.

Sources : Eurostat – calcul des auteur-e-s.

(16) Les mécanismes de baisse et de hausse des naissances aux âges avancés sont différents. La diminution était principalement la conséquence de la disparition des naissances de rang élevé alors que l'augmentation s'explique par le recul de l'âge à la maternité.

(17) Maintien de la baisse de la fécondité des 30-34 ans et arrêt de l'augmentation de ceux au-delà de 35 ans.

(18) Il est habituel de comparer l'indice conjoncturel avec la descendance finale de la génération née « a » années auparavant, « a » étant l'âge moyen à la maternité. Ici on compare l'indice conjoncturel de l'année 2012 avec la descendance finale de la génération née en 1980 ayant un âge moyen de maternité proche de 32 ans.

L'effet de l'allongement du calendrier sur les niveaux faibles de la fécondité du moment est réel. Toutefois, dans la majorité des pays, la descendance finale sera très en dessous du seuil de renouvellement des générations, notamment dans les pays du Sud de l'Europe.

4. Vers une augmentation de la part de femmes sans enfant ?

Des auteurs ont récemment décrit cinq différentes combinaisons de niveaux de fécondité par rang de naissance associés à une fécondité faible, de 1,6 enfant par femme : le modèle de référence⁽¹⁹⁾, le modèle d'infécondité élevée, celui avec une prépondérance d'enfants uniques, un autre avec très rarement plus de deux enfants et un dernier polarisé entre les familles sans enfant et celles en ayant 3 et plus (Zeman *et al.*, 2018). La plupart des pays européens peuvent être classés dans un de ces modèles, ce n'est pas cependant pas le cas de la France, proche du modèle de référence avec toutefois des probabilités plus fortes d'avoir au moins un enfant (0,85 contre 0,8), d'en avoir un deuxième après le premier (0,80 contre 0,72) et un troisième après le deuxième (0,4 contre 0,3)⁽²⁰⁾. Si la fécondité en France reste proche du niveau de remplacement des générations (2,1 enfants par femme), c'est à la fois dû à une infécondité faible et à des naissances de rang 3 et plus, plus fréquentes qu'ailleurs (Breton et Prioux, 2005, 2009 ; Frejka, 2008 ; Toulemon *et al.*, 2008 ; Ayerbe et Breton, 2015 ; Beaujouan *et al.*, 2017).

La baisse conjoncturelle de la fécondité observée en France doit-elle être considérée comme la fin d'un modèle atypique à l'échelle européenne ? Pour répondre à cette question, il faut disposer de données récentes de naissances classées selon leur rang. Or la déclaration du rang des naissances est de qualité médiocre pour des raisons historiques de classement à l'état civil selon le rang dans le mariage et non selon le rang biologique de l'enfant⁽²¹⁾ (Breton et Prioux, 2009), bien que sur le bulletin de naissance, l'ensemble des enfants nés vivants de la mère doivent être déclarés. Il est en revanche possible d'estimer la fécondité par rang de naissance à partir des données des enquêtes annuelles de recensement en s'appuyant sur la méthode dite du décompte des enfants au foyer – méthode sur laquelle s'appuie l'Insee pour alimenter la base de données d'Eurostat (Desplanques, 2008 ; Davie et Niels, 2012). Nous avons prolongé les résultats présentés dans l'article de conjoncture de 2012 (Prioux et Barbieri, 2012), jusqu'à l'année 2016 (figure 12A). La baisse de l'indice conjoncturel de fécondité est principalement le fait de la

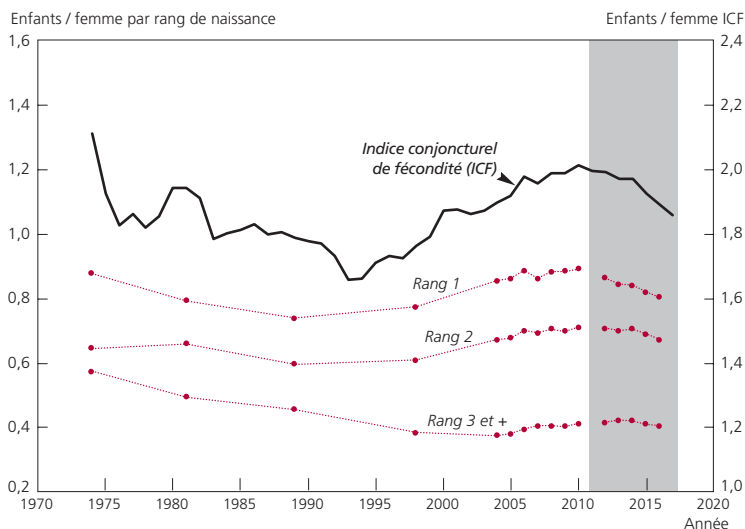
(19) Avec des probabilités d'agrandissement de 0 à 1 enfant, de 1 à 2 enfants et de 2 à 3 enfants respectivement de 0,80, 0,72 et 0,3. Avec ces probabilités d'agrandissement, le niveau de fécondité générale issue des seuls enfants de rang 1, 2 et 3 est de $0,8 + 0,8 \cdot 0,72 + 0,8 \cdot 0,72 \cdot 0,3 = 1,55$ enfant auquel s'ajoutent les enfants de rang 4 et plus pour atteindre 1,6 enfant.

(20) $0,85 + 0,85 \cdot 0,80 + 0,85 \cdot 0,80 \cdot 0,4 = 1,80$, auquel il faut ajouter les enfants de rang 4 et plus.

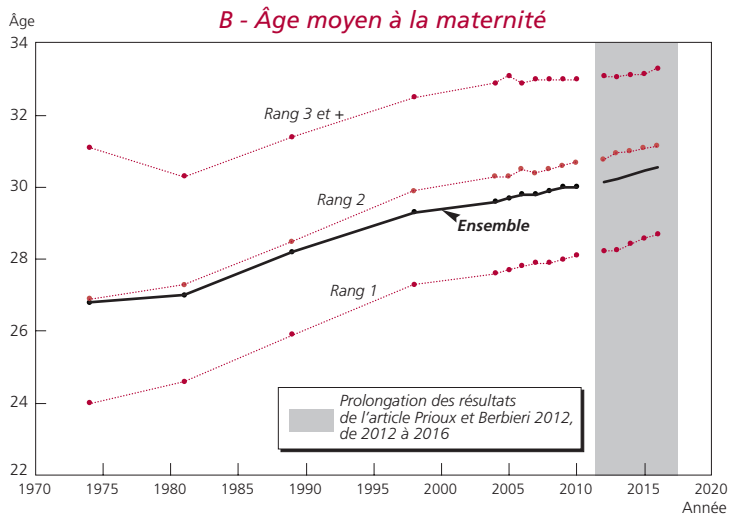
(21) Une expertise de la qualité du rang de naissance saisi dans l'état civil est en cours en utilisant les données de l'échantillon démographique permanent. Près d'une naissance sur 5 de rang 1 serait en réalité une naissance de rang 2 (travaux en cours menés par John Tomkinson et Didier Breton, à paraître).

Figure 12. Décompositions de l'indice conjonctuel selon le rang de naissance (12A) et âge moyen à la maternité selon le rang de naissance (12B), de 1970 à 2017

A - Indicateur conjonctuel de fécondité



B - Âge moyen à la maternité



Champ : France métropolitaine

Sources : Davie et Niel (2012), tableau 3 page 31, Tomkinson et Breton (travail en cours).

baisse de la composante de rang 1 (nombre moyen d'enfants de rang 1) de la fécondité qui passe de 0,89 en 2010 à 0,80 en 2016 (65 % de la baisse de l'ICF). La composante de rang 2 (nombre moyen d'enfants de rang 2) diminue pour sa part de 0,71 à 0,67 et celle de rang 3 et plus de 0,41 à 0,40. La baisse particulièrement forte de la composante de rang 1 peut signifier une augmentation de l'infécondité dans les générations, mais aussi le prolongement

du recul de l'entrée en maternité. Cette deuxième hypothèse est une réalité : l'âge au premier enfant (mesuré par la même méthodologie) serait de 28,7 ans pour une génération qui adopterait le comportement des femmes de 2016, contre 28,1 ans en 2010 (figure 12B).

Le recul de l'âge au premier enfant a des effets mécaniques sur l'âge à la naissance des enfants de rangs supérieurs. Ce recul ne peut toutefois pas se prolonger indéfiniment compte tenu des risques d'infertilité qui augmentent fortement au-delà de 30 ans. D'ailleurs, rares sont les pays en Europe dont l'âge moyen au premier enfant atteint ou dépasse les 30 ans (Espagne, Irlande, Italie, Grèce, Luxembourg, tableau 13). Mais il est parfois difficile d'anticiper des évolutions liées à des changements sociétaux comme la procréation médicalement assistée (PMA). La possibilité pour une femme de congeler ses ovocytes ou pour un homme de congeler son sperme, pour des raisons autres que médicales, pourrait avoir des effets sur l'âge à la naissance des enfants. Cette mesure est d'ailleurs inscrite dans la proposition de loi bioéthique examinée par l'Assemblée nationale en 2019.

5. Près d'un enfant sur quatre a un parent de nationalité étrangère

Une analyse récente menée à partir de différentes sources, dont le recensement, montre la contribution de faible ampleur mais croissante des femmes immigrées à la natalité française. En 2017, en France (hors Mayotte), 18,8 % des naissances sont issues de mères immigrées (nées étrangères à l'étranger) contre 16 % en 2009, mais seulement 0,1 point de l'indice conjoncturel de fécondité est lié à la fécondité plus forte des femmes immigrées (Volant *et al.*, 2019). Des études plus anciennes avaient mesuré la même tendance avant 2005, en prenant comme référence non plus les naissances issues de femmes immigrées, mais celles de femmes étrangères (Prioux, 2006a ; Héran et Pison, 2007). Suivant cette définition, entre 2009 et 2017, la proportion d'enfants dont au moins un parent est étranger est passée de 20,3 % à 23,8 %⁽²²⁾ (dont respectivement 34 % et 40 % nés dans un couple mixte).

6. Des naissances hors mariage plus nombreuses mais le nom du père reste très majoritaire

En 2018, 60,3 % des naissances sont survenues en dehors d'un mariage. Cette proportion est en augmentation constante depuis les années 1970, et le mariage ne concerne plus qu'une part minoritaire de parents en France, sans pour autant que les reconnaissances de l'enfant par leur père ne diminuent (Pison, 2018). La France est le pays européen où cette proportion est la plus forte (tableau 13), supérieure à celles observées dans les pays d'Europe du Nord qui ont initié ce mouvement (Avdeev *et al.*, 2011). Le mariage comme préalable à la naissance n'est plus la norme en France, et de moins en moins en Europe

(22) Mesure issue d'une exploitation spécifique des fichiers d'état civil, France entière hors Mayotte.

où la corrélation entre mariage et naissance disparaît quasiment ($r^2 = 0,20$ en 2017 contre 0,28 en 2007).

En revanche, une autre norme sociale relative au genre se maintient, celle de l'attribution du nom de famille. Avant 2005, l'enfant portait obligatoirement le nom du père et, éventuellement (très rarement) celui de la mère, sauf en absence de reconnaissance paternelle. Depuis 2005, il est possible de donner le nom de famille de la mère ou du père uniquement, celui de la mère suivi de celui du père, ou inversement, suivant des règles juridiques précises (Mazuy *et al.*, 2013). Entre 2012 et 2018⁽²³⁾, la situation évolue très lentement : un peu plus de 11 % des enfants nés en 2018 portent à la fois les noms de leur père et de leur mère (contre 9 % en 2012), et 82,5 % des enfants portent uniquement le nom du père (contre 83,0 % en 2012). Cette proportion n'est que de 74,4 % pour les enfants nés hors mariage (quasi stable depuis 2012). En 2015, parmi ces enfants nés hors mariage, 14,4 % portaient un double nom, contre 4,5 % des enfants nés d'un couple marié. Ces proportions varient également selon la nationalité de la mère et le département de naissances (plus de doubles noms dans le Sud-Ouest et les Pyrénées orientales (Bellamy, 2015).

IV. Les interruptions volontaires de grossesse (IVG)

1. Augmentation du recours à l'IVG en 2018

Le recours à l'IVG a augmenté au cours de l'année 2018. On a enregistré 224 300 IVG en 2018, contre 217 800 en 2017 pour la France entière (Vilain, 2019). Il reste toutefois inférieur au nombre d'IVG enregistrées en 2014 (227 038) et 2013 (229 021). Le nombre d'IVG en France métropolitaine s'élève à 209 500 (tableau annexe A.8). Rapporté à 1 000 femmes âgées de 15 à 49 ans, le nombre d'IVG passe de 14,8 en 2017 à 15,5 en 2018 pour la France entière (de 14,4 à 15,0 en métropole). Enfin, l'indicateur conjoncturel d'IVG (nombre moyen d'IVG par femme) s'élève à 0,56, en légère augmentation lui aussi (Mazuy *et al.*, 2015). Ces différents indicateurs traduisent tous une augmentation du recours à l'IVG en 2018.

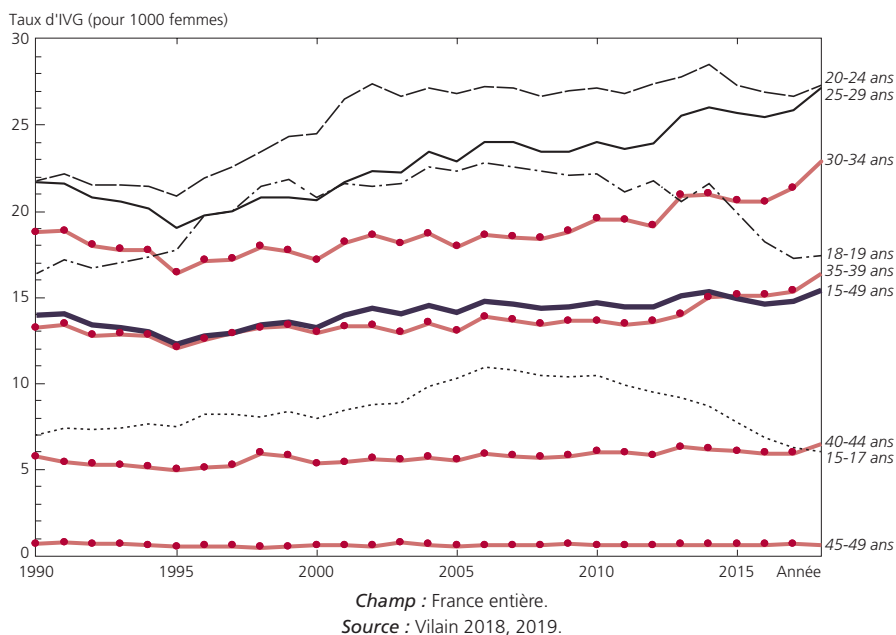
Cette hausse s'observe surtout pour les femmes âgées de 25 ans et plus (figure 13). Chez les plus jeunes femmes, notamment avant 20 ans, les IVG continuent à diminuer, témoignant du recul de l'âge à la maternité et d'une couverture contraceptive généralisée. En effet, seule une très faible minorité de femmes âgées de moins de 25 ans et sexuellement actives n'utilisent aucune contraception (Rahib *et al.*, 2017). D'un point de vue géographique, le taux de recours est très hétérogène d'une région à l'autre (Breton *et al.*, 2017 ; Vilain, 2018, 2019), mais on retrouve cette augmentation partout, y compris en outre-mer

(23) La variable permettant le calcul de statistiques sur les noms de naissance des enfants n'est disponible que depuis 2012 dans les bases mises en ligne par l'Insee.

et dans les territoires où les IVG sont les moins fréquentes, comme dans les Pays de la Loire, région dans laquelle les IVG sont peu nombreuses et qui disposent d'un faible nombre de professionnel-le-s.

Cette légère augmentation en 2018 est concomitante à la diminution de la fécondité, bien que cette baisse soit plus modérée que les deux années précédentes (voir infra). Une nouvelle enquête permettrait de mieux interpréter ces mouvements de baisse des taux annuels de fécondité et d'augmentation des IVG, qui sont sans doute multifactoriels : baisse des maternités aux jeunes âges, concentration des naissances vers l'âge de 30 ans, arrêt du recul de la maternité aux âges plus élevés, modification des comportements sexuels et contraceptifs, précarisation croissante des conditions de vie, etc.

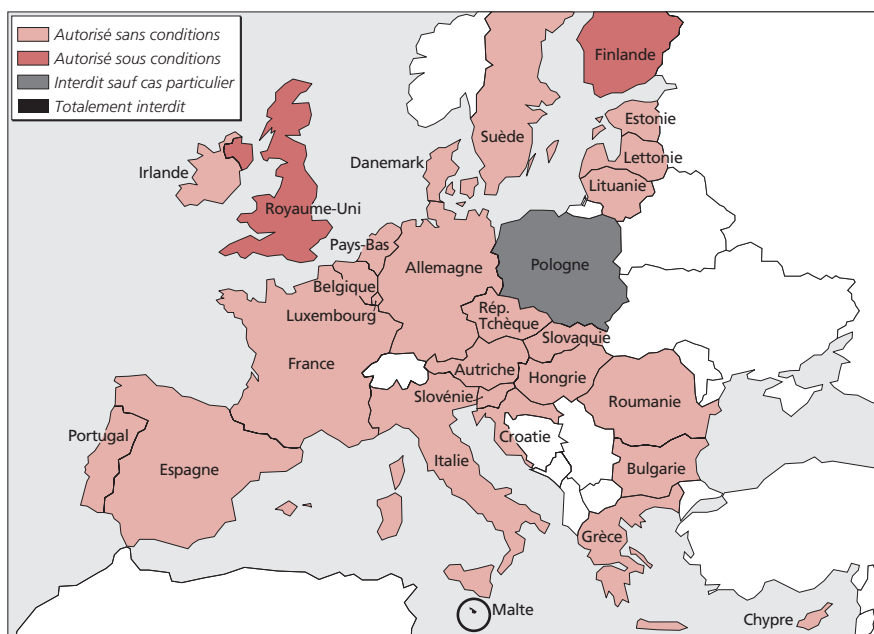
Figure 13. Évolution du nombre d'IVG pour 1000 femmes, par groupe d'âges, de 1990 à 2018



2. L'avortement dans l'Union européenne

La plupart des pays de l'Union européenne ont dépénalisé, légalisé, et/ou assoupli le droit à l'IVG (figure 14). La majorité d'entre eux ont promulgué des lois autorisant l'avortement sur demande, le plus souvent dans un délai maximum de 12 semaines de grossesse (les délais varient entre 10 et 24 semaines). La dépénalisation est très récente pour le Luxembourg (22 décembre 2014), Chypre (mars 2018) et l'Irlande (13 décembre 2018). D'autres pays présentent des restrictions d'accès à l'avortement. Le 9 juillet 2019, les députés britanniques ont voté (en l'absence du Parlement régional d'Irlande

Figure 14. Droit à l'avortement dans les pays de l'Union européenne



Source : Conseil de l'Europe (Europe.eu, actualisé le 27 août 2019).

du Nord) des amendements permettant, entre autres, l'élargissement du droit à l'avortement à l'Irlande du Nord ; ils ont été validés par la chambre des Lords le 22 octobre 2019 en l'absence de pouvoir exécutif local. L'accès devrait être effectif à partir d'avril 2020. En Finlande, la législation ne reconnaît pas strictement l'IVG sur demande mais, dans la pratique, le recours à l'IVG est ouvert à toutes les femmes. Les conditions d'accès à l'avortement en Pologne sont relativement restrictives et sont limitées aux raisons de santé, en cas de malformations du fœtus ou en cas de viol. Enfin, Malte reste le seul pays qui l'interdit totalement.

Régulièrement, des propositions de lois tentent de durcir l'accès à l'avortement sur des aspects particuliers (remboursement, droits spécifiques pour les mineures, projets de loi visant la ré-interdiction de l'avortement à la demande), comme cela fut le cas en Espagne en 2015, qui a finalement retiré le projet tout en restreignant l'avortement pour les mineures et en le conditionnant à l'accord parental. La clause de conscience des professionnels pratiquant les IVG⁽²⁴⁾ constitue un frein important à leur réalisation, tout comme l'absence de formation systématique de professionnels. Le cas de l'Italie est à ce titre particulièrement problématique, puisque de nombreuses femmes doivent migrer dans

(24) Cette clause reconnaît à un médecin le droit de refuser la réalisation d'une interruption de grossesse s'il estime cet acte contraire à ses convictions personnelles, professionnelles ou éthiques.

le pays ou à l'extérieur pour avoir accès à l'avortement, l'offre de service étant devenue trop rare dans certaines régions.

Par rapport aux autres régions du monde, les taux d'IVG des pays de l'UE se situent à un niveau intermédiaire : supérieurs aux taux observés en Amérique du Nord et Océanie, inférieurs à ceux de l'Afrique, de l'Amérique latine et des Caraïbes, territoires où les taux d'avortement sont les plus élevés (Rossier, 2014 ; Sedgh *et al.*, 2016 ; Guillaume et Rossier, 2018). Les taux sont passés de 48 à 27 avortements pour 1 000 femmes en Europe entre 1995 et 2008. Sur cette même période, ils ont également diminué dans le reste du monde, de 33 % à 28 % en Afrique et en Asie, et de 37 % à 32 % en Amérique latine.

Au sein de l'Union européenne, d'après les données mises à disposition par Eurostat (données non exhaustives)⁽²⁵⁾ ou par les instituts de statistiques nationaux, les taux les plus faibles concernent l'Allemagne, certains pays de l'Est et des Balkans (Lettonie, Lituanie, Pologne, République tchèque, Slovaquie et Slovénie), la Finlande et les pays d'Europe du Sud (moins de 8 %). La Belgique, les Pays-Bas, l'Islande, la Hongrie et la Roumanie sont dans une situation intermédiaire, proche de 10 %. La France se situe à un niveau plus élevé, avec la Bulgarie, l'Angleterre et le Pays de Galles.

Les variations des taux globaux d'IVG sont relativement hétérogènes au sein de l'Union européenne, mais ils ont beaucoup diminué depuis les années 1990, du fait de l'assouplissement de la légalisation et de l'usage croissant de la contraception.

Les taux peuvent donc être corrélés à la couverture contraceptive, au niveau de fécondité générale et aux conditions d'accès à l'IVG. Ainsi, de faibles taux peuvent traduire un accès difficile à l'avortement et une stigmatisation de la pratique. Les pays autorisant l'avortement, mais à forte influence religieuse, ont des taux qui se situent dans une position intermédiaire voire basse (Italie et Pologne par exemple). Les pays de l'Est ont une histoire particulière en lien avec les changements de régime politique. En Pologne, l'avortement avait été légalisé en 1956, puis à nouveau interdit en 1993. Outre les législations plus ou moins restrictives, l'accès réel à l'IVG n'est pas nécessairement garanti et ne se trouve pas forcément en adéquation avec l'hétérogénéité des situations auxquelles sont confrontées les femmes. Accessibilité et proximité des services médicaux, clause de conscience qui diminue le nombre de professionnels disponibles, coût des soins, crainte que l'anonymat ne soit pas garanti⁽²⁶⁾, prise en charge des demandes tardives d'IVG, manque de professionnels formés sont autant de barrières que peuvent rencontrer les femmes qui veulent recourir à une IVG dans de bonnes conditions (Guillaume et Rossier, 2018). La France ne fait pas exception : il manque des praticiens dans certains territoires, l'accès à l'IVG est particulièrement restreint certaines

(25) Eurostat : https://appsso.eurostat.ec.europa.eu/nui/show.do?dataset=demo_fabortind&lang=fr

(26) En milieu rural par exemple, ou par la crainte d'une réception de feuilles de soins au domicile.

périodes de l'année (période estivale notamment), et des centres d'orthogénie ferment (Commission IVG, 2016).

L'avortement légalisé et sécurisé est pourtant corrélé positivement à un moindre risque de létalité. Les enjeux de légalisation et la qualité de la couverture sont donc primordiaux en termes de santé sexuelle et reproductive pour les femmes (OMS, 2012 ; Conseil de l'Europe, 2017).

3. Améliorer l'offre

La possibilité d'externaliser les soins⁽²⁷⁾ en matière de santé sexuelle et reproductive, qui se développe en France comme à l'étranger, contribue à diversifier l'offre ou à la compléter quand celle-ci est médiocre ou fait défaut dans certains territoires. Ainsi, la télémédecine via internet⁽²⁸⁾, en mettant à disposition des pilules abortives, permet de diversifier l'offre de soins là où l'accès est particulièrement difficile, faute de services et de professionnels en nombre suffisant. Elle permet également aux femmes de gagner en autonomie dans leurs choix et pratiques en matière de santé reproductive (Aiken *et al.*, 2016 ; Sheldon, 2016).

Sur un autre plan, la France présente la particularité d'avoir autorisé les sages-femmes à pratiquer des IVG en 2016 (décret du 2 juin 2016 relatif aux compétences des sages-femmes en matière d'IVG par voie médicamenteuse). En 2018, 248 sages-femmes en ont effectué ; elles représentaient 12 % du total des professionnels installés en cabinet ayant pratiqué des IVG médicamenteuses (Vilain, 2019). Toutefois, ces formes d'externalisation concernent les IVG médicamenteuses pratiquées de manière précoce, et ne résout pas la question du déficit d'offre de services pour les IVG plus tardives. La proportion de sages-femmes pratiquant des IVG va sans doute augmenter d'année en année (d'autant plus que la part des IVG médicamenteuses augmente et représente 69 % du total des IVG en 2018), et leur champ légal de compétences pourrait aussi être élargi dans le futur aux IVG chirurgicales. Le ministère de la Santé a annoncé fin septembre 2019 l'ouverture de la pratique des IVG non-médicamenteuses aux centres de santé (prévue au premier trimestre 2020), et l'inclusion de l'IVG parmi les critères d'évaluation des hôpitaux. La question de la formation des spécialistes reste cruciale. La Belgique a, par exemple, annoncé en août 2019 l'inscription prochaine d'un enseignement relatif aux techniques d'interruption volontaire de grossesse dans le cursus des études en médecine.

(27) L'externalisation des soins en dehors du milieu hospitalier est un phénomène émergent, notamment avec des sages-femmes qui prescrivent des contraceptions, réalisent des IVG, ainsi qu'avec l'usage croissant de l'IVG médicamenteuse.

(28) Women on Waves/Women on Web, proposent une aide à l'avortement pour les femmes qui n'y ont pas accès ou dans de mauvaises conditions. L'avortement se pratique au domicile des femmes, avec de la mifépristone et du misoprostol (avant la 9^e semaine de grossesse). Le but est de se substituer aux méthodes peu sûres et dangereuses pour la santé des femmes, en particulier dans des contextes où l'avortement est illégal.

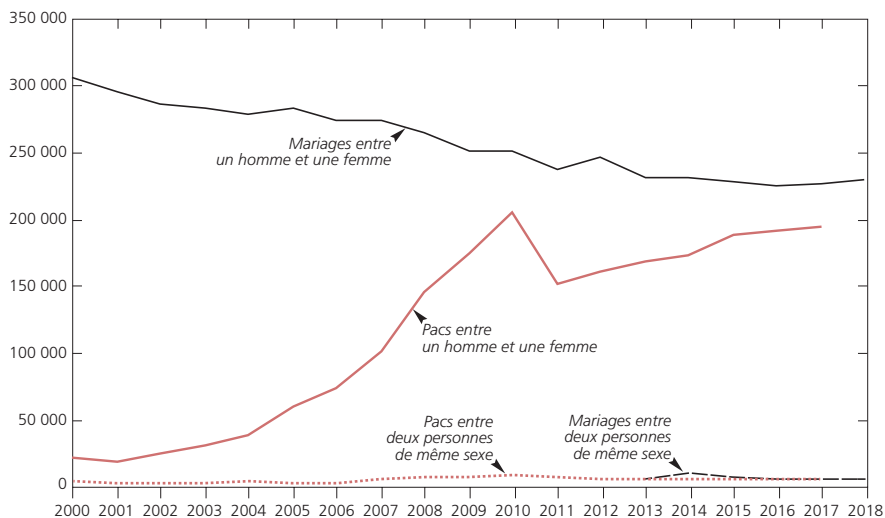
V. Nuptialité et pacs

1. Les contractualisations d'unions

Les mariages quasiment au plus bas, les pacs quasiment au plus haut

En 2017, 233 915 mariages et 193 950 pacs⁽²⁹⁾ ont été enregistrés en France, soit un rapport d'environ 4 pacs pour 5 mariages. Malgré l'extension du mariage aux couples de même sexe en 2013⁽³⁰⁾, le nombre des mariages est quasiment à son niveau le plus faible jamais atteint (232 725 mariages en 2016) tandis que le nombre de pacs se trouve inversement à son niveau quasiment le plus élevé (figure 15). Il s'agit, après l'année 2010, de la deuxième année enregistrant le plus de pacs (205 000 pacs conclus en 2010)⁽³¹⁾. Par rapport à 2016, le nombre de mariages a augmenté de 0,5 % (+ 1 190 mariages) alors que celui des pacs connaît une hausse un peu plus importante (+ 2 413 pacs, soit 1,3 %).

Figure 15. Nombre de mariages et de pacs selon le type d'union, par année depuis 2000



Note : Données provisoires pour 2018.

Champ : France entière (incluant Mayotte depuis 2014).

Source : État civil, Insee, Ministère de la Justice.

Selon des données encore provisoires, en 2018 le nombre de mariages s'élève à 235 000 (Papon et Beaumel, 2019), ce qui laisse présager une légère

(29) Pacte civil de solidarité : la loi sur le pacs du 15 novembre 1999 autorise des unions civiles entre personnes de sexe différent ou de même sexe.

Source : Ministère de la Justice / SG / SEM / SDE / Exploitation statistique du Répertoire général civil et du fichier des notaires.

(30) Loi du 17 mai 2013 ouvrant l'accès au mariage pour les couples de même sexe.

(31) Le nombre de pacs a chuté en 2011 suite à la modification du régime fiscal favorable l'année de la contractualisation de l'union (pacs ou mariage).

poursuite de leur hausse. En revanche, le nombre des pacs en 2018 n'est pas connu pour l'instant. Depuis le 1^{er} novembre 2017, les pacs (contractualisations et dissolutions) sont enregistrés en mairie et non plus dans les tribunaux d'instance comme c'était le cas depuis 1999⁽³²⁾. Pour l'année 2017, et sous réserve de confirmation des premières données diffusées par le ministère de la Justice, parmi les 193 950 pacs enregistrés, 44 493 pacs l'ont été dans les mairies lors des mois de novembre et décembre, soit 23 % des pacs de l'année. Cela représente 13 382 enregistrements de pacs supplémentaires par rapport à la même période de 2016. Cette hausse des enregistrements en mairie se fait au détriment des enregistrements dans les tribunaux, dont on observait déjà une baisse entre 2015 et 2016 et au cours des deux derniers mois de l'année (- 4,4 %). L'enregistrement en mairie pourrait avoir stimulé le nombre d'enregistrements de pacs, au détriment de ceux officialisés chez le notaire : au cours des mois de novembre et décembre 2017, 32 976 pacs ont été enregistrés chez les notaires, soit une légère baisse par rapport à 2016, représentant 17 % des pacs annuels (17,4 % en 2016).

Depuis 2013, les mariages de couples de femmes sont chaque année plus nombreux que les pacs (tableau 14) alors que, pour les couples d'hommes, les pacs sont redevenus majoritaires depuis 2016. Ainsi, en 2017, les unions entre personnes de même sexe représentent 3,1 % de l'ensemble des mariages et 3,8 % de l'ensemble des pacs.

Tableau 14. Nombre d'unions enregistrées (mariages ou pacs) entre 2013 et 2017, selon le sexe des partenaires

Année	Mariages			Pacs		
	entre un homme et une femme	entre deux hommes	entre deux femmes	entre un homme et une femme	entre deux hommes	entre deux femmes
2013	231 225	4 307	3 060	162 714	3 354	2 734
2014	230 770	5 666	4 856	167 487	3 519	2 745
2015	228 565	4 085	3 666	181 949	3 933	3 085
2016	225 612	3 672	3 441	184 444	3 863	3 251
2017	226 671	3 637	3 607	186 614	4 084	3 252
2018 (p)	229 000	6 000				

(p) Données provisoires.
Champ : France entière, hors Mayotte jusqu'en 2013 et inclus Mayotte à partir de 2014.
Source : Insee, Ministère de la Justice et des libertés.

Alors même que le nombre de relations amoureuses ou vies de couples augmente au fil des générations pour les hommes et les femmes (Rault et Regnier-Loilier, 2015), les mariages restent dans leur grande majorité des

(32) Suite à cette modification, c'est désormais l'Insee qui assurera le recueil des données sur les pacs. Il faut noter que les contractants peuvent toujours, comme c'est le cas depuis 2011, faire enregistrer leur pac chez le notaire.

premiers mariages. En effet, l'enquête Epic⁽³³⁾, à laquelle un numéro spécial de la revue *Population* est consacré (Rault et Régnier-Loilier, 2019), montre que dans la génération 1970, plus d'une personne sur deux a vécu au moins deux relations importantes avant 40 ans. Or, en 2017, près de 80 % des mariages sont des premiers mariages : 79,8 % des hommes et 80,9 % des femmes qui se sont mariés avec un conjoint de sexe différent étaient célibataires. Ces proportions atteignent respectivement 91,6 % et 89,3 % pour les couples de même sexe, pour qui il s'agit donc plus souvent d'un premier mariage. Si certaines personnes ont pu être mariées avec une personne de l'autre sexe par le passé, elles ont moins de temps pour avoir déjà connu un premier mariage suivi d'une rupture avec une personne du même sexe depuis 2013.

Cette évolution du nombre de mariages en France depuis deux décennies n'est que faiblement liée à l'évolution de la population en âge de se marier. En effet, les effectifs d'hommes et de femmes présents aux âges auxquels les mariages sont les plus fréquents (de 25 à 54 ans) n'ont baissé respectivement que de 3 % et 1 % entre 2000 et 2018, alors que le nombre de mariages a baissé de 23,4 % au cours de la période.

Rapprochement entre les niveaux de mariages et de pacs, mais des calendriers distincts

Dans les conditions de recours au mariage à tous les âges de l'année 2017, la somme des mariages réduits (encadré 1) tout au long des âges où l'on peut se marier, atteint 571 pour 1 000 hommes et 561 pour 1 000 femmes (tableau 15).

Encadré 1. Les événements réduits

Le calcul d'événements réduits permet de s'affranchir des effets des variations des effectifs et de la structure par âge de la population, et de décrire l'évolution des comportements d'union au fil des âges. En tenant compte de tous les mariages (y compris les remariages) et à tous les âges (y compris au-delà de 50 ans), on calcule un nombre moyen de mariages pour 1 000 personnes dans les conditions de l'année donnée (tableau 15). Un calcul identique s'applique également pour les pacs et donne le nombre moyen de pacs pour 1 000 personnes au cours de leur vie dans les conditions de l'année considérée. La comparaison entre les indicateurs de recours au mariage et au pacs n'est possible que pour toutes les unions sans distinction de rang, car cette information n'est pas collectée lors de l'enregistrement des pacs.

Les indicateurs usuels de mesure du recours au premier mariage – ou de primo-nuptialité – s'obtiennent par synthèse de quotients ou de taux jusqu'à 49 ans (tableau annexe A.9). Toutefois, dans la mesure où les premiers mariages et remariages après 50 ans sont de plus en plus fréquents, il n'est pas sans intérêt de déterminer des indicateurs tenant compte non seulement de tous les mariages et à tous les âges, y compris après 50 ans, en cumulant les événements réduits à tous les âges (ou groupes d'âges) à partir de 18 ans, aussi bien pour les mariages que pour les pacs. En outre, cela permet la comparaison avec les indicateurs de recours au pacs, pour lesquels la distinction selon le rang est impossible avec les données collectées.

(33) L'enquête Étude des parcours individuels et conjugaux (Épic) a été réalisée en 2013-2014 en France métropolitaine auprès de 7 825 femmes et hommes âgés de 26 à 65 ans.

Tableau 15. Nombre d'unions pour 1 000 personnes (somme des événements réduits)*, et âge moyen à l'union en 2014 et 2017 selon l'état matrimonial au moment de l'union

	Ensemble des mariages		Mariages entre personnes de sexe différent							
	Hommes	Femmes	Hommes				Femmes			
			Ensemble	célibataire	veuf	divorcé	Ensemble	célibataire	veuve	divorcée
Somme des événements réduits (pour 1 000 personnes)										
2014	586	573	560	453	6	101	551	451	6	94
2017	571	561	554	451	5	98	544	448	5	91
Âge moyen à l'union (en années)										
2014	37,2	34,5	36,9	33,7	59,2	49,6	34,3	31,7	52,6	45,6
2017	37,7	35,1	37,5	34,5	59,4	49,9	35,0	32,5	53,3	46,1

	Mariages entre personnes de même sexe							
	Hommes				Femmes			
	Ensemble	célibataire	veuf	divorcé	Ensemble	célibataire	veuve	divorcée
Somme des événements réduits (pour 1 000 personnes)								
2014	26	24	0	2	22	20	0	3
2017	17	16	0	1	17	15	0	2
Âge moyen à l'union (en années)								
2014	45,3	44,5	55,7	53,1	40,6	39,5	51,6	48,6
2017	43,2	42,3	59,4	52,5	38,2	37,2	51,3	46,9

	Ensemble des pacs		Pacs entre personnes de sexe différent			
	Hommes	Femmes	Hommes		Femmes	
Somme des événements réduits (pour 1 000 personnes)						
2014	438	423	420		410	
2017	495	479	474		463	
Âge moyen à l'union (en années)						
2014	35,0	32,5	34,9		32,4	
2017	35,0	32,5	34,9		32,4	

* Cumul des événements réduits (mariages, pacs) à tous les âges et âge moyen calculé à partir de l'ensemble des événements réduits à tous les âges (y compris au-delà de 50 ans).

Champ : France entière.

Source : Ministère de la Justice, Insee, état civil, calculs des auteur-e-s.

Entre 2014 et 2017, cet indicateur décroît de 15 points pour les hommes (de 586 à 571) et de 12 points pour les femmes (de 573 à 561). Cette diminution provient des baisses cumulées des premiers mariages (de 2 points pour les hommes et de 3 points pour les femmes) et des remariages (de 3 points pour les hommes et pour les femmes), mais aussi plus fortement des premiers mariages entre personnes de même sexe (de 24 à 16 pour les hommes et de 20 à 15 pour les femmes). En effet, le nombre de premiers mariages entre personnes

de même sexe a été particulièrement élevé en 2014, première année civile complète d'accès au mariage pour les couples de même sexe.

Inversement, entre 2014 et 2017, la somme des pacs réduits pour 1 000 personnes augmente sensiblement (de 438 à 495 pour les hommes et de 423 à 479 pour les femmes), contribuant ainsi au rapprochement entre la fréquence de recours au pacs et celle de recours au mariage. Cette hausse apparaît relativement plus élevée pour les pacs entre personnes de même sexe (de 17,5 % pour les hommes et de 19,4 % pour les femmes) que pour les pacs avec une personne de sexe différent (12,8 % pour les hommes et 12,9 % pour les femmes).

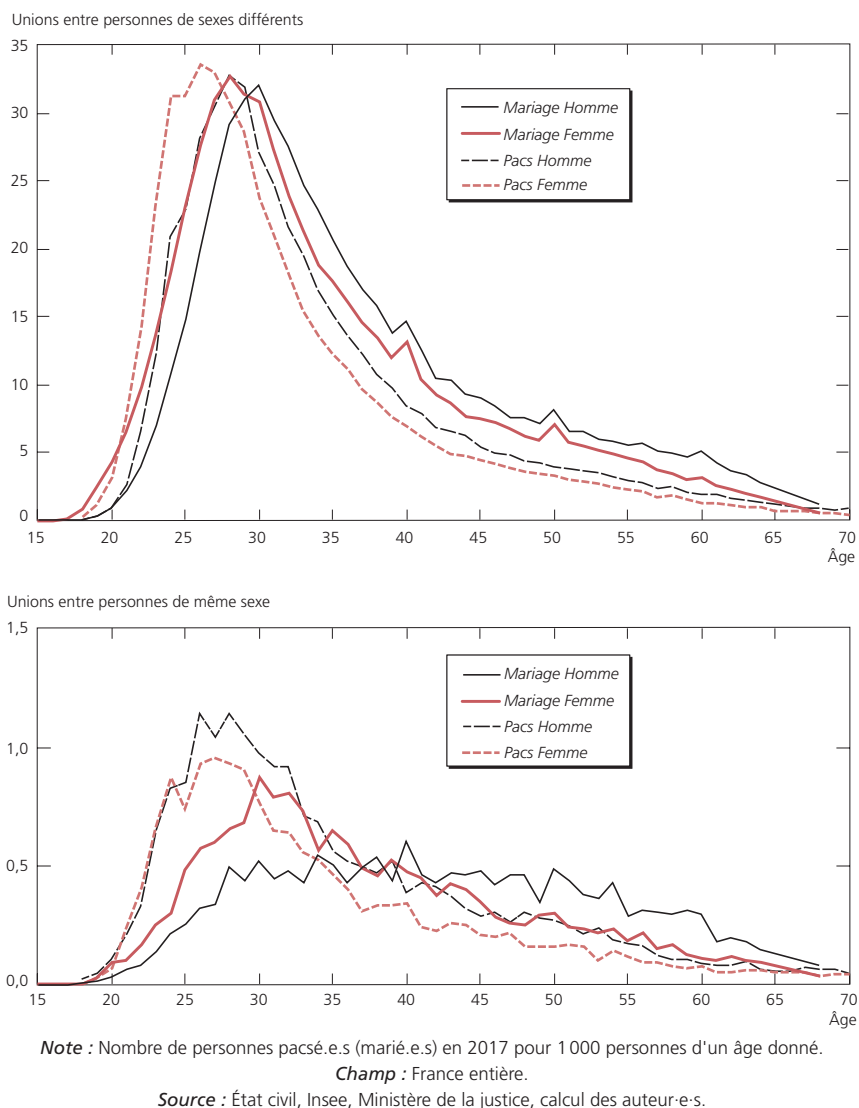
S'agissant du calendrier des unions, si les pacs sont plus précoces que les mariages, de plus de 2,5 ans en moyenne, aussi bien pour les femmes que pour les hommes, cet écart s'accroît entre 2014 et 2017. Tandis que l'âge moyen au pacs reste stable à 35,0 ans pour les hommes et 32,5 ans pour les femmes entre ces deux années, l'âge moyen au mariage augmente de 0,5 an pour les hommes et de 0,6 an pour les femmes. Cette hausse provient surtout du recul de l'âge au premier mariage, qui augmente de 0,8 an pour les hommes et les femmes de 2014 à 2017 tandis que la hausse des âges moyens au remariage des divorcés et des veufs est plus modérée, particulièrement pour les hommes (+ 0,2 an à 0,3 an).

Enfin, les couples de même sexe se marient toujours beaucoup plus tardivement que les couples de sexe différent, surtout les couples d'hommes (43,2 ans), malgré une nette diminution entre 2014 et 2017 (de 2,1 ans pour les hommes et de 2,4 ans pour les femmes) liée à l'épuisement du « stock » de couples âgés susceptibles de se marier à partir de 2013. Le même « rajeunissement » s'observe aussi pour le pacs parmi les couples de même sexe (37 ans soit 0,7 an de moins pour les hommes, et 35,2 ans soit 1,3 an de moins pour les femmes).

Concernant les unions avec une personne de sexe différent, en 2017, l'âge le plus fréquent au moment du pacs se situe autour de 25 ans pour les femmes et de 28 ans pour les hommes, tandis que ces âges sont respectivement de 28 et 30 ans pour les mariages (figure 16). Le mariage devient par ailleurs plus fréquent que le pacs à partir de ces âges. Au-delà de 40 ans, à tous les âges, le mariage demeure le mode de légitimation le plus largement répandu (plus d'une fois et demie plus fréquent que le pacs).

Pour les unions avec une personne de même sexe, à un niveau de contractualisation sensiblement plus faible, le pacs reste très concentré autour de 28 ans, aussi bien pour les couples d'hommes que les couples de femmes alors que les âges au mariage sont assez différents : les couples de femmes se marient principalement autour de 30 ans alors que les âges au mariage des couples d'hommes sont plus épars, la fréquence des mariages étant relativement semblable entre 28 ans et 50 ans en 2017. Il apparaît donc clairement une préférence des couples d'hommes pour le pacs aux jeunes âges et pour le mariage plus tardivement (après 40 ans), tandis que le choix du mariage apparaît nettement plus précoce pour les couples de femmes.

Figure 16. Taux de contractualisation d'union selon le type de couple

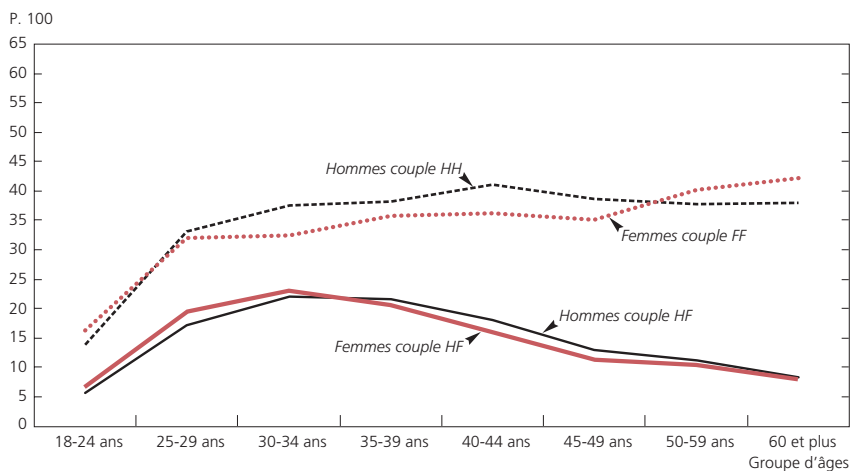


Comme les années précédentes (Breton *et al.*, 2017), le pic des mariages aux âges de franchissement d'une décennie se maintient en 2017, il tendrait d'ailleurs à s'accroître. Il concerne surtout les mariages entre personnes de sexe différent, et aussi bien les remariages que les premiers mariages, particulièrement à 40 ans et 50 ans. En revanche, la propension à privilégier ces âges « ronds » pour se marier ne se retrouve pas pour les pacs, ce qui rejoint la réflexion déjà menée sur les différences de l'importance accordée à ces deux formes de contractualisation (Rault et Régnier Loilier, 2019).

Vers l'âge de 30 ans, plus d'un nouveau marié sur cinq était déjà pacsé

Chaque année, parmi les couples nouvellement mariés, une partie d'entre eux étaient déjà pacsés. Toutes les contractualisations d'unions par le mariage n'en sont donc pas de « nouvelles ». En 2016, 40 670 mariages étaient des dissolutions de pacs, ce qui porte à un niveau presque égal le nombre de pacs et le nombre de mariages de couples non précédemment pacsés. Au total, depuis 1999 et jusqu'à la fin de l'année 2016, près de 270 000 pacs ont été rompus par un mariage⁽³⁴⁾. Avec les dissolutions croissantes de pacs par mariage et la diminution concomitante du nombre des mariages, la part des mariages entre un homme et une femme faisant suite à un pacs augmente. En 2016, elle s'élève à 17 %. En revanche, elle décroît depuis 2013 chez les couples de même sexe, pour atteindre 34,7 % des mariages entre deux femmes et 37,3 % de ceux entre deux hommes en 2016. Après plusieurs années d'accès au mariage, le nombre de couples de même sexe déjà pacsés et candidats au mariage s'amenuise. Ces proportions varient aussi selon l'âge des partenaires : plus d'un marié sur cinq à 30-34 ans était déjà pacsé (21,9 % des hommes et 23,1 % des femmes se sont mariés à cet âge en 2016). Cette part diminue ensuite avec l'âge (figure 17). C'est par conséquent aux âges où l'on se marie le plus que le mariage est le plus souvent celui d'un couple déjà pacsé. Cela ne se vérifie pas pour les mariages

Figure 17. Part des mariages (%) issus de la dissolution d'un pacs selon l'âge au mariage et le sexe des conjoints (mariages en 2016)



Champ : France entière.

Source : État civil, Insee, base des pacs du ministère de la Justice (accès via CASD), calculs des auteur-e-s.

(34) Le pacs est automatiquement dissous par le mariage de l'un ou des partenaires. La dissolution par mariage concerne le plus souvent les deux partenaires précédemment pacsés, même si certaines dissolutions par mariage ne concernent parfois que l'un des partenaires. Cela est impossible à vérifier car non renseigné, ni au moment de l'enregistrement du mariage, ni au moment de la dissolution du pacs. Toutefois, avant 2013, quelques dizaines de pacs entre deux personnes du même sexe ont été dissous chaque année par le mariage, alors même que le mariage entre les deux partenaires pacsés de même sexe était encore impossible.

entre personnes du même sexe (cette part oscille entre 35 % et 40 % à tous les âges au-delà de 25 ans).

2. Mariage et pacs des générations

Les générations nées au début des années 1980 sont les plus pacées

Les évolutions conjoncturelles du mariage précédemment constatées proviennent d'une baisse continue de la fréquence du premier mariage au fil des générations nées depuis les années 1950 et d'un calendrier de plus en plus tardif (Annexe A.10A). Pour la génération 1980, 55 % des hommes et 61 % des femmes devraient connaître un premier mariage avant 50 ans⁽³⁵⁾, en moyenne à 31,8 ans pour les hommes et 29,7 ans pour les femmes. Ces évolutions semblent se poursuivre dans les générations suivantes pour lesquelles on observe dès à présent une moindre proportion de la part de personnes déjà mariées à 25 et 30 ans.

Le pacs a 20 ans. Depuis 1999, il se diffuse au fil des générations (figure 18). À la fin de l'année 2017, pour les hommes et les femmes, c'est dans les générations formées au début des années 1980 que le nombre cumulé de pacs⁽³⁶⁾ (quel que soit le sexe du partenaire) est le plus élevé. Le nombre de pacs à l'âge de 35 ans atteint 245 pour 1 000 hommes et 243 pour 1 000 femmes dans la génération 1982. Ces générations sont les premières pour lesquelles le pacs a été accessible à partir de l'âge de 18 ans, donc une alternative possible au mariage dès leur entrée dans la vie conjugale. Sous réserve de maintien des comportements observés ces dernières années au-delà de 35 ans, le nombre de pacs cumulés à 50 ans dans cette génération pour 1 000 personnes devrait atteindre 359 pour les hommes et 333 pour les femmes, et un niveau un peu plus élevé (402 pour les hommes, 363 pour les femmes) si l'on tient compte également des pacs après 50 ans. L'écart entre les deux types d'union (pacs et mariage) reste important dans cette génération, d'autant plus que l'on ne tient compte ici que des premiers mariages.

Pour les générations plus anciennes, une partie des couples étaient déjà mariés en 1999 et n'ont donc pas eu le choix entre les deux modes de légitimation. C'est la raison pour laquelle le cumul des pacs à un âge donné est d'autant plus faible que les générations sont anciennes. Par rapport à la génération 1982, et compte tenu du niveau déjà atteint à 30 ans, le nombre cumulé de pacs devrait encore augmenter pour les générations suivantes. Toutefois, le cumul des pacs réduits jusqu'à 25 ans stagne à partir des générations nées à la fin des années 1980, à environ 85 pacs pour 1 000 femmes et 47 pour 1 000 hommes à cet âge, les pacs étant plus précoces pour les femmes que pour les hommes.

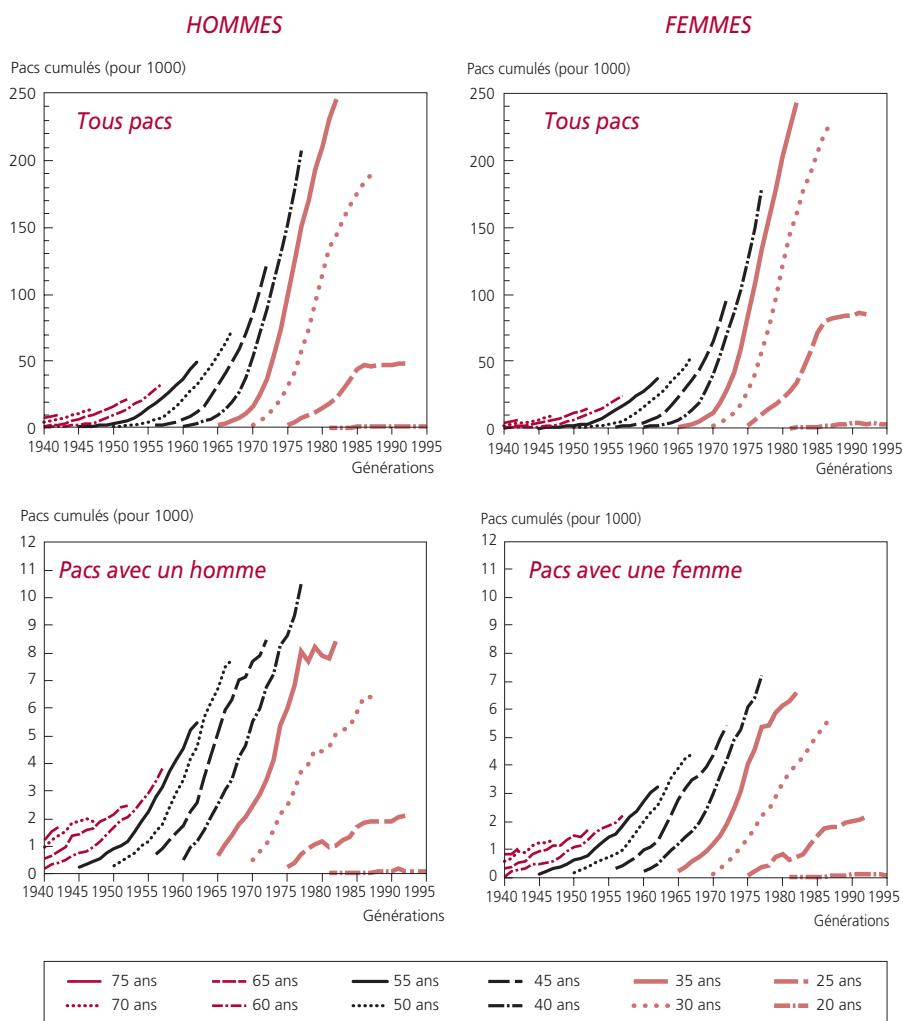
En ne retenant que les pacs avec une personne du même sexe, ce sont des générations un peu plus anciennes (antérieures à 1982) pour lesquelles le

(35) Sous réserve du maintien dans cette génération au-delà de 37 ans des comportements observés au cours des dernières années étudiées (2015-2017) dans les générations précédentes.

(36) Cumul des pacs réduits selon l'âge (pour 1 000 personnes) dans une génération à partir de 18 ans.

nombre cumulé de pacs en 2017 est maximal, les pacés homosexuels étant en moyenne plus âgés au moment de la contractualisation, particulièrement lors des premières années d'existence du pacs. Dans la génération 1977, le cumul des pacs réduits avec une personne du même sexe atteint à l'âge de 40 ans 10,5 pour 1 000 hommes et 7,2 pour 1 000 femmes, les pacs entre deux femmes étant sensiblement moins fréquent que les pacs entre deux hommes depuis 1999.

Figure 18. Nombre cumulé de pacs (pour 1 000 personnes)* à différents âges dans les générations, selon le type de pacs (ensemble des pacs, pacs avec un partenaire de même sexe)



*Cumul des pacs réduits à tous les âges à partir de 18 ans.

Champ : France entière.

Source : Insee, ministère de la Justice, calculs des auteur-e-s.

3. Divorces et dissolutions de pacs

Des statistiques de divorces incomplètes en 2017 suite à la réforme de 2016

Suite à la possibilité nouvelle au premier janvier 2017 pour les couples mariés de divorcer sans recourir à un juge⁽³⁷⁾, une hausse des divorces était attendue cette année-là (Breton *et al.*, 2018). Les premiers chiffres diffusés par le ministère de la Justice font état d'une forte baisse des divorces en 2017 avec 90 613 divorces enregistrés, en baisse de plus de 37 000 par rapport à 2016 (- 29 %) et d'un indicateur conjoncturel de divortialité qui s'effondre à 33,1 divorces pour 100 mariages (au lieu de 46,7 en 2016). Cette baisse provient exclusivement de celle des divorces par consentement mutuel, largement majoritaires (de 71 133 en 2016 à 33 457 en 2017, soit 53 % de moins). Mais les divorces enregistrés auprès des notaires ne sont à ce jour pas encore comptabilisés dans les chiffres publiés. Ceux-ci viendront alors s'ajouter à ceux prononcés et enregistrés par les tribunaux, il est donc encore trop tôt pour en mesurer les effets. Il est néanmoins probable qu'un nombre important de couples se soient adressés à un notaire pour divorcer, justifiant par là-même l'intérêt de cette réforme.

Enfin, compte tenu des statistiques publiées, cette baisse des divorces prononcés par un juge aux affaires familiales en 2017 est d'autant plus forte, par rapport à 2016, que les conjoints sont jeunes au moment du divorce et mariés depuis peu de temps. Ces couples ont vraisemblablement été les plus enclins à recourir au divorce par le biais d'un notaire (patrimoine plus restreint, présence d'enfants plus rare), les modalités du divorce étant dans ce cas plus simples. Notons enfin la diminution des divorces pour faute (7 665 en 2017) qui sont au plus bas.

Sans tenir compte des divorces de l'année 2017 encore mal connus, la proportion finale de mariages rompus par un divorce augmente au fil des promotions de mariage et dépasse 40 % à partir des mariages de 1990 (tableau annexe A.10B). Sous réserve de maintien des comportements, cette proportion est amenée à se stabiliser autour de 45 %. Concernant le calendrier, les divorces devraient survenir un peu plus tôt dans le mariage, puisque la durée moyenne de mariage au moment du divorce diminue de 15,6 ans à 13,2 ans au fil des promotions de mariage.

Plus de la moitié des pacs enregistrés avant 2007 sont dissous

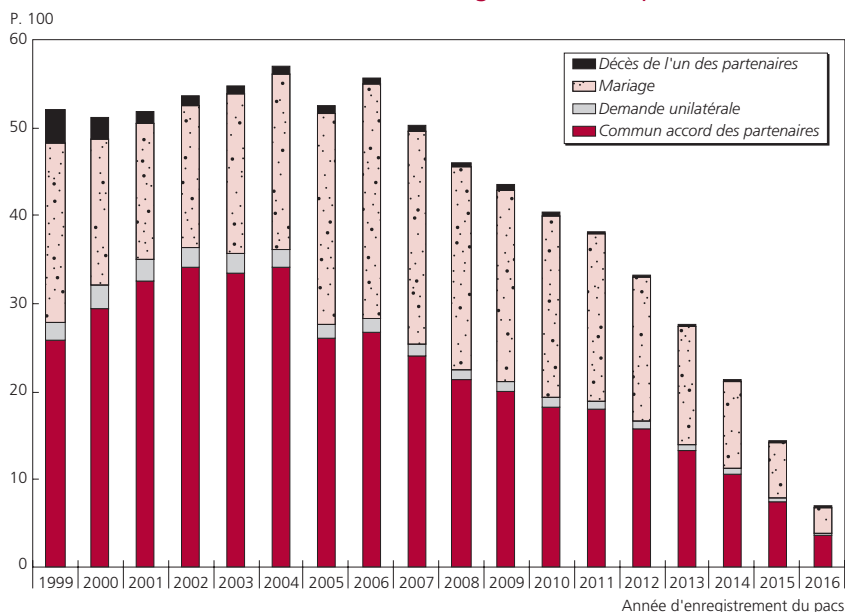
Pour la première année en 2017, le nombre annuel de dissolutions de pacs diminue : 82 345 dissolutions ont été enregistrées, soit 2 317 de moins qu'en 2016, en baisse de 2,7 %. Cette baisse pourrait être liée à la mise en place du nouveau dispositif d'enregistrement des pacs et dissolutions de pacs

(37) Loi n° 2016-1547 du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXI^e siècle.

en mairie⁽³⁸⁾ et d'une remontée plus tardive et incomplète des chiffres de dissolutions. Le détail par motif de dissolution pour l'ensemble de l'année 2017 n'est pas encore connu à ce jour, mais l'exploitation de la base de données de l'ensemble des pacs enregistrés avant novembre 2017 permet, pour la première fois, de suivre le devenir des pacs par cohorte et selon plusieurs variables (encadré 2).

Plus de la moitié des pacs conclus avant 2007 ont été dissous au 1^{er} novembre 2017 (figure 19), la plus grande partie (25 % à 34 % selon les cohortes) d'un commun accord entre les partenaires. Néanmoins, nombre d'entre eux (15 % à 20 %) l'ont été par le mariage de l'un ou des partenaires. Cette proportion augmente pour les pacs formés entre 2007 et 2010 (20 % à 25 %), tandis que les dissolutions par commun accord sont de moins en moins fréquentes au fil des cohortes. Pour les pacs conclus après 2007, la fréquence de dissolution, tous motifs confondus, est d'autant moins forte que les pacs sont récents, la durée d'exposition de l'union à la dissolution étant d'autant plus courte.

Figure 19. Cumul de pacs dissous fin 2017 selon le motif et l'année d'enregistrement du pacs (%)



Lecture : Sur 100 pacs enregistrés en 1999, 25,8 ont été rompus par commun accord entre les partenaires avant le 1^{er} nov 2017* il s'agit ici des quatre principaux motifs de dissolution. D'autres motifs (à la demande d'un tuteur notamment) sont enregistrés mais leur nombre est très marginal.

Champ : Situation au 1^{er} novembre 2017 de l'ensemble des pacs enregistrés depuis 1999.

Source : Ministère de la Justice et des libertés / accès via le CASD, calculs des auteur-e-s.

(38) L'enregistrement des pacs a lieu dans les mairies depuis le 1^{er} novembre 2017, et non plus dans les tribunaux d'instance comme c'était le cas depuis 1999. Et 2057 dissolutions de moins ont été enregistrées au cours des deux derniers mois de l'année 2017 dans les mairies, par rapport à celles enregistrées dans les tribunaux pendant la même période de l'année 2016. En revanche, les dissolutions de pacs enregistrées par les notaires ont largement augmenté entre 2016 et 2017 (de 3931 à 5275, soit une hausse de 34 %).

Encadré 2. Les données sur les pacs du ministère de la Justice

L'enregistrement des conclusions et dissolutions de pacs auprès des tribunaux d'instance à partir de 1999 a permis la constitution par le ministère de la Justice d'une base de données exhaustive, regroupant l'ensemble des 2,1 millions de contrats enregistrés dans les tribunaux et auprès des notaires jusqu'au premier novembre 2017. Cette base de données est accessible par l'intermédiaire du Centre d'accès sécurisé aux données (CASD) qui garantit le secret statistique lors de l'exploitation des données. Pour chaque contrat enregistré depuis 1999, la base comprend les informations suivantes :

- la date et le lieu d'enregistrement du contrat (tribunal saisi)
- la commune de résidence des partenaires
- le sexe et la date de naissance de chacun des partenaires
- la date et le motif de la dissolution du pacs (le cas échéant)

Des redressements ont été effectués pour les informations non collectées avant 2007 (inscription du pacs en marge de l'état civil des contractants, notamment le sexe des partenaires).

L'analyse des dissolutions selon le sexe révèle, dans toutes les cohortes de pacs, une plus grande fréquence de dissolution (par tout motif autre que le mariage) des pacs contractés entre deux femmes (tableau 16) et, dans une moindre mesure des pacs entre deux hommes. Différentes études dans les pays européens et aux États-Unis (Wiik *et al.*, 2014 ; Benett, 2017) ont déjà mis en avant la moins grande stabilité de ces unions (partenariats ou unions civiles) de même sexe, particulièrement celles entre deux femmes (Marteau, 2019).

De plus, l'âge des deux partenaires (les deux ont moins de 35 ans vs les deux ont plus de 35 ans au moment de la contractualisation du pacs) est déterminant pour les risques de dissolutions parmi les couples de même sexe. Quelle que soit l'année de conclusion du pacs, lorsqu'il s'agit d'un pacs entre deux partenaires de même sexe, il y a au moins deux fois plus de contrats rompus lorsque les deux partenaires ont moins de 35 ans à la conclusion du pacs que lorsque les deux sont âgés de plus de 35 ans. Là encore, on retrouve des résultats déjà mis en avant dans certains pays scandinaves (Benett, 2017), qui montrent un fort gradient selon l'âge dans les risques de dissolution des unions entre personnes de même sexe. Cet effet de l'âge des partenaires est en revanche inexistant pour les pacs entre un homme et une femme, pour lesquels les fréquences de dissolution sont équivalentes selon l'âge.

Il est légitime de s'interroger sur la différence entre la stabilité des unions officialisées par un pacs ou par un mariage. Pour établir cette comparaison, on suppose que les pacs dissous par le mariage ne constituent pas des ruptures d'union mais simplement une modification de la forme de légitimation souhaitée par les partenaires⁽³⁹⁾ (tableau 16). Cette « modification », accessible aux couples pacés de même sexe à partir de 2013 seulement, occupe une place importante parmi les dissolutions, notamment parmi les couples pacés il y a longtemps (entre 2005 et 2013), et à des âges jeunes pour les couples de femmes. Un quart

(39) Les données collectées sur les divorces ne permettent pas de connaître le devenir des couples précédemment pacés avant de se marier.

Tableau 16. Proportion (%) de pacs dissous (au 01/11/2017) selon l'année de contractualisation, le sexe et l'âge des partenaires

Cohorte de pacs	Part des pacs dissous par mariage			Part des pacs dissous par motif autre que le mariage			Répartition des pacs	
	Les 2 partenaires ont moins de 35 ans	Les 2 partenaires ont plus de 35 ans	Tous âges des partenaires	Les 2 partenaires ont moins de 35 ans	Les 2 partenaires ont plus de 35 ans	Tous âges des partenaires	Les 2 ont moins de 35 ans	Les 2 ont plus de 35 ans
	Pacs entre deux hommes							
1999-2004	11,4	25,5	18,8	63,4	23,8	42,1	32,6	41,2
2005-2007	14,0	21,7	17,7	49,2	19,8	34,6	31,1	42,1
2008-2010	17,0	19,3	17,4	40,9	17,5	28,7	29,7	45,9
2011-2013	15,3	13,4	14,0	31,2	14,1	23,2	34,8	40,0
2014-2016	5,6	4,1	5,0	15,4	7,6	12,3	41,6	34,8
	Pacs entre deux femmes							
1999-2004	12,6	19,1	16,6	71,9	30,5	49,4	34,7	47,7
2005-2007	22,5	20,4	21,3	55,3	23,6	39,6	37,4	42,3
2008-2010	25,2	17,8	21,7	47,6	24,0	36,1	37,8	44,0
2011-2013	26,3	14,3	21,4	38,2	17,3	28,8	44,2	38,2
2014-2016	11,4	4,9	9,4	21,1	9,5	16,5	51,2	33,0
	Pacs entre un homme et une femme							
1999-2004	18,9	15,9	17,8	34,2	32,9	34,8	70,2	17,0
2005-2007	28,9	16,4	25,3	26,5	26,4	27,0	67,2	18,8
2008-2010	26,1	13,9	21,9	21,3	18,7	20,8	60,3	26,0
2011-2013	19,2	10,0	16,1	17,0	14,5	16,4	60,8	25,9
2014-2016	7,2	4,3	6,3	7,9	6,4	7,5	60,0	26,4

Lecture : 11,4% des pacs conclus en 1999-2004 entre deux hommes de moins de 35 ans ont été rompus par un mariage avant le 1^{er} novembre 2017.

Note : L'âge des partenaires est celui au moment de la contractualisation du pacs.

Champ : France entière, situation au 1/11/2017 des contrats enregistrés entre le 15/11/1999 et le 31/12/2016.

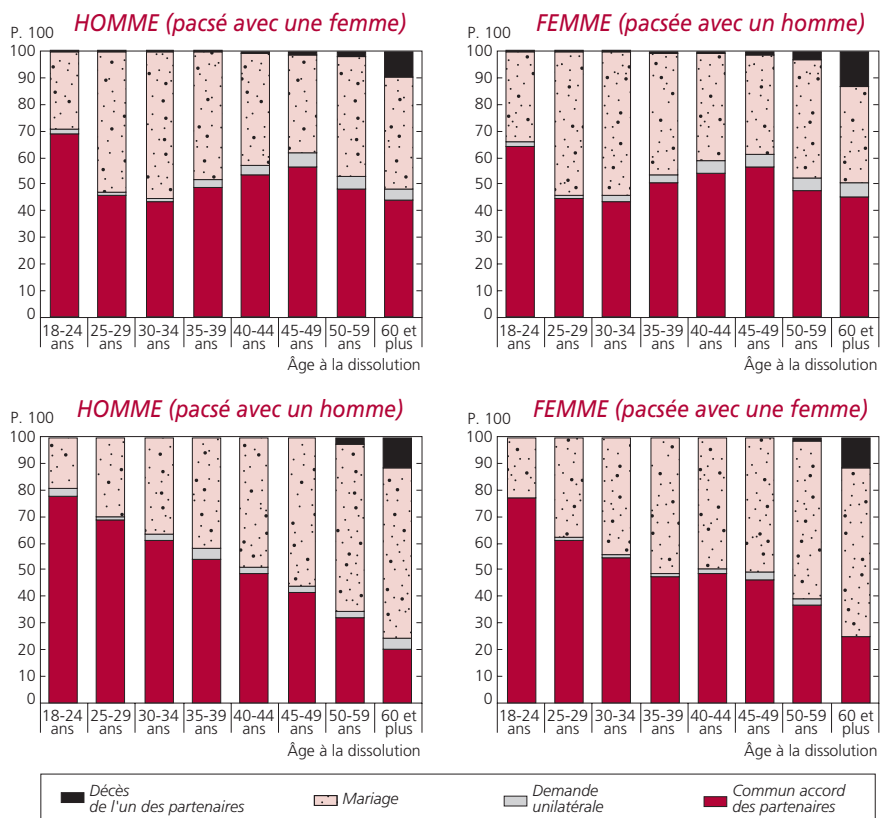
Source : Ministère de la Justice, données accessibles via le CASD.

des pacsés de sexe différent en 2005-2007 sont mariés dix ans plus tard, cette part atteint même 29 % lorsque les deux partenaires étaient âgés de moins de 35 ans lors de la contractualisation du pacs.

Avec la fréquence des divorces observée dans les promotions de mariage (tableau annexe A.10B) et compte tenu des durées de pacs atteintes en 2017 par les différentes promotions de pacs (en moyenne 15 ans pour les pacs en 1999-2004, 11 ans pour ceux de 2005-2007, 8 ans pour ceux de 2008-2010...), la proportion de pacs dissous par tout motif autre que le mariage ou le décès excède la fréquence des divorces à une durée équivalente.

Enfin, ces différences dans le devenir des pacs confirment le profil particulier des premiers pacsés, déjà mis en avant en termes de diplôme et de catégorie socioprofessionnelle (Bailly et Rault, 2013). Ces premiers contractants (avant 2005), notamment les plus jeunes et indépendamment du sexe des partenaires,

Figure 20. Répartition (%) des personnes ayant rompu un pacs en 2016 selon le sexe, le groupe d'âges à la dissolution et le motif



Lecture : 69% des hommes de 18-24 ans ayant rompu leur pacs avec une femme en 2016 l'ont dissous par commun accord.

Champ : Pacs dissous en 2016.

Source : Ministère de la Justice (accès via le CASD), calcul des auteur-e-s.

ont moins souvent transformé leur pacs en mariage que ceux d'après 2005. Peut-être faut-il voir dans ce choix un rejet plus fort de l'institution matrimoniale. Le devenir des pacs diffère donc très sensiblement selon le sexe et l'âge des partenaires : pour les couples d'hommes, les plus âgés ont plus souvent rompu leur pacs pour se marier, alors que les couples de pacsés homme-femme se sont plus souvent mariés lorsqu'ils étaient jeunes peu de temps après la conclusion du pacs.

C'est parmi ceux qui rompent leur pacs après 60 ans que le décès est le motif de dissolution le plus fréquent. Selon le sexe des partenaires, cela représente de 10 % à 13 % des dissolutions de pacs en 2016 dans ce groupe d'âges (figure 20). Par ailleurs, c'est entre 25 et 35 ans que le mariage constitue le motif de dissolution le plus fréquent pour les pacs entre un homme et une femme alors que, pour les couples de même sexe, plus la dissolution survient à un âge élevé et plus il y a de chances que le mariage soit le motif de la dissolution. Aussi bien pour

les couples d'hommes que de femmes, le mariage représente 64 % des motifs de ruptures parmi les plus de 60 ans. Inversement, parmi ceux qui rompent leur pacs aux âges jeunes, la dissolution par commun accord est le motif de dissolution le plus largement répandu parmi les couples homosexuels. Ce n'est le cas que parmi les moins de 25 ans pour les pacs entre un homme et une femme. Les dissolutions par demande unilatérale de l'un des partenaires ne représentent pas plus de 3 % de l'ensemble des dissolutions de pacs.

4. Les unions en France et en Europe

Des mariages moins fréquents et plus tardifs en France

Le déclin de la nuptialité et l'évolution des comportements matrimoniaux observés en France s'inscrit dans un mouvement global amorcé dans les pays d'Europe du Nord dans les années 1970 et bien documenté (Sardon, 2006 ; Sobotka et Toulemon, 2008 ; Avdeev *et al.*, 2011). Ces évolutions non simultanées entre les pays européens ont conduit à des écarts importants dans les indices de primo-nuptialité pendant les années 1980 et 1990 (Sardon, 1992), opposant le modèle scandinave et le modèle méditerranéen en matière d'union (Prioux, 2006b). Avec un mariage en net recul (baisse de la part de personnes mariées à 50 ans, mariage de plus en plus tardif, cohabitation hors mariage largement répandue), la France se rapproche davantage du modèle scandinave.

L'analyse des indicateurs récents de primo-nuptialité (tableau 17) révèle une opposition entre les pays d'Europe du Sud et de l'Ouest d'une part, et d'Europe de l'Est d'autre part. En 2017, la somme des premiers mariages réduits n'excède pas 0,5 premier mariage par personne (aussi bien pour les hommes que pour les femmes), et les mariages sont assez tardifs en France comme en Espagne, en Italie, au Royaume-Uni, dans les pays du Benelux et en Slovénie. Dans ces pays, l'âge moyen au premier mariage dépasse 30 ans pour les femmes et 33 ans pour les hommes. La France s'éloigne néanmoins des pays d'Europe du Nord dans lesquels les indices ont connu une augmentation lors des dernières années (0,57 en Suède et 0,65 au Danemark). Les pays d'Europe de l'Est se distinguent très clairement avec une somme des premiers mariages réduits plutôt élevée et en augmentation, et un premier mariage encore précoce malgré un allongement très net du calendrier.

Dans certains pays, l'indicateur de primo-nuptialité peut atteindre des valeurs particulièrement élevées (Lettonie, Roumanie, Slovaquie) ou très basses (Luxembourg), selon le sens des mouvements migratoires. Une mobilité matrimoniale conduit des couples immigrés à aller se marier dans le pays dont ils sont originaires, de même que d'autres couples souhaitent se marier dans un pays étranger (en Grèce ces dernières années, plus de 10 % des mariages concernent des non-résidents, notamment sur les îles). Ces phénomènes affectent bien évidemment l'indicateur conjoncturel de primo-nuptialité basé sur les mariages enregistrés dans le pays de résidence, à la

Tableau 17. Indicateurs de primo-nuptialité dans les pays de l'Union européenne en 2010 et 2017

Pays	Indicateur conjoncturel de primo-nuptialité				Âge moyen au premier mariage (en années)			
	Hommes		Femmes		Hommes		Femmes	
	2010*	2017**	2010*	2017**	2010*	2017**	2010*	2017**
Belgique	0,42	0,42	0,44	0,43	31,7	33,5	29,4	31,2
Bulgarie	0,38	0,53	0,42	0,62	29,8	30,6	26,6	27,3
Rép. tchèque	0,41	0,54	0,46	0,60	30,8	31,8	27,9	29,1
Danemark	0,66	0,65	0,68	0,66	33,6	34,8	31,2	32,4
Allemagne	0,54	0,58	0,57	0,62	32,9	34,0	30,2	31,2
Estonie	0,38	0,48	0,38	0,54	30,5	32,2	28,0	29,7
Irlande	-	0,60	-	0,59	33,1	33,8	31,3	32,0
Grèce	0,58	0,65	0,67	0,70	32,6	33,3	29,3	30,3
Espagne	0,38	0,44	0,42	0,48	33,1	35,4	30,9	33,2
France	0,49	0,47	0,49	0,46	32,8	34,4	30,7	32,2
Croatie	0,63	0,67	0,67	0,72	30,0	31,0	27,1	28,2
Italie	0,48	0,45	0,53	0,48	33,2	35,0	30,3	32,2
Chypre	-	-	-	-	-	-	-	-
Lettonie	0,39	0,70	0,41	0,76	29,4	31,5	27,1	28,9
Lituanie	0,61	0,86	0,62	0,90	28,7	30,5	26,5	27,8
Luxembourg	0,35	0,31	0,39	0,34	32,8	34,0	30,2	31,6
Hongrie	0,36	0,59	0,39	0,65	31,2	32,3	28,3	29,4
Malte	0,78	-	0,84	-	31,3	-	28,6	-
Pays-Bas	0,52	0,45	0,53	0,45	32,4	33,9	29,8	31,4
Autriche	0,48	0,58	0,50	0,61	-	34,2	-	31,5
Pologne	0,64	0,59	0,68	0,64	28,4	29,6	26,1	27,3
Portugal	0,43	0,42	0,47	0,44	29,9	32,5	27,7	30,7
Roumanie	0,70	0,93	0,77	1,05	29,0	31,0	25,6	27,5
Slovénie	0,37	0,41	0,42	0,47	31,7	32,9	29,0	30,4
Slovaquie	0,48	0,65	0,52	0,72	30,0	31,2	27,2	28,6
Finlande	0,64	0,51	0,70	0,53	32,5	33,9	30,2	31,6
Suède	0,59	0,57	0,66	0,58	35,6	36,6	32,7	33,8
Royaume-Uni	0,46	0,49	0,50	0,50	-	33,4	-	31,5

* Données de 2011 pour l'Allemagne et l'Autriche, de 2008 pour le Royaume-Uni.
** Données de l'année 2016 pour l'Estonie et de l'année 2015 pour l'Irlande, la France et le Royaume-Uni.
Source : Données Eurostat, site consulté en juillet 2019.

hausse dans les pays de forte émigration ou à la baisse dans les pays de forte immigration. Les variations du calendrier et la forte augmentation de l'âge au premier mariage, survenue rapidement à partir des années 1990 dans des pays où le mariage était traditionnellement précoce (Europe de l'Est) peut aussi expliquer la hausse récente de la somme des premiers mariages réduits

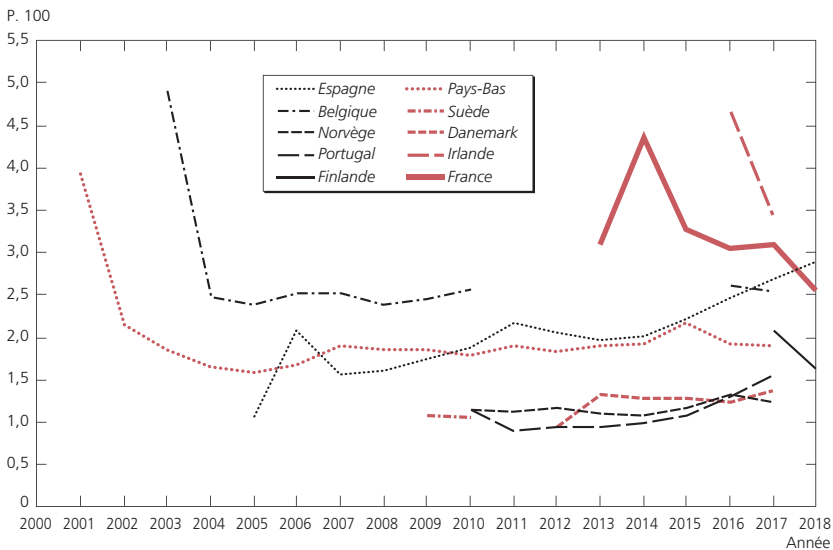
par un rattrapage de mariages plus tardifs dans les nouvelles générations. Une analyse longitudinale de la primo-nuptialité permettrait de confirmer ces hypothèses.

Même si cela est difficile à vérifier, il est possible que l'existence du pacs depuis 1999 en France ait pu contribuer à freiner la nuptialité, une partie des couples ayant pu renoncer au mariage en faisant le choix de légitimer leur union par un pacs. Avec la France, seuls les Pays-Bas en Europe permettent également à tous les couples, y compris hétérosexuels, une autre forme de légitimation que le mariage (partenariat enregistré).

Des mariages de même sexe plutôt fréquents en France

Avec 3,1 % des mariages entre personnes de même sexe en 2017, la France se situe à un niveau plutôt élevé de contractualisation des unions de même sexe par rapport aux autres pays européens où le mariage est également accessible aux couples homosexuels⁽⁴⁰⁾. En effet, cette proportion varie selon les pays entre environ 1 % et 4 % de l'ensemble des mariages (figure 21), et les mariages homosexuels sont en général les plus fréquents au début de la

Figure 21. Part (%) des couples de même sexe parmi les mariages dans certains pays européens



Source : Données statistiques collectées sur les sites des instituts nationaux de statistiques, calculs des auteur-e-s.

(40) Le mariage entre personnes de même sexe est légal dans 14 des 28 pays de l'Union européenne. Les Pays-Bas sont le premier pays à l'avoir légalisé en 2001, puis la Belgique (2003), l'Espagne (2005), la Suède (2009), le Portugal (2010), le Danemark (2012), la France (2013), le Royaume-Uni (2014), l'Irlande (2015), l'Allemagne, la Finlande, le Luxembourg et Malte (2017), l'Autriche (2019) ont successivement rendu le mariage accessible à tous les couples. D'autres formes de partenariats ou unions civiles, distinctes du mariage, existent dans d'autres pays ou sont actuellement en discussion (Italie, Grèce, Slovénie,...).

légalisation de ces unions (couples déjà existants, en attente de légitimation) sauf dans certains pays (Espagne, Portugal) où leur part a progressivement augmenté au fil des années (Cortina *et al.*, 2013). Ce niveau apparaît d'autant plus élevé en France qu'une autre forme de légalisation d'union accessible à tous les couples existe avec le pacs, lequel apporte des protections et avantages non négligeables pour les partenaires.

Dans la plupart des pays, notamment du Nord de l'Europe, les couples de femmes sont majoritaires parmi les couples de même sexe qui se marient. Ce n'est pas encore le cas en France, même si leur part tend à augmenter au fil des années (de 41,5 % en 2013 à 49,8 % en 2017). Cette augmentation a également été observée en Espagne et aux Pays-Bas. Ces couples de femmes sont même très majoritaires en Finlande, au Danemark et en Suède où les normes de genre plus progressistes et les rapports hommes-femmes plus égalitaires favorisent peut-être la contractualisation des couples lesbiens.

Une divortialité plutôt élevée en France

L'augmentation du divorce jusqu'au début des années 2000 a été moins rapide, et la France est restée plutôt en retrait par rapport aux pays précurseurs d'Europe du Nord (Suède, Danemark), aux pays baltes et au Royaume-Uni où l'indicateur conjoncturel de divortialité⁽⁴¹⁾ excède 40 divorces pour 100 mariages dès le début des années 2000 (Prioux, 2006b ; Sardon, 2006).

À défaut de connaître la répartition annuelle des divorces par durée de mariage dans tous les pays, on estime ici un indicateur conjoncturel de divortialité pour chaque pays en rapportant la moyenne du nombre des divorces (centrée sur 3 années) à la moyenne des mariages enregistrés dans le pays entre 14 et 10 années auparavant, les divorces survenant en moyenne à une durée de mariage d'environ 12 à 15 ans⁽⁴²⁾. Par le choix d'un dénominateur plus approprié, cet indicateur est plus pertinent qu'un taux brut de divortialité, même si les mouvements migratoires des couples mariés peuvent introduire quelque biais.

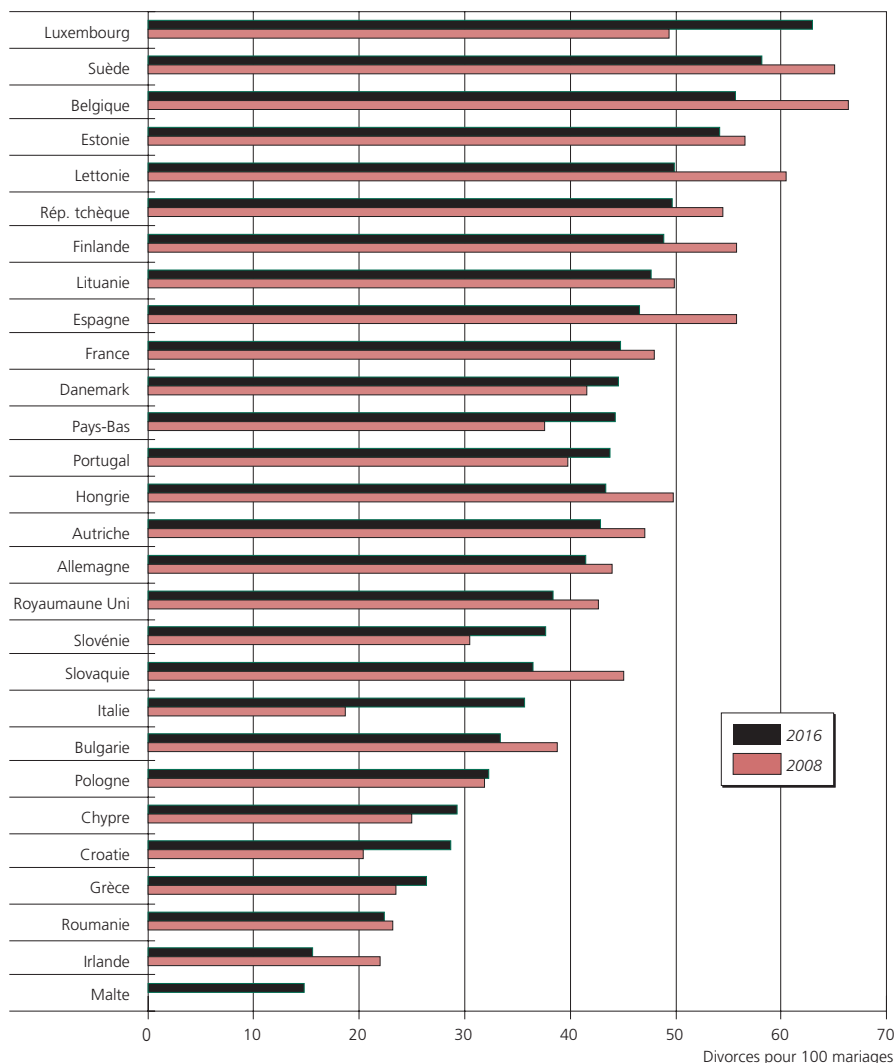
Concernant les années récentes, la divortialité se situe toujours à un niveau plutôt élevé en France, derrière les pays d'Europe du Nord et les pays baltes, malgré une baisse de l'indicateur conjoncturel entre 2008 et 2016 dans beaucoup de ces pays où le divorce était très fréquent (figure 22). La hiérarchie reste néanmoins relativement inchangée, même si les divorces ont rapidement augmenté dans certains pays où ils étaient peu répandus comme l'Espagne ou le Portugal. Si l'on ne peut pas vraiment parler d'homogénéisation des comportements en matière de divorce, des évolutions législatives importantes dans des pays traditionnellement réfractaires conduisent à une augmentation rapide

(41) Cumul des taux de divortialité par durée de mariage (jusqu'aux durées où le divorce devient peu fréquent, 45 ans en général), ceux-ci étant le plus souvent calculés par rapport à l'effectif initial des mariages.

(42) Selon l'application (ici simplifiée) du principe de la génération moyenne énoncé par G. Calot (1984).

de la divortialité. C'est le cas dans certains pays d'Europe du Sud (Croatie, Slovénie) et notamment en Italie où deux réformes successives en 2014 et 2015 (simplification des procédures et réduction du délai légal entre la séparation et le divorce) se sont traduites par une augmentation de 18 % à 35 % de la fréquence du divorce en quelques années. Le vote récent (en 2019) d'une loi similaire en Irlande pourrait produire les mêmes effets. Mais la tendance générale est plutôt une diminution des divorces dans la plupart des autres pays, dont la France.

Figure 22. Indicateurs de divortialité dans l'Union européenne en 2008 et 2016



* Rapport de la moyenne des divorces des années t-1 à t+1 à la moyenne des mariages des années t-14 à t-10.

Source : Données Eurostat, site consulté en juillet 2019, calculs des auteur-e-s.

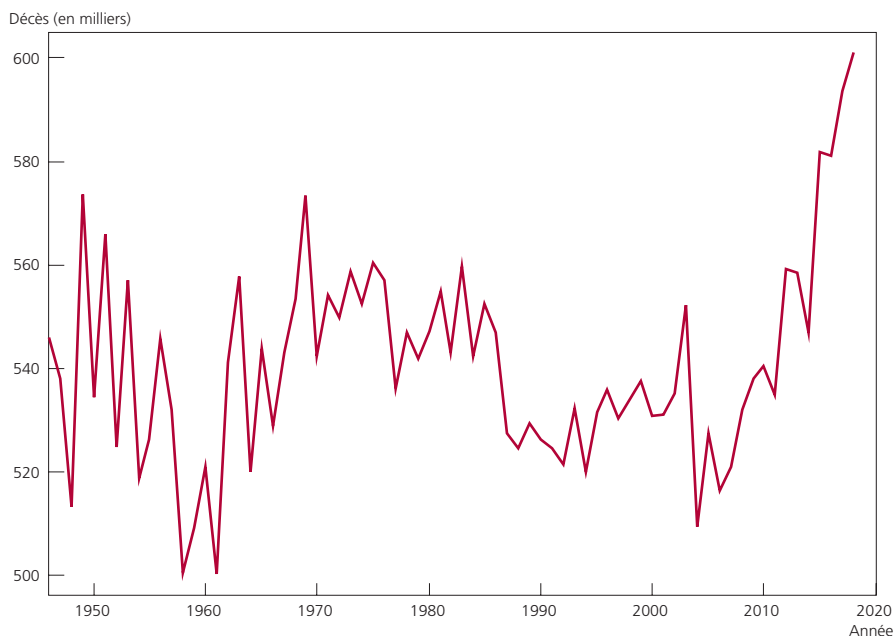
VI. La mortalité

1. Les caractéristiques de la mortalité

Le nombre de décès ne cesse de croître depuis quinze ans

Le nombre de décès survenus au cours de l'année 2018 est provisoirement estimé à 614 000 pour la France entière, dont 601 000 en métropole et 13 000 dans les départements d'outre-mer. C'est la première fois depuis la Seconde Guerre mondiale que la France métropolitaine enregistre plus de 600 000 décès. Entre les années 1950 et le début des années 2000, ce chiffre fluctuait entre 500 000 et 575 000. Un pic avait été atteint lors de l'épidémie de grippe de 1969, responsable de 30 000 morts, notamment parce qu'il n'existait pas encore de vaccin efficace. Une autre crise sanitaire sévère, associée à la vague de chaleur, a porté en 2003 le nombre des décès à 552 339⁽⁴³⁾. Un minimum fut à nouveau atteint l'année suivante (2004) avec un total de 509 429 décès ; depuis, ce chiffre augmente régulièrement (figure 23) (Pison et Toulemon, 2016).

Figure 23. Nombre total de décès annuels en France métropolitaine, 1946-2018



Source : Insee, Division des enquêtes et études démographiques.

(43) 562 467 pour la France entière.

L'augmentation du nombre de décès est attribuable en majeure partie au vieillissement des générations nombreuses de l'après-guerre. L'année 1949 a marqué en France métropolitaine un pic de natalité avec 872 661 naissances. Les membres de cette génération atteindront 87 ans, l'âge modal au décès, en 2036. Il est donc probable que l'augmentation actuelle du nombre de décès se poursuive dans les années à venir, à moins que la durée de vie ne subisse des modifications importantes.

Les progrès de l'espérance de vie ralentissent

De fait, si l'espérance de vie à la naissance a augmenté entre 2017 et 2018, pour atteindre 79,5 ans pour les hommes et 85,4 ans pour les femmes en France métropolitaine (79,4 ans et 85,3 ans pour la France entière), l'évolution récente correspond à un ralentissement des progrès de la durée de vie. Indépendamment de la surmortalité observée en 2015 du fait d'une sévère épidémie de grippe⁽⁴⁴⁾, les progrès ont été plus faibles au cours de la décennie passée qu'au cours de la décennie antérieure, surtout pour les femmes. En France métropolitaine, les gains d'espérance de vie à la naissance ont été de 1,9 an pour les hommes et de 1,0 an pour les femmes entre 2008 et 2018, et respectivement de 2,8 ans et de 2,0 ans entre 1998 et 2008. Pour comprendre ce ralentissement, nous avons analysé l'évolution des gains d'espérance de vie à la naissance par groupe d'âges à partir des tables de mortalité triennales de l'Insee dont la plus récente correspond à la période 2015-2017 (figure 24).

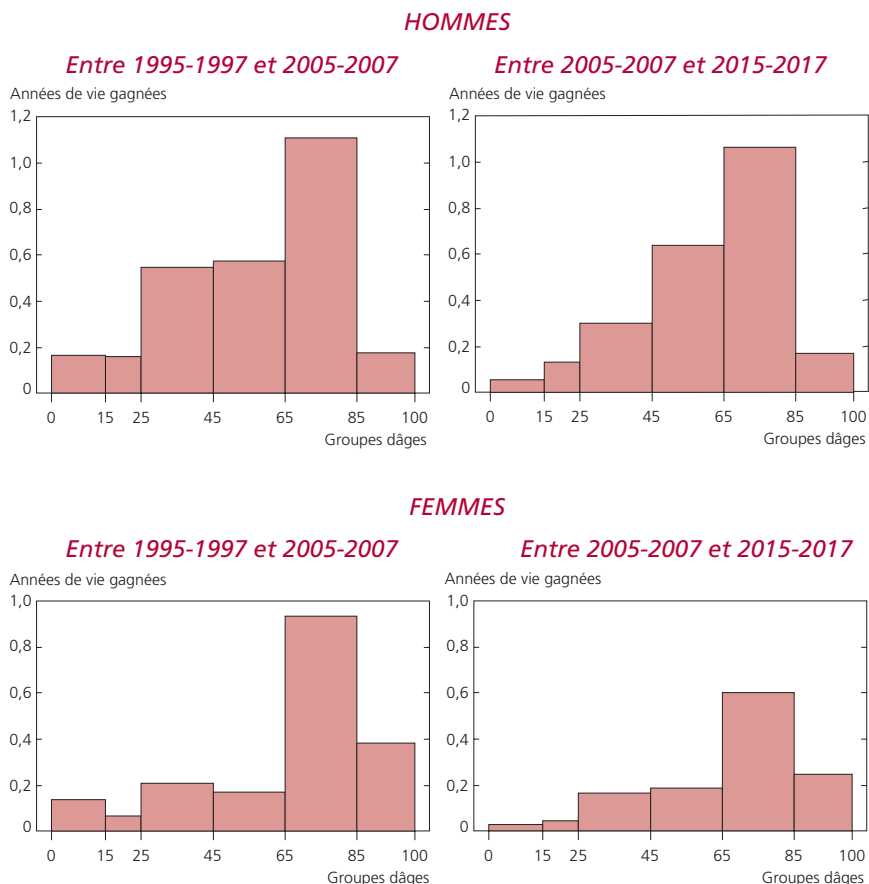
Avant 45 ans, les gains ont été deux fois moindres, tant chez les hommes que chez les femmes, entre 2005-2007 et 2015-2017 par comparaison à la décennie antérieure (soit 0,48 an au lieu de 0,87 an pour les hommes, et 0,23 an contre 0,42 an pour les femmes). Les gains au-delà de 45 ans ont été identiques pour les hommes au cours des deux périodes, mais ils se sont réduits de 1,5 an à 1,0 an pour les femmes. Ce ralentissement a contribué au retard de la France sur ses voisins européens en matière de mortalité prématurée, alors même que la situation française en termes d'espérance de vie à la naissance est plutôt avantageuse.

2. La France en bonne position sur l'espérance de vie au sein de l'Europe

En 2017, année la plus récente pour laquelle nous disposons de données comparatives, la France reste dans le tiers le plus favorable des pays européens dans le classement sur l'espérance de vie à la naissance pour les deux sexes réunis (tableau annexe A.12), sans changement notable depuis quinze ans. Le pays continue d'occuper une position dominante pour l'espérance de vie à la naissance des femmes (85,2 ans), aux côtés de l'Italie et immédiatement derrière la Suisse (85,6 ans) et l'Espagne (86,1 ans).

(44) La durée de vie moyenne a reculé de presque quatre mois en 2015. Les hommes ont dès l'année suivante rattrapé ce retard, mais cela n'est le cas que depuis 2018 pour les femmes.

Figure 24. Décomposition des gains d'espérance de vie par groupe d'âges pour les hommes et les femmes

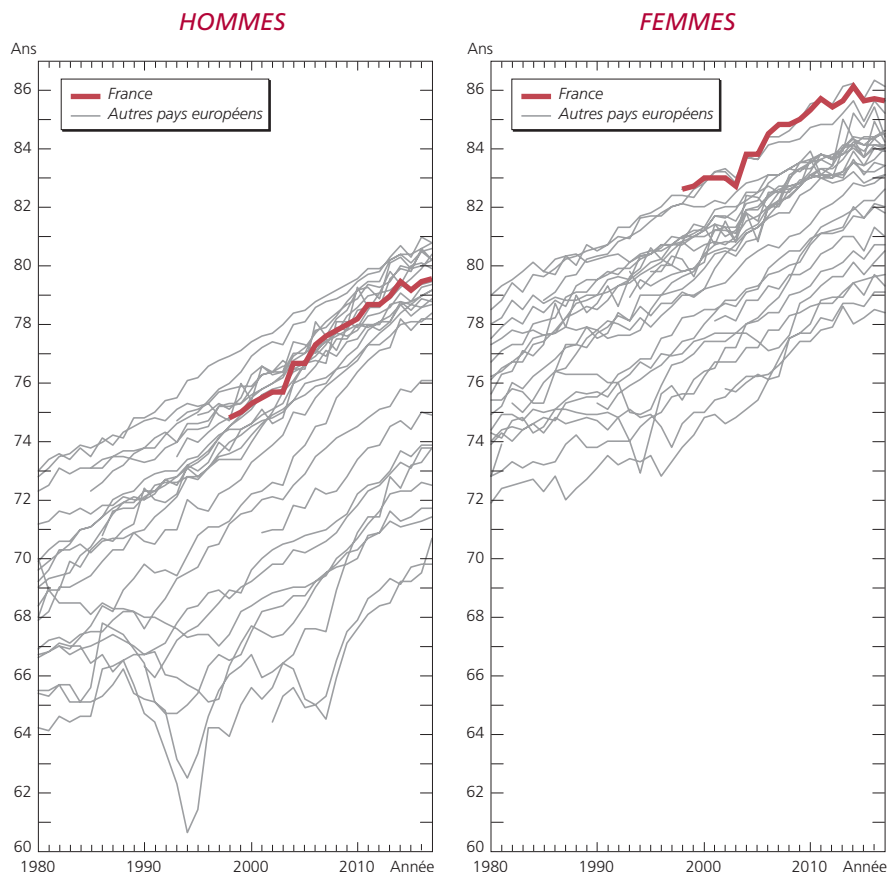


Champ : France métropolitaine.

Source : Insee, Division des enquêtes et études démographiques.

La situation française est comparativement moins favorable pour les hommes, qui se situent en 9^e position parmi les 28 membres de l'Union européenne de 2019 (figure 25). Avec un niveau d'espérance de vie à la naissance de 79,4 ans, la France se positionne relativement loin de la Suisse (1^{re} du classement) où l'indicateur atteint le niveau record de 81,6 ans. Plusieurs pays d'Europe de l'Ouest (Irlande, Luxembourg, Pays-Bas et Suisse), d'Europe du Nord (Islande, Norvège et Suède), et même d'Europe du Sud (Espagne et Italie), une région pourtant longtemps à la traîne, connaissent une espérance de vie masculine supérieure à celle de la France. L'Autriche et le Royaume-Uni, aux côtés de la France, se trouvent aussi mieux placés que l'ensemble des pays d'Europe de l'Est et quelques pays pourtant également favorisés sur le plan économique, comme la Belgique, le Danemark et l'Allemagne.

Figure 25. Espérance de vie à la naissance en France et dans les autres pays de l'Union européenne pour les hommes et les femmes, 1980-2017



Champ : Union européenne dans ses frontières de 2019 (y compris le Royaume-Uni).

Source : Eurostat database, <https://ec.europa.eu/eurostat/data/database> [consultée le 17 juillet 2019].

Une mortalité prématurée comparativement élevée

Un examen de la mortalité par groupe d'âges montre que la France est bien placée concernant la survie des plus âgés, mais qu'elle se situe dans une position inférieure à la moyenne pour la mortalité avant 65 ans. Au 19^e rang pour les garçons et au 20^e rang pour les filles en 2017 (sur 28 pays classés par ordre croissant de la probabilité de décéder dans chaque groupe d'âges), la situation française est particulièrement défavorable pour la mortalité des enfants de moins de 15 ans. Alors que la France se situait au 7^e rang en 2005 (6^e pour les filles, 8^e pour les garçons), sa position s'est progressivement détériorée depuis une dizaine d'années. Cette évolution défavorable est essentiellement à mettre sur le compte de la mortalité infantile. Les progrès en matière de survie pendant

la première année se sont en effet interrompus en France, alors qu'ils ont continué dans les autres pays européens. Le taux de mortalité infantile était estimé à 3,9 ‰ en 2017 pour la France entière (3,6 ‰ en France métropolitaine), alors que l'ensemble des pays de l'Europe des 28, hors Europe de l'Est et à l'exception notable du Royaume-Uni, jouissaient d'un taux plus faible, inférieur à 3,0 ‰ dans onze d'entre eux.

La situation de la France est un peu plus favorable concernant la mortalité entre 15 et 25 ans, 25 et 45 ans, et 45 et 65 ans, mais elle se situe du mauvais côté de la médiane (14^e, 17^e et 15^e rangs pour les hommes, et 15^e, 16^e et 12^e rangs pour les femmes) (tableau 18). Cette situation est relativement stable depuis 1980, sauf en ce qui concerne la mortalité féminine entre 45 et 65 ans. À ces âges de fin de vie active, la baisse de la mortalité a été beaucoup plus lente que dans de nombreux autres pays européens. La France se positionnait encore au 5^e ou 6^e rang pour la probabilité de décéder entre 45 et 65 ans dans la première moitié des années 2000 au lieu du 12^e rang actuellement (15^e rang pour les hommes en 2000 comme en 2017 avec très peu de fluctuations au cours de la période).

Une mortalité aux âges élevés faible par rapport aux autres pays européens

En revanche, la mortalité au-delà de 65 ans est peu élevée en France relativement aux autres pays européens. Sa position est en tête du classement non seulement pour la survie entre 65 et 85 ans, mais également pour l'espérance de vie à 85 ans, tant pour les hommes que pour les femmes (tableau 18). Notons ici que, contrairement à la mortalité des plus jeunes, dont les progrès se sont considérablement ralentis dans la plupart des pays européens, la mortalité entre 65 et 85 ans a presque partout diminué très rapidement au cours des vingt dernières années. La France n'a donc fait que se positionner en tête d'un peloton bien fourni, surtout si l'on exclut les pays d'Europe de l'Est, un peu à la traîne relativement à leurs voisins de l'Ouest. La baisse de la mortalité à 65-85 ans est responsable à elle seule de près de la moitié des progrès de l'espérance de vie à la naissance au cours des dix dernières années.

Un rapprochement des espérances de vie féminine et masculine

L'écart d'espérance de vie entre les femmes et les hommes (5,8 ans en 2017) reste plus élevé en France que dans la plupart des autres pays européens, à l'exception de la Croatie (6,1 ans), du Portugal (6,2 ans) et des pays d'Europe de l'Est où il varie de 5,9 ans en République tchèque à 9,9 ans en Lettonie (tableau annexe A.12). L'écart entre les sexes s'est toutefois réduit depuis le milieu des années 1990, après avoir atteint plus de 8 ans entre 1976 et 1996.

La réduction de l'écart d'espérance de vie entre les sexes en France tient à un essoufflement des progrès chez les femmes (Meslé, 2006). Par rapport à

Tableau 18. Probabilités de décéder et espérance de vie à 85 ans dans les pays de l'Europe des 28 en 2017, hommes et femmes

Hommes							
Pays	Probabilité de décéder (P. 1000)						Espérance de vie à 85 ans
	Entre 0 et 1 an	Entre 1 et 15 ans	Entre 15 et 25 ans	Entre 25 et 45 ans	Entre 45 et 65 ans	Entre 65 et 85 ans	
Bulgarie	6,9	3,7	6,9	37,0	242,9	747,2	4,6
Croatie	4,7	2,2	5,4	22,3	172,4	687,1	5,0
Chypre	1,3	1,5	4,0	13,8	92,5	522,4	5,3
Hongrie	3,9	2,2	4,6	26,6	244,5	729,9	5,2
Slovaquie	5,2	2,6	6,3	28,7	198,4	700,0	5,3
Lituanie	2,9	3,2	7,6	63,7	250,2	724,7	5,1
Lettonie	4,5	2,8	9,8	64,3	269,7	743,7	5,2
Roumanie	7,6	3,5	7,2	35,8	248,1	727,8	5,5
Rép. tchèque	3,1	1,7	5,4	22,9	152,1	651,4	5,3
Grèce	3,4	1,7	5,1	20,0	127,1	546,0	6,6
Pays-Bas	3,9	1,6	3,4	14,1	88,4	531,9	5,8
Autriche	3,0	1,7	4,2	16,7	107,0	534,2	6,1
Danemark	4,2	1,4	3,6	14,9	110,1	551,6	5,7
Allemagne	3,5	1,4	3,5	17,5	121,0	558,7	5,9
Suède	2,4	1,2	4,7	17,6	78,7	499,4	5,7
Pologne	4,6	1,8	6,7	36,9	204,6	665,4	5,9
Royaume-Uni	4,2	1,5	3,8	22,0	103,0	529,7	6,2
Portugal	3,0	1,8	3,8	20,7	131,8	545,9	5,7
Estonie	2,7	1,8	6,3	41,5	198,2	681,0	5,8
Irlande	2,8	1,1	3,4	17,1	86,4	529,0	6,3
Slovénie	2,0	0,9	3,9	17,6	129,0	588,6	5,7
Malte	8,0	1,2	4,3	15,2	84,7	508,2	5,9
Finlande	2,1	1,4	6,3	23,9	112,6	544,1	6,1
Belgique	3,9	2,0	4,2	20,1	108,7	537,3	6,1
Italie	2,8	1,4	3,4	13,5	85,5	506,3	6,1
Luxembourg	4,8	1,2	4,7	13,0	91,6	528,0	6,5
Espagne	2,9	1,3	2,8	13,5	101,3	504,9	6,6
France	4,3	1,7	4,6	22,2	121,9	483,8	6,7

Note: Classement des pays selon l'espérance de vie des femmes.

Champ : Europe des 28, Septembre 2017.

Source : Eurostat, ec.europa.eu/eurostat/data/database, données téléchargées le 16 juillet 2019.

Tableau 18 (suite). Probabilités de décéder et espérance de vie à 85 ans dans les pays de l'Europe des 28 en 2017, hommes et femmes

Femmes							
Pays	Probabilité de décéder (P. 1000)						Espérance de vie à 85 ans
	Entre 0 et 1 an	Entre 1 et 15 ans	Entre 15 et 25 ans	Entre 25 et 45 ans	Entre 45 et 65 ans	Entre 65 et 85 ans	
Bulgarie	5,8	2,1	3,1	17,7	112,6	582,9	5,2
Croatie	3,3	2,1	1,5	10,2	77,0	524,6	5,6
Chypre	1,3	2,4	1,0	6,6	47,4	367,4	5,6
Hongrie	3,0	2,1	1,7	13,3	117,1	549,6	5,9
Slovaquie	3,8	1,8	2,1	12,6	87,6	517,2	5,9
Lituanie	2,8	1,5	2,8	21,1	92,6	486,0	6,0
Lettonie	3,5	1,7	3,9	20,8	103,4	512,2	6,0
Roumanie	6,0	2,8	2,6	15,8	106,0	568,6	6,0
Rép. tchèque	2,2	1,2	2,1	9,9	72,2	472,2	6,1
Grèce	3,3	1,5	1,5	8,1	57,0	390,0	6,4
Pays-Bas	3,1	1,2	1,6	9,1	66,7	398,3	6,6
Autriche	2,9	1,2	1,6	8,6	58,3	378,6	6,6
Danemark	3,3	0,8	1,4	8,5	68,4	423,1	6,7
Allemagne	3,0	1,3	1,7	9,2	67,1	397,3	6,7
Suède	2,3	1,1	1,8	8,4	54,0	386,3	6,8
Pologne	3,7	1,5	2,3	11,9	86,7	459,0	6,9
Royaume-Uni	3,4	1,2	1,8	12,4	68,3	412,0	6,9
Portugal	2,2	1,3	1,9	10,2	55,1	358,7	7,0
Estonie	1,8	2,0	3,0	11,6	76,8	437,2	7,0
Irlande	3,2	1,0	1,5	8,9	56,8	396,8	7,0
Slovénie	2,1	1,1	2,5	7,5	64,3	394,1	7,2
Malte	4,6	1,4	1,2	6,6	58,6	367,0	7,3
Finlande	1,8	1,4	2,8	10,0	56,7	368,9	7,3
Belgique	3,2	1,3	2,0	10,3	67,0	376,4	7,4
Italie	2,6	1,1	1,4	7,4	49,7	349,2	7,4
Luxembourg	1,7	1,6	1,1	8,1	57,4	390,6	7,7
Espagne	2,4	1,2	1,4	7,3	49,3	314,2	7,9
France	3,8	1,3	1,8	10,1	61,5	305,0	8,2

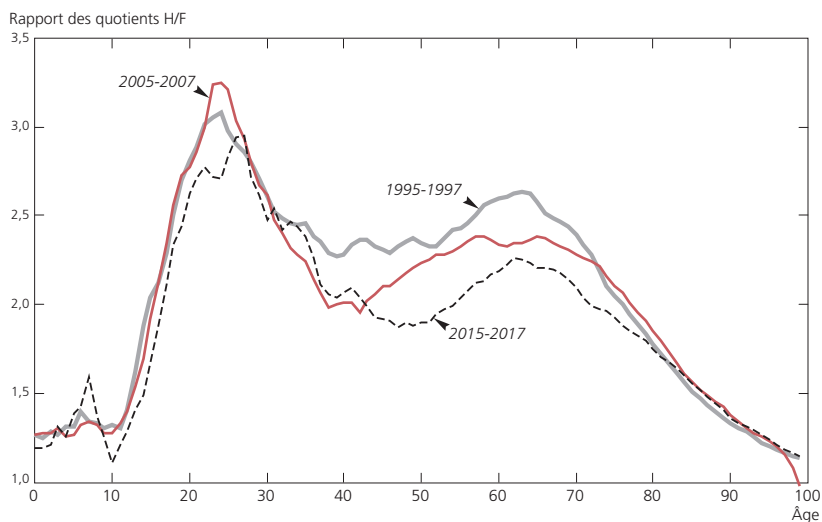
Note : Classement des pays selon l'espérance de vie des femmes.

Champ : Europe des 28, Septembre 2017.

Source : Eurostat, ec.europa.eu/eurostat/data/database, données téléchargées le 16 juillet 2019.

1992, année où l'écart entre les sexes a atteint son maximum (8,3 ans), les hommes peuvent en 2018 espérer vivre 6,3 ans de plus et les femmes seulement 4,0 ans. Lorsque l'on examine l'évolution de l'écart de mortalité entre les sexes par année d'âge de dix ans en dix ans (figure 26), on constate une tendance à la convergence.

Figure 26. Surmortalité masculine par âge en 1995-1997, 2005-2007 et 2015-2017



Champ : France métropolitaine.

Source : Tables triennales de l'Insee, division des enquêtes et études démographiques.

Les femmes ont une mortalité plus faible que les hommes à tous les âges, mais l'écart varie beaucoup au cours de la vie. Pour les deux périodes (1995-1997 à 2005-2007 et 2005-2007 à 2015-2017), l'écart est particulièrement marqué en faveur des femmes chez les jeunes adultes (avec un sur-risque de décès des hommes supérieur à 3,0 autour de 25 ans). Il est également élevé vers 60-65 ans, avec un rapport supérieur à 2,0 entre 55 et 70 ans. En revanche, l'écart est minimal en début et en fin de vie, avec un rapport inférieur à 1,2 au cours des 2-3 premières années de la vie et à partir de 95 ans. Le rapport des quotients s'est toutefois réduit à tous les âges avant 80 ans et, tout particulièrement, de 35 à 70 ans (lorsque l'écart entre les courbes correspondant aux périodes 1995-1997 et 2015-2017 sur la figure 26 est maximal).

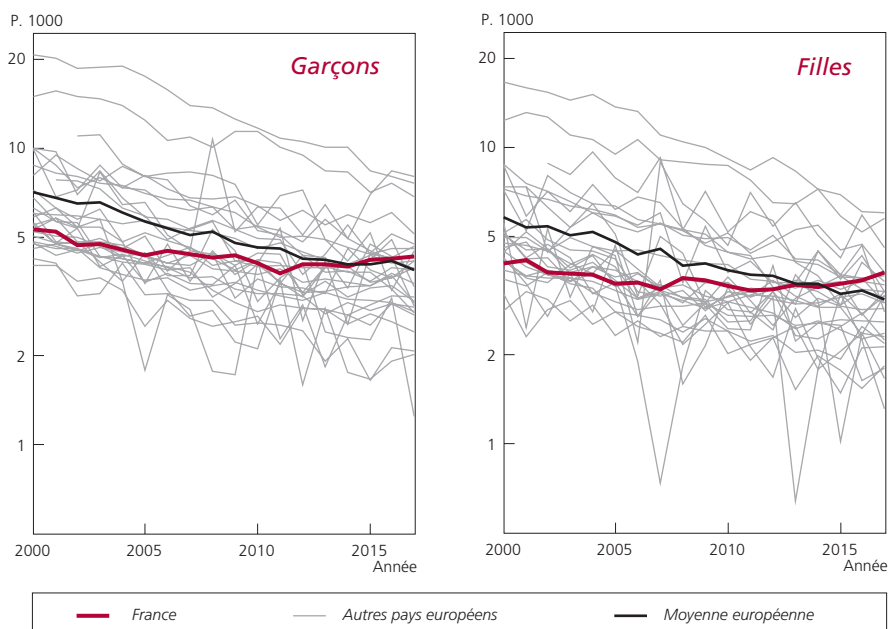
Le comblement de l'écart d'espérance de vie entre les hommes et les femmes est en premier lieu attribuable à des progrès plus lents de la baisse de la mortalité par cancer chez les femmes que chez les hommes. Cette évolution est due aux comportements tabagiques différenciés entre les sexes : tandis que la proportion de fumeurs diminue chez les hommes depuis les années 1970, elle a augmenté régulièrement chez les femmes jusque dans les années 2010. Le rapprochement

entre les espérances de vie féminine et masculine est également dû à la réduction du nombre de morts violentes (accidents de la circulation, suicides et homicides) qui a surtout bénéficié aux hommes qui enregistraient pour ces causes des taux de mortalité beaucoup plus élevés que les femmes (Breton *et al.*, 2018).

3. La mortalité infantile peine à se réduire en France

Nous avons mentionné précédemment que la position française au sein de l'Europe était particulièrement défavorable concernant la mortalité des enfants, et que ce retard était principalement attribuable à la mortalité infantile (avant l'âge de 1 an), qui concentre 65 % à 70 % de la mortalité totale avant 15 ans. Depuis une douzaine d'années environ, la probabilité de décéder avant le premier anniversaire fluctue autour de 3,7 pour 1 000 naissances en France (3,5 % en France métropolitaine). Tandis qu'au début des années 2000, le taux de mortalité infantile en France était inférieur d'un quart à la moyenne de l'Europe des 28, il se situe juste au-dessus de la moyenne en 2017, la plupart des autres pays ayant continué de progresser dans ce domaine (figure 27). Dans les pays scandinaves (Finlande, Islande, Norvège et Suède), qui enregistrent les plus faibles taux, la probabilité de décéder avant un an fluctue autour de 2,0 à 2,5 pour 1 000 naissances (tableau annexe A.13).

Figure 27. Taux de mortalité infantile en France et dans les autres pays de l'Europe des 28

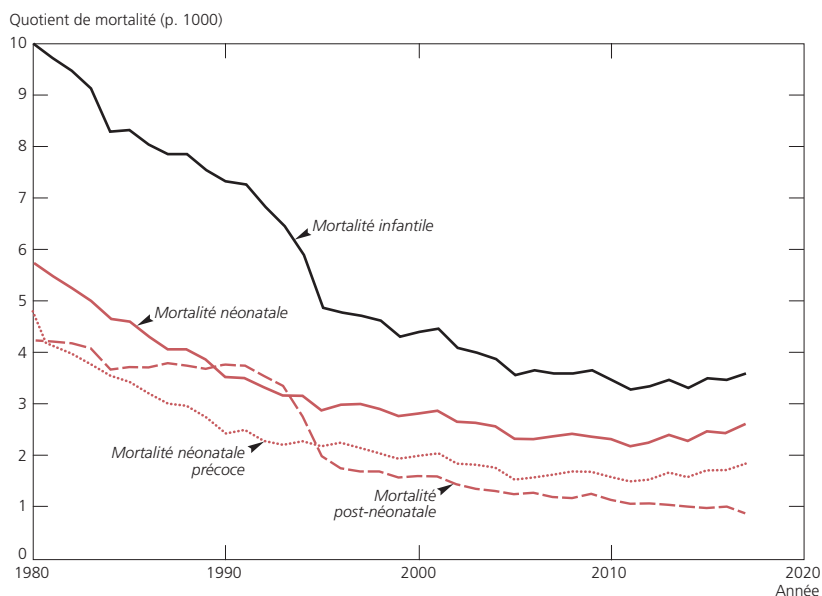


Champ : Union européenne dans ses frontières de 2019 (y compris le Royaume-Uni).

Source : Eurostat database, <https://ec.europa.eu/eurostat/data/database> [consultée le 17 juillet 2019].

L'absence de progrès concerne toutes les composantes de la mortalité infantile à des degrés variés (figure 28 ; tableau annexe A.11). Après avoir atteint un minimum en 2005, avec un taux à 1,55 pour 1 000 naissances en France métropolitaine⁽⁴⁵⁾, la mortalité néonatale précoce (au cours de la première semaine) a augmenté régulièrement pour atteindre 1,85 ‰ en 2017, tandis que le taux de mortalité néonatale tardive (au cours des trois semaines suivantes) demeure stable à 0,80 ‰ environ depuis l'année 2000. Enfin, le taux de mortalité post-néonatal (de la cinquième semaine au premier anniversaire) a diminué jusqu'en 2011 pour atteindre un minimum de 3,3 ‰, puis est remonté à peu près régulièrement pour s'établir à 3,6 ‰ en 2017. L'accroissement de la part de la mortalité à moins de 7 jours dans la mortalité totale de la première année (qui représente 50 % en 2017) est le résultat de ces évolutions différenciées qui n'ont pas été étudiées dans le détail et dont les déterminants demeurent mal connus (Papon, 2018).

Figure 28. Évolution de la mortalité infantile et de ses composantes en France métropolitaine depuis 1980



Champ : France métropolitaine

Source : Insee, Situation démographique en 2017, tableau 70.

4. Les causes de décès en France : perspective comparative

Les analyses qui suivent reposent sur les données de l'Organisation mondiale de la santé pour la répartition des décès par cause, et d'Eurostat pour les taux de mortalité toutes causes ainsi que, pour la France, celles de l'Inserm (CepiDc) et de l'Insee. Ne disposant pas de séries longues de mortalité par

(45) Nous ne disposons de séries longues que pour la France métropolitaine.

cause pour les départements d'outre-mer, nous devons nous limiter à la France métropolitaine. La comparaison porte sur la période 2000-2015 pour laquelle nous avons pu obtenir les informations nécessaires pour la majorité des pays de l'Europe des 28 à l'exception de Chypre, du Luxembourg, du Portugal et de la Slovaquie. Par ailleurs, nous avons redistribué les décès de causes mal définies proportionnellement pour chaque pays, année, sexe et groupe d'âges, afin de faciliter la comparaison. La proportion de décès de causes mal définies varie de 0 % à 11 % (le chiffre maximum est enregistré en France) avec une médiane à 2,2 % et un écart interquartile de 2,7 %.

Une mortalité par maladie cardiovasculaire particulièrement faible en France

Première cause de décès en Europe, la mortalité cardiovasculaire contribue pour 45 % à la mortalité toutes causes (50 % chez les femmes, 40 % chez les hommes). Les trois quarts de la mortalité cardiovasculaire sont attribuables aux seules maladies du cœur. La France se distingue de ses voisins européens par une mortalité par maladie cardiovasculaire particulièrement faible. Tandis que le taux moyen pour l'ensemble de l'Europe s'établit à 500 pour 100 000 en 2015, il est de 220 pour 100 000 en France, qui devance l'Espagne, de très peu pour les hommes mais de façon marquée pour les femmes, puisque le taux atteint en France 180 pour 100 000 contre 215 pour 100 000 en Espagne. La France est particulièrement avantagée concernant les maladies ischémiques du cœur avec un taux qui ne représente qu'un quart de la moyenne européenne en 2015.

En France comme ailleurs (Ouellette *et al.*, 2014), la baisse de la mortalité par maladie cardiovasculaire est le principal moteur des progrès observés en matière d'espérance de vie à la naissance depuis cinquante ans. Sur la période 2000-2015, la contribution de ces maladies au gain total de durée de vie a été en France de 35 % chez les hommes et de 51 % chez les femmes (tableau annexe A.14). Cela signifie qu'entre 2000 et 2015, le tiers des 4 années de vie gagnées par les hommes et la moitié des 2,5 années gagnées par les femmes sont attribuables à la baisse de la mortalité pour cette cause de mortalité. La diminution du taux comparatif de mortalité par maladie cardiovasculaire a atteint 40 % au cours de cette période, tant pour les hommes que pour les femmes. Cette évolution rapide explique que les maladies cardiovasculaires ne représentent plus la première cause de décès en France et qu'elles se classent désormais au deuxième rang derrière les cancers. On note toutefois un ralentissement des progrès dans le contrôle de ces maladies en Europe, qui pourrait être dû à l'augmentation de certains facteurs de risque comme le diabète et l'obésité, malgré la baisse continue du tabagisme dans la plupart des pays européens (Wilkins *et al.*, 2017).

Les Françaises avantagées en matière de mortalité par cancer

Le cancer est devenu la première cause de décès en France depuis les années 1990. En Europe, seuls trois autres pays, à savoir le Danemark, les

Pays-Bas et le Royaume-Uni, se trouvent dans la même position. Cette situation n'est pas due à un niveau élevé de mortalité par cancer (sauf au Danemark, et dans une moindre mesure au Royaume-Uni), mais au faible taux de mortalité par maladie cardiovasculaire. Pour les hommes, le taux de mortalité par cancer en France est très proche de la moyenne européenne et la tendance y est légèrement plus favorable qu'ailleurs : le taux comparatif est passé sous la moyenne européenne en 2008-2009 et il lui est inférieur de peu en 2015 (385 vs 390 pour 100 000). Les femmes en revanche présentent en France un taux de mortalité par cancer relativement plus faible, mais cet avantage s'amenuise dans la mesure où le taux comparatif ne diminue que très faiblement. Entre 2000 et 2015, il n'a baissé que de 6 % pour les femmes, contre plus de 20 % pour les hommes.

La mortalité par cancer de l'estomac est beaucoup moins élevée en France que dans le reste de l'Europe, avec un taux comparatif qui représente seulement la moitié de la moyenne européenne, tant pour les hommes que pour les femmes. Quant aux cancers de l'utérus, de la prostate et du colorectum, ils sont inférieurs de 20 % à la moyenne européenne. En revanche, les taux de mortalité pour les cancers liés au tabagisme (tout particulièrement le poumon et les voies aérodigestives supérieures) se situent en France au niveau de la moyenne européenne. C'est d'ailleurs essentiellement l'évolution défavorable de la mortalité par cancer du poumon qui freine les progrès de la mortalité par cancer des femmes en France. Enfin, le taux de mortalité par cancer de l'œsophage est plus élevé d'environ 10 %, ainsi que le taux de mortalité par cancer du sein pour les femmes qui enregistre toutefois une baisse continue depuis 1990.

Une mortalité pour les autres maladies très proche de la moyenne européenne

Concernant l'ensemble des autres maladies (mortalité générale hors cancers, maladies cardiovasculaires et morts violentes), la France se situe exactement au niveau de la moyenne européenne pour les hommes comme pour les femmes, avec un taux comparatif pour les deux sexes réunis à 280 pour 100 000 en 2015 (240 pour les femmes, 340 pour les hommes). La position relative de la France varie toutefois avec le type de maladies. Ainsi, la France est plutôt avantagée pour les maladies de l'appareil respiratoire (le taux comparatif représente 80 % de la moyenne européenne en 2015) et de l'appareil digestif (85 % de la moyenne). En revanche, la mortalité par maladies infectieuses y est un peu plus élevée que la moyenne européenne (de 10 %), mais avec peu d'impact sur la mortalité totale, car elle est devenue partout très faible.

Une situation contrastée selon le sexe pour les morts violentes

Le taux comparatif de mortalité par cause violente est proche de la moyenne européenne pour les hommes. Notons toutefois que cette moyenne est fortement

déterminée par la situation très particulière des pays baltes où cette mortalité est beaucoup plus élevée qu'ailleurs. En 2000, le taux pour ces causes y atteignait plus de 250 pour 100 000 contre 125 pour 100 000 pour la moyenne européenne et 115 pour 100 000 en France. Il a toutefois baissé rapidement dans ces trois pays, tout en restant toujours plus élevé qu'ailleurs, et s'est ainsi rapproché de la moyenne européenne. Néanmoins, le taux lituanien en 2015, encore proche de 200 pour 100 000, reste une exception, loin du reste de l'Europe.

Concernant les femmes, la situation française est moins avantageuse, et le taux comparatif attribuable aux causes violentes est parmi les plus élevés d'Europe (à l'exclusion des pays d'Europe de l'Est). Avec un taux de 40 pour 100 000 (moyenne européenne de 32 pour 100 000), il est toutefois beaucoup plus faible que le taux masculin. La surmortalité française relative n'est pas due à la mortalité attribuable aux homicides (dont le taux ne représente que 50 % de la moyenne européenne), ni aux accidents de la circulation (80 % de la moyenne européenne) mais plutôt aux suicides (le taux français est plus élevé de 20 %) et aux accidents autres que ceux de la circulation.



ANNEXES

Tableau A.1. Mouvement de la population (en milliers) et taux bruts (p. 1000)

	Effectifs										Taux bruts (p.1000)									
	Population en milieu d'année		Naisances		Décès		Solde naturel		Solde migratoire		Solde total		Natalité		Mortalité		Accroissement naturel		Accroissement total	
	France métr.	France entière	France métr.	France entière	France métr.	France entière	France métr.	France entière	France métr.	France entière	France métr.	France entière	France métr.	France entière	France métr.	France entière	France métr.	France entière	France métr.	France entière
1985	55284	56582	768	796	552	560	216	236	38	39	254	275	13,9	14,1	10,0	9,9	3,9	4,2	4,6	4,9
1990	56709	58138	762	793	526	534	236	259	80	77	316	336	13,4	13,6	9,3	9,2	4,1	4,4	5,6	5,8
1995	57844	59384	730	759	532	540	198	219	40	42	238	261	12,6	12,8	9,2	9,1	3,4	3,7	4,1	4,4
2000	59062	60725	775	807	531	541	244	266	70	72	314	338	13,1	13,3	9,0	8,9	4,1	4,4	5,3	5,6
2001	59476	61163	771	803	531	541	240	262	85	87	325	349	13,0	13,1	8,9	8,8	4,1	4,3	5,5	5,7
2002	59894	61605	762	793	535	545	227	248	95	97	322	345	12,7	12,9	8,9	8,8	3,8	4,1	5,4	5,6
2003	60304	62038	761	793	552	562	209	231	100	102	309	333	12,6	12,8	9,2	9,1	3,4	3,7	5,1	5,4
2004	60734	62491	768	799	509	519	259	280	105	105	364	385	12,6	12,8	8,4	8,3	4,2	4,5	6,0	6,2
2005	61181	62958	774	807	528	538	246	269	95	92	341	361	12,7	12,8	8,6	8,5	4,1	4,3	5,6	5,7
2006	61597	63393	797	829	516	527	281	302	115	112	396	414	12,9	13,1	8,4	8,3	4,5	4,8	6,4	6,5
2007	61965	63781	786	819	521	531	265	288	75	74	340	362	12,7	12,8	8,4	8,3	4,3	4,5	5,5	5,7
2008	62300	64133	796	828	532	543	264	285	67	57	331	342	12,8	12,9	8,5	8,5	4,3	4,4	5,3	5,3
2009	62615	64459	793	825	538	549	255	276	44	32	299	308	12,7	12,8	8,6	8,5	4,1	4,3	4,8	4,8
2010	62918	64773	802	833	540	551	262	282	43	39	305	321	12,7	12,9	8,6	8,5	4,1	4,4	4,8	5,0
2011	63223	65087	793	823	535	545	258	278	47	30	305	308	12,5	12,6	8,5	8,4	4,0	4,2	4,8	4,7
2012	63537	65403	790	821	559	570	231	251	91	72	322	323	12,4	12,6	8,8	8,7	3,6	3,9	5,1	4,9
2013	63863	65848	782	812	558	569	224	243	107	100	331	343	12,2	12,4	8,7	8,7	3,5	3,7	5,2	5,2
2014	64164	66277	781	819	547	559	234	260	39	32	273	292	12,2	12,4	8,5	8,4	3,7	4,0	4,3	4,4
2015	64685	66513	760	799	582	594	178	205	52	41	168	180	11,8	12,0	9,0	8,9	2,8	3,1	3,6	3,7
2016 (p)	64544	66686	745	784	581	594	164	190	66	58	150	166	11,5	11,8	9,0	8,9	2,5	2,9	3,6	3,7
2017 (p)	64672	66830	730	770	594	606	136	164	66	58	107	122	11,3	11,5	9,2	9,1	2,1	2,4	3,1	3,3
2018 (p)	64769	66942	720	759	597	610	123	149	66	58	87	102	11,3	11,3	9,2	9,1	2,1	2,2	2,9	3,1

(p) Résultats provisoires fin 2018.

Champ : France entière, y.c. Mayotte à partir de 2014.

Source : Insee, division Enquêtes et études démographiques.

Tableau A.2. Répartition par groupe d'âges de la population au 1^{er} janvier (%)

France métropolitaine

Groupe d'âges	1995	2000	2005	2010	2015	2016 (p)	2017 (p)	2018 (p)	2019 (p)
0-19 ans	26,1	25,6	25,0	24,5	24,3	24,3	24,1	24,0	23,8
20-59 ans	53,8	53,8	54,1	52,7	50,8	50,5	50,3	50,0	49,8
60 ans ou plus	20,1	20,6	20,9	22,8	24,8	25,2	25,6	26,0	26,4
<i>Dont :</i>									
65 ans ou plus	15,0	16,0	16,5	16,8	18,6	19,1	19,5	19,9	20,3
75 ans ou plus	6,1	7,2	8,1	8,9	9,3	9,3	9,3	9,3	9,2
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

France entière

Groupe d'âges	1995	2000	2005	2010	2015	2016 (p)	2017 (p)	2018 (p)	2019 (p)
0-19 ans	26,4	25,8	25,3	24,8	24,6	24,6	24,4	24,3	24,1
20-59 ans	53,8	53,8	54,0	52,6	50,8	50,5	50,2	50,0	49,8
60 ans ou plus	19,9	20,4	20,7	22,6	24,6	24,9	25,4	26,0	26,1
<i>Dont :</i>									
65 ans ou plus	14,9	15,8	16,3	16,6	18,4	18,9	19,3	19,7	20,0
75 ans ou plus	6,0	7,1	8,0	8,8	9,1	9,2	9,1	9,2	9,3
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

(p) Résultats provisoires fin 2018.

Source : Insee, division Enquêtes et études démographiques, série révisée après le recensement de 2011.

Tableau A.3. Flux d'entrées de ressortissants de pays tiers (périmètre constant), selon l'année de début de validité du premier titre de séjour d'un an ou plus

Flux d'entrées	Total	Dont mineurs
2000	136 865	16 230
2001	164 676	22 126
2002	187 077	24 153
2003	200 531	24 597
2004	201 380	29 131
2005	199 780	31 128
2006	194 936	27 205
2007	177 304	24 766
2008	184 201	20 561
2009	189 428	18 524
2010	184 429	17 980
2011	177 671	17 594
2012	180 011	17 500
2013	192 396	18 246
2014	199 887	20 688
2015	210 040	21 493
2016	218 354	22 406
2017	237 742	28 969

Champ : Titres délivrés en France et à l'étranger aux ressortissants des pays étrangers, à l'exception des pays membres de l'Espace économique européen et de la Suisse. Titres délivrés l'année N et enregistrés dans l'extraction de la base AGDREF réalisée en juillet de l'année N+2, sauf pour l'année 2009 où l'extraction a été réalisée en juillet 2012.

Source : Calculs des auteurs à partir des extractions de la base AGDREF transmises à l'Ined.

Tableau A.4. Évolution de la fécondité depuis 1970

Année	Somme des taux par âge (p. 100 femmes)										Âge moyen à la maternité (années)		Âge moyen à la première naissance ⁽¹⁾	Proportion de naissances hors mariage	
	15-24 ans		25-34 ans		35 ans et +		Total (ICF)		France métropolitaine	France entière	France métropolitaine	France entière			
	France métropolitaine	France entière	France métropolitaine	France entière	France métropolitaine	France entière	France métropolitaine	France entière	France métropolitaine	France entière	France métropolitaine	France entière	France métropolitaine	France entière	
1970	93		125		30		247		27,2		23,9	6,8			
1975	76		97		19		193		26,7		24,1	8,5			
1980	70		109		16		194		26,8		24,5	11,4			
1985	54		110		17		181		27,5		25,2	19,6			
1990	42		114		22		178		28,3		26,0	30,1			
1995	31	33	116	116	24	24	171	173	29,0	28,9	26,8	37,6	38,6		
2000	32	33	125	125	31	31	187	189	29,4	29,3	27,4	42,6	43,6		
2005	31	33	126	125	35	35	192	193	29,7	29,6	27,7	47,4	48,4		
2006	32		130		37		198		29,8		27,8				
2007	31		128		37		196		29,8		27,9				
2008	31		129		38		199		29,9		27,9				
2009	31		129		39		199		29,9		28,0				
2010	31	32	131	131	40	39	202	202	30,0	29,9	28,1	54,1	54,9		
2011	30	31	129	129	41	40	200	200	30,1	30,0		55,0	55,8		
2012	29	31	128	128	42	41	199	200	30,1	30,1		55,8	56,7		
2013	28	30	127	127	42	42	197	198	30,2	30,2	28,1	56,4	57,2		
2014	27	29	127	127	44	43	197	199	30,3	30,3	28,3	57,4	58,5		
2015(p)	25	28	124	124	43	43	192	195	30,4	30,4	28,5	57,9	59,1		
2016(p)	24	26	121	122	44	43	189	192	30,6	30,5	28,5	58,5	59,7		
2017(p)	22	25	120	120	44	44	186	189	30,7	30,5	28,7	58,6	59,9		
2018(p)	22	24	118	119	44	44	184	187	30,7	30,6			60,3		

(p) Résultats provisoires fin 2018. **Champ** : France métropolitaine ou France entière. À partir de 2014, France entière y. c. Mayotte.**Sources** : Insee (1)1970-1995 : France métropolitaine-L. Toulemon, d'après EHF 1999 ; 2000 : estimation d'après les statistiques de l'état civil ; 2004-2010 : France métropolitaine - Davie et Niel (2012) tableau 3 ; à partir de 2013 - Eurostat (fourni par l'Insee).

Tableau A.5. Fécondité des générations : descendance atteinte, descendance finale observée ou estimée (nombre moyen d'enfants pour 100 femmes) et âge moyen à la maternité (en années)

Génération	Descendance atteinte pour 100 femmes (âge révolu)				Projection avec gel des taux*	
	24 ans	29 ans	34 ans	39 ans	Descendance finale	Âge moyen à la maternité
1930	90	177	231	256	263	27,5
1935	89	181	233	254	258	27,1
1940	96	181	225	238	241	26,4
1945	99	174	206	219	222	26,0
1950	89	154	192	207	211	26,5
1955	77	148	190	209	213	27,0
1960	66	139	184	206	212	27,7
1965	49	118	170	196	204	28,7
1970	37	103	162	192	200	29,5
1975	30	96	161	194	203	30,0
1976	30	95	160	194	203	30,1
1977	31	96	161	196	205	30,1
1978	31	95	162	196	205	30,1
1979	31	96	163	196	207	30,1
1980	31	95	161		205	30,1
1981	32	96	162		205	30,1
1982	32	96	162		205	30,1
1983	31	95	160		205	30,1
1984	32	95	160			
1985	31	94				
1986	31	94				
1987	31	92				
1988	30	89				
1989	30	87				
1990	29					
1991	28					
1992	27					
1993	26					
1994	25					

* Pour les générations 1930 à 1967, il s'agit de la descendance finale et de l'âge moyen à la maternité observés ; pour les générations suivantes, les taux non observés sont supposés égaux à ceux observés au même âge en 2017.

Champ : France métropolitaine.

Source : Calculs et estimations à partir de données Insee, Division des enquêtes et études démographiques.

Tableau A.6. Évolution de l'indicateur conjoncturel de fécondité en Europe (nombre moyen d'enfants par femme)

	Année									
	1980	1985	1990	1995	2000	2005	2010	2015	2016	2017
Allemagne	1,56	1,37	1,45	1,25	1,38	1,34	1,39	1,50	1,6	1,57
Autriche	1,65	1,47	1,46	1,42	1,36	1,41	1,44	1,49	1,53	1,52
Belgique	1,68	1,51	1,62	1,56	1,67	1,76	1,86	1,70	1,68	1,65
Bulgarie	2,05	1,97	1,82	1,23	1,26	1,37	1,57	1,53	1,54	1,56
Chypre	-	2,43	2,41	2,03	1,64	1,48	1,44	1,32	1,37	1,32
Croatie	1,50	1,55	1,48	1,51	1,46	1,50	1,55	1,40	1,42	1,42
Danemark	1,55	1,45	1,67	1,80	1,77	1,80	1,87	1,71	1,79	1,75
Espagne	2,20	1,64	1,36	1,16	1,22	1,33	1,37	1,33	1,34	1,31
Estonie	2,02	2,13	2,05	1,38	1,36	1,52	1,72	1,58	1,60	1,59
Finlande	1,63	1,64	1,78	1,81	1,73	1,80	1,87	1,65	1,57	1,49
France*	1,95	1,81	1,78	1,71	1,89	1,94	2,03	1,96	1,92	1,87
Grèce	2,23	1,67	1,39	1,28	1,25	1,34	1,48	1,33	1,38	1,35
Hongrie	1,91	1,85	1,87	1,57	1,32	1,31	1,25	1,45	1,53	1,54
Irlande	3,21	2,48	2,11	1,84	1,89	1,86	2,05	1,85	1,81	1,77
Italie	1,64	1,42	1,33	1,19	1,26	1,34	1,46	1,35	1,34	1,32
Lettonie	-	-	-	-	1,25	1,35	1,36	1,70	1,74	1,69
Lituanie	1,99	2,08	2,03	1,55	1,39	1,29	1,50	1,70	1,69	1,63
Luxembourg	1,50	1,38	1,60	1,70	1,76	1,63	1,63	1,47	1,41	1,39
Malte	1,99	1,95	2,04	1,77	1,68	1,38	1,36	1,37	1,37	1,26
Pays-Bas	1,60	1,51	1,62	1,53	1,72	1,71	1,79	1,66	1,66	1,62
Pologne	-	-	2,06	1,62	1,37	1,24	1,41	1,32	1,39	1,48
Portugal	2,25	1,72	1,56	1,41	1,55	1,41	1,39	1,31	1,36	1,38
Rép. tchèque	2,08	1,95	1,90	1,28	1,15	1,29	1,51	1,57	1,63	1,69
Roumanie	2,43	2,31	1,83	1,33	1,31	1,40	1,59	1,58	1,64	1,71
Royaume-Uni	1,90	1,79	1,83	1,71	1,64	1,76	1,92	1,80	1,79	1,74
Slovaquie	2,32	2,26	2,09	1,52	1,30	1,27	1,43	1,40	1,48	1,52
Slovénie	-	1,71	1,46	1,29	1,26	1,26	1,57	1,57	1,58	1,62
Suède	1,68	1,74	2,13	1,73	1,54	1,77	1,98	1,85	1,85	1,78
Islande	2,48	1,93	2,30	2,08	2,08	2,05	2,20	1,80	1,74	1,71
Norvège	1,72	1,68	1,93	1,87	1,85	1,84	1,95	1,72	1,71	1,62
Suisse	1,55	1,52	1,58	1,48	1,50	1,42	1,52	1,54	1,54	1,52

* France : Donnée France métropolitaine jusqu'en 1995 et France entière au-delà.
Source : Eurostat (site consulté en juillet 2019); et données Insee pour la France.

Tableau A.7. Fécondité des générations en Europe

Génération	Descendance finale (par femme)					Âge moyen à la maternité (années)					Dernière année disponible
	1954-1955	1959-1960	1964-1965	1969-1970	1974-1975 ⁽¹⁾	1954-1955	1959-1960	1964-1965	1969-1970	1974-1975 ⁽¹⁾	
Allemagne	1,66	1,66	1,56	1,50	1,54-1,56	26,4	27,1	28,1	29,0	29,5-29,6	2010
Autriche	1,77	1,71	1,66	1,61	1,63-1,64	25,8	26,5	27,3	28,2	28,8-28,9	2010
Belgique	1,83	1,87	1,84	1,84	1,83-1,87	26,7	27,4	28,3	29,2	29,6-29,8	2009
Bulgarie	2,04	1,96	1,84	1,66	1,56	24,0	23,7	23,6	24,3	26,0	2010
Danemark	1,84	1,88	1,93	1,98	1,96-1,98	27,2	28,4	29,2	29,7	30,2-30,3	2010
Espagne	1,93	1,80	1,65	1,50	1,37-1,41	27,2	27,8	29,2	30,6	31,6-31,8	2010
Estonie				1,91	1,83-1,86				26,4	27,7-27,9	2010
Finlande	1,88	1,95	1,92	1,89	1,89-1,90	27,9	28,6	29,2	29,6	30,0-30,1	2010
France métro.	2,13	2,12	2,04	1,99	2,01-2,04	27,0	27,6	28,6	29,5	29,9-30,1	2010
Grèce	2,02	1,97	1,79	1,64	1,55-1,58	25,9	26,0	27,0	28,7	29,9-30,0	2010
Hongrie	1,96	2,02	1,98	1,88	1,70-1,71	24,9	25,0	25,5	26,4	27,7-27,8	2010
Irlande			2,21	2,12	2,06-2,12			30,2	31,0	31,3-31,6	2010
Italie	1,80	1,69	1,55	1,47	1,42-1,45	27,1	27,9	29,3	30,6	31,2-31,4	2010
Lettonie ⁽²⁾	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Lituanie	1,97	1,92	1,72	1,77	1,72-1,73	26,3	26,0	26,1	26,0	26,8	
Luxembourg	1,67	1,75	1,83	1,85	1,80-1,82	27,6	28,6	29,2	29,7	29,9-30,0	2010
Pays-Bas	1,88	1,86	1,79	1,77	1,78-1,80	28,1	29,2	30,0	30,6	30,7-30,8	2010
Pologne				1,85	1,61-1,62				26,1	27,3-27,4	2010
Portugal	2,03	1,90	1,83	1,69	1,57-1,58	26,2	26,4	27,4	28,3	29,0-29,1	2010
Rép. tchèque	2,08	2,03	1,95	1,87	1,77-1,78	24,5	24,5	24,9	25,7	27,7-27,9	2010
Roumanie	2,33	2,16	1,94	1,63	1,55	25,0	24,5	24,2	25,2	26,2-26,3	2010
Royaume-Uni	2,01	1,97	1,92	1,88	1,90-1,93	27,1	27,8	28,4	28,9	29,4-29,5	2010
Slovaquie	2,23	2,17	2,05	1,92	1,73	25,2	25,0	25,0	25,4	26,8	2010
Slovénie			1,79	1,71	1,66-1,67			25,9	27,3	28,9-29,0	2010
Suède	2,02	2,05	2,03	1,98	1,96-1,99	27,9	28,6	28,9	29,6	30,6-30,7	2010
Islande	2,55	2,46	2,39	2,32	2,26-2,27	26,6	27,4	28,0	28,4	29,3-29,4	2010
Norvège	2,05	2,09	2,07	2,05	2,00-2,01	27,0	28,0	28,6	29,1	29,7-29,8	2010
Suisse	1,75	1,78	1,69	1,65	1,63-1,65	28,0	28,7	29,5	30,2	30,7-30,8	2010

(1) Cette estimation repose sur le gel des taux de la dernière année d'observation.

(2) La série des taux publiés (2002-2010) ne permet pas le calcul et l'estimation des descendance finale.

Sources : Calculs et estimations d'après les taux de fécondité par âge révolu publiés sur le site internet d'Eurostat (non disponibles depuis l'année 2012).

Tableau A.8. Évolution du nombre d'avortements et des indices annuels depuis 1976

Année	Nombre d'IVG + IMG déclarées dans les bulletins ⁽¹⁾	Nombre d'IVG Statistiques médicales ⁽²⁾	Nombre d'IVG estimé par l'Ined ⁽³⁾	Nombre d'IVG pour 100 naissances vivantes ⁽⁴⁾	Taux annuel d'IVG pour 1000 femmes de 15 à 49 ans ⁽⁴⁾	Nombre moyen d'IVG par femme ⁽⁴⁾
1976	134 173		246 000	34,1	19,6	0,66
1981	180 695		245 000	30,4	18,7	0,62
1986	166 797		221 000	28,4	16,1	0,53
1991	172 152		206 000	27,1	14,4	0,48
1996	162 792	246 000	207 000	28,2	14,2	0,50
2001		245 000	206 000	26,7	14,3	0,51
2006	174 561	221 000		27,0	14,9	0,53
2007	185 498	206 000		27,1	14,7	0,53
2008	180 108	207 000		26,3	14,5	0,52
2009	171 152	206 000		26,5	14,6	0,53
2010	172 505	213 317		26,4	14,8	0,53
2011	170 081	209 291		26,4	14,7	0,53
2012	156 824	207 120		26,2	14,5	0,53
2013	149 579	216 697		26,7	15,3	0,55
2014	126 464	211 764		27,1	15,0	0,55
2015		203 463		26,7	14,5	0,52
2016		197 800		26,6	13,9	0,51
2017		204 000		27,9	14,4	
2018 (p)		209 522		29,1	15,0	

(p) Données provisoires.

(1) Statistiques des bulletins : interruptions volontaires de grossesse (IVG) et interruptions médicales (IMG).

(2) Statistiques administratives des actes médicaux. Les données à partir de 2010 intègrent les données de la CNAM-TS, donc des IVG associées à des régimes particuliers (MSA et RSI). **Source** : DREES et CNAM-TS à partir de 2010.

(3) Estimation de l'Ined (IVG). À partir de 2002, les statistiques hospitalières sont jugées exhaustives. **Source** : C. Rossier et C. Pirus (2007).

(4) Sur la base des estimations Ined jusqu'en 2001, sur la base des statistiques médicales depuis 2002.

Champ : France métropolitaine.

Tableau A.9. Caractéristiques de la nuptialité, des pacs et des divorces depuis 1985

Année	Nombre de mariages				Indicateur conjoncturel de nuptialité (1 ^{er} mariage par personne)				Âge moyen au premier mariage (issu des taux)			Nombre de divorces ⁽³⁾		Indicateur conjoncturel de divorciabilité (p. 100 mariages)		Nombre de pacs		Nombre de dissolutions de pacs	
	France métropolitaine		France entière (y compris les DOM / Mayotte à partir de 2014)		Synthèse des taux par âge ⁽¹⁾		Synthèse des quotients par âge ⁽²⁾		Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	France métropolitaine	France entière	France métropolitaine	France entière	France métropolitaine	France entière	
	Hétérosexuels	Ensemble	Hétérosexuels	Ensemble	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes											
1985	269419				0,53	0,54	0,71	0,74	26,3	24,2	107505								
1990	287099				0,55	0,56	0,69	0,72	27,6	25,6	105813								
1995	254651		261813		0,48	0,50	0,61	0,64	28,9	26,9	119189	121946							
2000	297922		305234		0,58	0,60	0,66	0,69	30,2	28,0	114005	116723			22108	22271	620	624	
2001	288255		295720		0,57	0,59	0,64	0,68	30,2	28,1	112631	115388			19410	19629	1859	1872	
2002	279087		286169		0,55	0,57	0,63	0,66	30,4	28,3	115861	118686			24979	25305	3143	3185	
2003	275963		282756		0,55	0,56	0,62	0,65	30,6	28,5	125175	127966			31161	31570	5229	5292	
2004	271598		278439		0,53	0,55	0,61	0,64	30,8	28,8	131335	134601			39576	40080	6935	7043	
2005	276303		283036		0,54	0,55	0,61	0,64	31,1	29,1	152020	155253			59837	60462	8564	8690	
2006	267260		273914		0,52	0,53	0,59	0,62	31,2	29,2	135910	139147			76680	77347	9470	9583	
2007	267194		273669		0,51	0,52	0,59	0,62	31,4	29,5	131316	134477			101062	101992	22908	23132	
2008	258749		265404		0,50	0,51	0,57	0,60	31,6	29,6	129379	132594			144782	145938	25585	25802	
2009	245151		251478		0,47	0,48	0,55	0,58	31,7	29,8	127578	130601			173180	174584	32411	32711	
2010	245334		251654		0,47	0,48	0,54	0,58	31,8	30,0	130810	133909			203959	205561	43250	43628	
2011	231100		236826		0,44	0,45	0,52	0,55	31,9	30,1	129802	132977			150800	152169	51555	52002	
2012	239840		245930		0,46	0,47	0,53	0,56	32,0	30,2	125217	128371			159195	160639	60950	61507	
2013	225784	233108	231225	238592	0,44	0,45	0,52	0,55	32,4	30,6	121849	124948			167123	168682	68933	69540	
2014	224878	235315	230770	241292	0,45	0,45	0,52	0,55	32,6	30,9	120568	123537			172026	173731	75646	76267	
2015	222664	230364	228565	236316	0,44	0,45	0,51	0,53	32,7	31,0	120731	123668			187248	188947	78725	79386	
2016 (p)	219549	226614	225612	232725	0,43	0,44	0,49	0,50	32,9	31,2	124768	128043			189756	191537	83937	84662	
2017 (p)	220582	227758	226671	233915	0,43	0,44	0,49	0,50	33,0	31,4	88146 ⁽⁴⁾	90613 ⁽⁴⁾							
2018 (p)			229000	235000														193950	82345

(p) : Données provisoires.

(1) Nombre de 1^{ers} mariages rapporté au nombre de personnes du même âge. Synthèse jusqu'à 49 ans.(2) Nombre de 1^{ers} mariages rapporté au nombre de célibataires du même âge (estimation). Synthèse jusqu'à 49 ans.

(3) Divorces directs et conversions de séparations de corps. (4) suite à la loi n° 2016-1547 du 18 novembre 2016, les procédures de divorces peuvent également être enregistrées par un notaire. Ceiltes-ci ne figurent pas dans les statistiques présentées ci-dessus et les chiffres de l'année 2017 sont donc incomplets.

Champ : France métropolitaine et France entière

Sources : Insee, division des Enquêtes et études démographiques et ministère de la Justice et des libertés

Tableau A.10A. Caractéristiques de la nuptialité des générations

Hommes

Génération	Proportion de non-célibataires à 49 ans*	Âge moyen au 1 ^{er} mariage* (années)	Proportion de non-célibataires	
			À 25 ans	À 30 ans
1955	0,83	26,4	0,55	0,72
1960	0,77	27,1	0,39	0,60
1965	0,71	28,9	0,25	0,48
1970	0,66	30,1	0,15	0,40
1975	0,61	31,0	0,10	0,35
1980	0,55	31,8	0,08	0,28
1985			0,06	0,23
1990*			0,05	0,19

Femmes

Génération	Proportion de non-célibataires à 49 ans*	Âge moyen au 1 ^{er} mariage* (années)	Proportion de non-célibataires	
			À 25 ans	À 30 ans
1955	0,88	22,9	0,71	0,81
1960	0,82	24,2	0,59	0,72
1965	0,76	26,3	0,43	0,60
1970	0,71	27,8	0,30	0,52
1975	0,67	28,9	0,23	0,46
1980	0,61	29,7	0,18	0,39
1985			0,14	0,32
1990*			0,10	0,26

* Les quotients de nuptialité non observés ont été prolongés en faisant la moyenne des trois années précédentes.

Champ : France métropolitaine.

Source : Calculs et estimations à partir de données Insee.

Tableau A.10B. Divorces dans les promotions de mariages (nombre de mariages rompus à différentes durées de mariage pour un effectif initial de 100 mariages)

Année du mariage	Durée de mariage									Intensité de la divortialité* (divorces pour 100 mariages)	Durée moyenne de mariage* au divorce (en années)
	3 ans	5 ans	10 ans	15 ans	20 ans	25 ans	30 ans	35 ans	40 ans		
1970	1,6	3,6	9,7	15,2	20,0	23,7	26,1	27,7	28,7	28,7	15,6
1975	2,3	5,2	12,5	18,5	23,3	27,2	29,8	31,5	32,5	32,5	14,8
1980	2,9	6,5	14,3	20,7	26,0	30,2	33,1	34,8		35,7	14,4
1985	3,4	7,1	15,7	22,7	28,4	33,0	35,9			38,6	14,2
1990	3,8	8,2	17,8	25,5	31,6	36,2				41,8	13,7
1995	3,4	7,6	18,0	25,8	32,0					42,2	13,8
2000	4,2	10,0	20,8	28,9						45,4	13,2
2005	4,4	9,6	20,5							45,1	13,2
2010	4,1	8,9									

* L'intensité et la durée moyenne ont été calculées en prolongeant les taux observés dans les promotions précédentes aux durées de mariage les plus élevées.

Champ : France métropolitaine.

Sources : Ministère de la Justice et Insee, statistiques de l'état civil.

Tableau A.11. Caractéristiques de la mortalité générale de 1946 à 2018

Année	Espérance de vie (en années)				Taux de mortalité (p. 1 000 nés vivants)		Survivants à 65 ans (p. 1 000 naissances)	
	À la naissance		À 65 ans		Infantile ⁽¹⁾	Néo-natale ⁽²⁾	Hommes	Femmes
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes				
1946	59,9	65,2	12,2	14,3	77,8	nd	574	681
1947	61,2	66,7	12,3	14,5	71,1	nd	589	703
1948	62,7	68,8	12,5	15,0	55,9	nd	599	727
1949	62,2	67,6	11,8	14,0	60,3	nd	595	716
1950	63,4	69,2	12,2	14,6	52,0	26,0	609	736
1951	63,1	68,9	11,8	14,2	50,8	24,0	602	732
1952	64,4	70,2	12,3	14,8	45,2	22,4	623	752
1953	64,3	70,3	11,8	14,4	41,9	22,0	617	753
1954	65,0	71,2	12,4	15,1	40,7	21,6	629	765
1955	65,2	71,5	12,3	15,1	38,6	20,8	631	772
1956	65,2	71,7	12,1	14,9	36,2	20,5	626	776
1957	65,5	72,2	12,2	15,2	33,8	19,5	631	783
1958	66,8	73,2	12,8	15,6	31,4	18,9	660	801
1959	66,8	73,4	12,8	15,7	29,6	18,1	657	801
1960	67,0	73,6	12,6	15,6	27,4	17,6	658	806
1961	67,5	74,4	13,0	16,1	25,7	16,7	664	815
1962	67,0	73,9	12,6	15,7	25,7	16,7	656	811
1963	66,8	73,9	12,4	15,6	25,6	16,6	652	810
1964	67,7	74,8	12,9	16,4	23,4	15,9	667	820
1965	67,5	74,7	12,6	16,2	21,9	15,2	661	820
1966	67,8	75,2	12,9	16,5	21,7	14,9	669	824
1967	67,8	75,2	12,8	16,5	20,7	14,5	668	826
1968	67,8	75,2	12,7	16,4	20,4	14,2	669	827
1969	67,4	75,1	12,5	16,3	19,6	13,7	661	824
1970	68,4	75,9	13,0	16,8	18,2	12,6	682	834
1971	68,3	75,9	13,0	16,8	17,2	12,0	680	836
1972	68,5	76,2	13,1	17,0	16,0	11,2	683	838
1973	68,7	76,3	13,1	17,0	15,4	10,6	688	842
1974	68,9	76,7	13,3	17,2	14,6	9,9	690	847
1975	69,0	76,9	13,2	17,2	13,8	9,2	691	849
1976	69,2	77,2	13,3	17,4	12,5	8,1	693	853
1977	69,7	77,8	13,7	17,9	11,4	7,4	702	860
1978	69,8	78,0	13,7	17,9	10,7	6,7	704	861
1979	70,1	78,3	13,9	18,1	10,0	6,0	707	864
1980	70,2	78,4	14,0	18,2	10,0	5,8	710	866
1981	70,4	78,5	14,0	18,2	9,7	5,5	714	869
1982	70,7	78,9	14,3	18,5	9,5	5,3	718	872
1983	70,7	78,8	14,2	18,4	9,1	5,0	719	872
1984	71,2	79,3	14,5	18,8	8,3	4,7	724	878
1985	71,3	79,4	14,5	18,8	8,3	4,6	727	880

Tableau A.11 (suite). Caractéristiques de la mortalité générale de 1946 à 2018

Année	Espérance de vie (en années)				Taux de mortalité (p. 1 000 nés vivants)		Survivants à 65 ans (p. 1 000 naissances)	
	À la naissance		À 65 ans		Infantile ⁽¹⁾	Néo-natale ⁽²⁾	Hommes	Femmes
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes				
1986	71,5	79,7	14,7	19,0	8,0	4,3	731	882
1987	72,0	80,3	15,0	19,4	7,8	4,1	740	886
1988	72,3	80,5	15,3	19,6	7,8	4,1	744	888
1989	72,5	80,6	15,4	19,7	7,5	3,8	746	889
1990	72,7	81,0	15,6	19,9	7,3	3,6	752	893
1991	72,9	81,2	15,7	20,1	7,3	3,5	754	894
1992	73,2	81,5	15,9	20,4	6,8	3,3	758	896
1993	73,3	81,5	15,9	20,4	6,5	3,1	760	895
1994	73,7	81,9	16,2	20,7	5,9	3,2	766	898
1995	73,9	81,9	16,1	20,6	4,9	2,9	771	900
1996	74,1	82,1	16,1	20,7	4,8	3,0	776	901
1997	74,6	82,3	16,3	20,9	4,7	3,0	784	904
1998	74,8	82,4	16,4	20,9	4,6	2,9	789	905
1999	75,0	82,5	16,5	21,0	4,3	2,7	793	906
2000	75,3	82,8	16,7	21,2	4,4	2,8	797	908
2001	75,5	82,9	16,9	21,4	4,5	2,9	799	908
2002	75,8	83,1	17,1	21,4	4,1	2,7	802	909
2003	75,9	83,0	17,1	21,3	4,0	2,6	804	910
2004	76,7	83,9	17,7	22,2	3,9	2,6	815	913
2005	76,8	83,9	17,7	22,0	3,6	2,3	816	914
2006	77,2	84,2	18,0	22,4	3,6	2,3	820	915
2007	77,4	84,4	18,2	22,5	3,6	2,4	823	917
2008	77,6	84,4	18,3	22,5	3,6	2,4	825	917
2009	77,8	84,5	18,4	22,6	3,7	2,4	826	917
2010	78,0	84,7	18,6	22,7	3,5	2,3	829	918
2011	78,4	85,0	18,9	23,0	3,3	2,2	834	920
2012	78,5	84,8	18,8	22,8	3,3	2,3	836	921
2013	78,8	85,0	19,0	23,0	3,5	2,4	840	922
2014	79,3	85,4	19,4	23,3	3,3	2,3	846	923
2015	79,0	85,1	19,1	23,0	3,5	2,5	844	923
2016 (p)	79,3	85,3	19,3	23,2	3,5	2,5	847	924
2017 (p)	79,4	85,3	19,4	23,2	3,6	2,7	850	923
2018 (p)	79,5	85,4	19,4	23,2	3,6	nd	nd	nd

(p) Données provisoires.

nd : Non disponible.

(1) Décès avant un an pour 1 000 enfants nés vivants.

(2) Décès avant 28 jours pour 1 000 enfants nés vivants.

Champ : France métropolitaine.**Source** : Insee, division Enquêtes et études démographiques.

Tableau A.12. Espérance de vie à la naissance
en Europe en 2017

Pays	Espérance de vie à la naissance (années)		
	Hommes	Femmes	Écart (F-H)
Allemagne	78,7	83,4	4,7
Autriche	79,4	84,0	4,6
Belgique	79,2	83,9	4,7
Bulgarie	71,4	78,4	7,0
Croatie	74,9	81,0	6,1
Danemark	79,2	83,1	3,9
Espagne	80,6	86,1	5,5
Estonie	73,8	82,6	8,8
Finlande	78,9	84,5	5,6
France entière (y compris Mayotte)	79,4	85,2	5,8
Grèce	78,8	83,9	5,1
Hongrie	72,5	79,3	6,8
Irlande	80,4	84,0	3,6
Islande	81,1	84,3	3,2
Italie	80,8	85,2	4,4
Lettonie	69,8	79,7	9,9
Lituanie	70,7	80,5	9,8
Luxembourg	79,9	84,4	4,5
Norvège	81,0	84,3	3,3
Pays-Bas	80,2	83,4	3,2
Pologne	73,9	81,8	7,9
Portugal	78,4	84,6	6,2
République tchèque	76,1	82,0	5,9
Roumanie	71,7	79,1	7,4
Royaume-Uni	79,5	83,1	3,6
Slovaquie	73,8	80,7	6,9
Slovénie	78,2	84,0	5,8
Suède	80,8	84,1	3,3
Suisse	81,6	85,6	4,0

Source: Eurostat (<https://ec.europa.eu/eurostat/data/database>, consultée le 20 juin 2019) sauf France (Insee).

Tableau A.13. Mortalité infantile en Europe, 1980-2017
(taux p. 1 000 nés vivants)

Pays	1980	1985	1990	1995	2000	2005	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Allemagne	12,4	9,1	7,0	5,3	4,4	3,9	3,4	3,6	3,3	3,3	3,2	3,3	3,4	3,3
Autriche	14,3	11,2	7,8	5,4	4,8	4,2	3,9	3,6	3,2	3,1	3,0	3,1	3,1	2,9
Belgique	12,1	9,8	8,0	6,0	4,8	3,7	3,6	3,3	3,8	3,5	3,4	3,3	3,2	3,6
Bulgarie	20,2	15,4	14,8	13,3	13,3	10,4	9,4	8,5	7,8	7,3	7,6	6,6	6,5	6,4
Croatie	nd	nd	nd	nd	7,4	5,7	4,4	4,7	3,6	4,1	5,0	4,1	4,3	4,0
Danemark	8,4	7,9	7,5	5,1	5,3	4,4	3,4	3,5	3,4	3,5	4,0	3,7	3,1	3,8
Espagne	12,3	8,9	7,6	5,5	4,4	3,8	3,2	3,1	3,1	2,7	2,8	2,7	2,7	2,7
Estonie	17,1	14,1	12,3	14,9	8,4	5,4	3,3	2,5	3,6	2,1	2,7	2,5	2,3	2,3
Finlande	7,6	6,3	5,6	3,9	3,8	3,0	2,3	2,4	2,4	1,8	2,2	1,7	1,9	2,0
France entière ⁽¹⁾	nd	nd	nd	5,0	4,5	3,8	3,6	3,5	3,5	3,6	3,6	3,7	3,7	3,9
France métropolitaine ⁽¹⁾	10,0	8,3	7,3	4,9	4,4	3,6	3,5	3,3	3,3	3,5	3,3	3,5	3,5	3,6
Grèce	17,9	14,1	9,7	8,1	5,9	3,8	3,8	3,4	2,9	3,7	3,7	4,0	4,2	3,5
Hongrie	23,2	20,4	14,8	10,7	9,2	6,2	5,3	4,9	4,9	5,0	4,5	4,2	3,9	3,5
Irlande	11,1	8,8	8,2	6,4	6,2	4,0	3,8	3,5	3,5	3,5	3,3	3,4	3,0	3,0
Islande	7,7	5,7	5,9	6,1	3,0	2,3	2,2	0,9	1,1	1,8	2,1	2,2	0,7	2,7
Italie	14,6	10,5	8,2	6,2	4,5	3,8	3,2	3,2	2,9	2,9	2,8	2,9	2,8	2,7
Lettonie	15,3	13,0	13,7	18,8	10,4	7,8	5,7	6,6	6,3	4,4	3,8	4,1	3,7	4,1
Lituanie	14,5	14,2	10,2	12,5	8,6	6,8	4,3	4,2	3,9	3,7	3,9	4,2	4,5	3,0
Luxembourg	11,5	9,0	7,3	5,5	5,1	2,6	3,4	4,3	2,5	3,9	2,8	2,8	3,8	3,2
Norvège	8,1	8,5	6,9	4,0	3,8	3,1	2,8	2,4	2,5	2,4	2,4	2,3	2,2	2,3
Pays-Bas	8,6	8,0	7,1	5,5	5,1	4,9	3,8	3,6	3,7	3,8	3,6	3,3	3,5	3,6
Pologne	25,4	22,1	19,4	13,6	8,1	6,4	5,0	4,7	4,6	4,6	4,2	4,0	4,0	4,0
Portugal	24,2	17,8	11,0	7,5	5,5	3,5	2,5	3,1	3,4	2,9	2,9	2,9	3,2	2,7
République tchèque	16,9	12,5	10,8	7,7	4,1	3,4	2,7	2,7	2,6	2,5	2,4	2,5	2,8	2,7
Roumanie	29,3	25,6	26,9	21,2	18,6	15,0	9,8	9,4	9,0	9,2	8,4	7,6	7,0	6,7
Royaume-Uni	13,9	11,1	7,9	6,2	5,6	5,1	4,2	4,2	4,0	3,9	3,9	3,9	3,8	3,9
Slovaquie	20,9	16,3	12,0	11,0	8,6	7,2	5,7	4,9	5,8	5,5	5,8	5,1	5,4	4,5
Slovénie	15,3	13,0	8,4	5,5	4,9	4,1	2,5	2,9	1,6	2,9	1,8	1,6	2,0	2,1
Suède	6,9	6,8	6,0	4,1	3,4	2,4	2,5	2,1	2,6	2,7	2,2	2,5	2,5	2,4
Suisse	9,0	6,7	6,7	5,0	5,3	4,2	3,8	3,8	3,6	3,9	3,9	3,9	3,6	3,5

Données provisoires en 2017.

nd : Non disponible.

(1) Insee pour la France entière (hors Mayotte jusqu'en 2014) entre 1995 et 2017, et pour la France métropolitaine de 2010 de 2017.

Source : Eurostat, Infant mortality rate (<http://ec.europa.eu/eurostat/data/database>, consulté le 27 juin 2018), sauf (1).

Tableau A.14. Taux comparatif de mortalité (p. 100000) par sexe et groupe de causes de décès^(a)
Hommes

Causes de décès	1980	1985	1990	1995	2000	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
23 groupes de causes																	
Cancer du poumon	63	67	70	70	66	64	63	62	60	60	58	58	56	55	54	54	52
Cancer de l'estomac	20	17	14	12	10	8	8	8	7	7	7	7	7	7	7	6	6
Cancer de l'intestin	31	29	29	28	25	24	23	22	22	22	22	21	21	20	20	20	19
Cancer de la prostate	28	30	32	29	26	23	22	22	21	20	20	19	18	17	16	16	16
Autres tumeurs	176	180	171	160	152	139	136	134	131	129	125	121	119	116	116	115	113
Maladies ischémiques du cœur	117	118	96	85	76	62	58	56	54	51	48	46	45	43	40	41	39
Autres maladies du cœur	130	115	93	90	81	71	69	69	68	66	64	59	58	57	54	55	53
Maladies cérébro-vasculaires	123	103	71	59	47	37	35	34	33	31	30	29	28	27	25	25	25
Autres maladies de l'appareil circulatoire	38	35	29	26	21	16	16	15	15	13	13	11	11	10	10	10	9
Tuberculose sous toutes ses formes	5	3	2	2	2	1	1	1	1	1	1	1	0	1	0	0	0
Sida	0	0	8	13	3	2	2	2	2	1	1	1	1	1	1	1	1
Grippe	2	2	3	1	2	1	0	0	0	0	0	0	1	1	0	1	1
Autres maladies infectieuses et parasitaires	11	12	10	11	12	11	11	11	11	11	11	11	11	10	9	10	9
Autres maladies de l'appareil respiratoire	83	79	71	69	53	47	42	42	42	42	39	39	40	39	36	39	38
Alcoolisme et cirrhose du foie	56	46	35	29	28	24	24	23	23	22	22	21	20	19	18	18	18
Diabète	11	11	9	9	15	14	13	13	13	13	12	12	12	12	11	12	11
Autres troubles mentaux et mal. du système nerveux	28	28	31	30	40	42	41	41	42	42	42	41	43	42	40	44	44
Autres maladies de l'appareil digestif	41	35	29	25	20	19	19	18	18	18	18	16	16	16	15	15	16
Autres maladies	56	50	40	37	36	32	32	31	32	31	31	27	28	28	26	29	28
Accidents de la circulation routière	30	26	26	20	19	13	12	12	11	11	10	9	8	7	7	7	7
Suicides	29	34	30	29	26	25	24	23	23	24	23	23	21	21	19	20	19
Autres morts violentes	63	54	51	44	36	31	31	31	31	31	31	30	30	29	28	31	31
Causes de décès non déclarées ou mal définies	74	70	56	48	46	45	43	44	46	47	55	53	60	59	53	55	55
6 grands groupes de causes																	
Cancers	318	324	317	300	280	258	251	247	241	239	232	226	220	216	213	211	208
Maladies cardiovasculaires	409	371	288	260	225	187	177	173	169	161	156	145	142	137	129	131	127
Maladies infectieuses et parasitaires, et maladies de l'appareil respiratoire	101	97	95	95	72	62	56	56	56	55	52	53	54	51	47	51	49
Autres maladies	193	169	143	131	138	132	129	126	128	126	124	118	120	117	111	118	117
Morts violentes	123	114	106	93	81	69	67	66	66	66	64	63	60	57	55	57	56
Causes de décès non déclarées ou mal définies	74	70	56	48	46	45	43	44	46	47	55	53	60	59	53	55	55
Toutes causes	1217	1145	1005	928	842	753	723	713	705	694	684	657	656	638	608	624	612

Femmes

Causes de décès	1980	1985	1990	1995	2000	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
23 groupes de causes																	
Cancer du poumon	6	7	8	9	10	14	14	15	15	16	16	16	17	17	18	18	18
Cancer de l'estomac	9	7	6	5	4	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	2	2
Cancer de l'intestin	19	18	17	16	15	14	13	13	13	13	12	12	12	12	11	11	12
Cancer du sein	27	28	29	29	27	25	24	24	24	24	23	23	22	22	22	22	22
Cancer de l'utérus	11	10	8	7	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6
Autres tumeurs	76	74	70	69	67	63	62	60	61	60	59	57	56	56	56	57	57
Maladies ischémiques du cœur	51	51	42	35	30	23	22	21	20	19	17	16	16	15	14	14	13
Autres maladies du cœur	93	81	64	61	54	47	45	45	44	42	39	39	39	38	36	37	35
Maladies cérébro-vasculaires	88	74	52	41	33	26	25	23	23	23	22	21	21	20	19	19	18
Autres maladies de l'appareil circulatoire	19	17	14	12	9	7	6	6	6	6	5	5	4	4	4	4	4
Tuberculose sous toutes ses formes	1	1	1	1	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Sida	0	0	1	3	1	1	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Grippe	2	2	2	1	1	1	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1	1
Autres maladies infectieuses et parasitaires	7	7	6	7	8	7	6	6	7	7	7	7	7	6	6	6	5
Autres maladies de l'appareil respiratoire	33	33	31	30	24	21	18	19	19	19	17	18	20	18	17	20	19
Alcoolisme et cirrhose du foie	19	15	12	10	9	8	8	7	7	7	6	7	6	6	5	5	5
Diabète	10	9	8	7	10	9	8	8	8	8	7	7	7	7	6	7	6
Autres troubles mentaux et mal. du système nerveux	22	22	24	24	32	33	33	33	34	34	33	34	36	36	34	36	36
Autres maladies de l'appareil digestif	27	23	18	16	13	12	11	11	11	11	11	10	10	10	9	10	10
Autres maladies	38	34	29	28	27	24	24	23	24	23	23	20	21	21	20	21	21
Accidents de la circulation routière	10	9	9	7	6	4	3	3	3	3	3	2	2	2	2	2	2
Suicides	11	12	10	10	8	8	8	8	8	7	7	7	6	6	6	5	5
Autres morts violentes	36	31	27	23	19	16	16	16	16	15	15	15	15	14	14	15	14
Causes de décès non déclarées ou mal définies	48	44	35	31	28	27	26	26	27	27	31	30	34	34	30	32	31
6 grands groupes de causes																	
Cancers	147	143	138	135	129	124	123	121	123	121	119	118	117	115	116	116	117
Maladies cardiovasculaires	250	223	172	148	126	104	98	95	95	91	86	81	80	77	73	74	71
Maladies infectieuses et parasitaires et maladies de l'appareil respiratoire	43	43	42	41	34	30	26	26	27	27	25	26	28	26	24	27	26
Autres maladies	116	103	91	85	91	85	84	83	84	83	81	77	80	79	75	79	78
Morts violentes	57	53	46	40	34	28	27	26	26	26	25	24	23	23	21	22	22
Causes de décès non déclarées ou mal définies	48	44	35	31	28	27	26	26	27	27	31	30	34	34	30	32	31
Toutes causes	662	609	525	480	442	399	384	377	381	375	367	356	362	353	339	351	345

(a) Taux comparatif calculé à partir des taux de mortalité par groupes quinquennaux d'âges (en années révolues) et de la population standard européenne (selon la structure proposée par l'OMS). Grâce à une nouvelle exploitation des données Inserm, la définition des groupes d'âges est désormais la même pour toutes les années. Le contenu de chaque groupe de causes de décès est précisé dans le tableau 15 page suivante (rubriques de la CIM 9 de 1980 à 1999 et de la CIM 10 à partir de 2000).

Champ : France métropolitaine.

Source : Calculés par F. Mieslé jusqu'en 2013 et par les auteurs-e-s depuis 2014 à partir des données CépiDc-Inserm.

Tableau A.15. Groupes de causes de décès et rubriques correspondantes de la Classification internationale des maladies (9^e et 10^e révisions)

	CIM 9	CIM 10
Tumeurs		
Cancer du poumon	140 à 239	C00 à D48
Cancer de l'estomac	162	C33 à C34
Cancer de l'intestin	151	C16
Cancer du sein	152 à 154	C18 à C21
Cancer de l'utérus	174, 175	C50
Cancer de la prostate	179 à 180; 182	C53 à C55
Autres tumeurs	185	C61
	140 à 150; 155 à 161; 163 à 173; 181; 183 à 184; 186 à 239	C00 à C15; C17; C22 à C32; C37 à C49; C51; C52; C56 à C60; C62 à D48
	390 à 459	100 à 199
	410 à 414	120 à 125
	390 à 405; 415 à 429	100 à I15; I26 à I51
	430 à 438	160 à 169
	440 à 459	170 à 199
Maladies cardiovasculaires		
Maladies ischémiques du cœur		
Autres maladies du cœur		
Maladies cérébrovasculaires		
Autres maladies de l'appareil circulatoire		
Maladies infectieuses et parasitaires et mal. de l'app. respiratoire		
Tuberculose toutes formes	000 à 139; 460 à 519	A00 à B99; J00 à J98
Sida	010 à 018	A15 à A19; B90
Grippe	042 à 044	B20 à B24
Autres maladies infectieuses et parasitaires du chapitre 1 de la CIM	487	J10 à J11
Autres maladies de l'appareil respiratoire	001 à 009; 020 à 041; 045 à 139	A00 à A09; A20 à B19; B25 à B89; B91 à B99
	460 à 586; 490 à 519	J00 à J06; J12 à J98
Autres maladies		
Alcoolisme et cirrhose du foie	240 à 389; 520 à 779	D50 à D89; E00 à H95; K00 à Q99
Diabète	291; 303; 305.0; 571.0 à 3.1,5	F10; K70; K73 à K74
Autres troubles mentaux et maladies du système nerveux	250	E10 à E14
Autres maladies de l'appareil digestif	290; 292 à 302; 304; 305.1 à 389	F00 à F09; F11 à H95
Autres maladies	520 à 570; 571.4; 571.6 à 579	K00 à K67; K71; K72; K75 à K93
Morts violentes	240 à 246; 251 à 289; 580 à 779	D50 à D89; E00 à E07; E15 à E89; L00 à Q99
Accidents de la circulation routière	800 à 999	V01 à Y89
Suicides	810 à 819; 826 à 829	V01 à V99
Autres morts violentes	950 à 959	X60 à X84
Causes de décès non déclarées ou mal définies	800 à 807; 820 à 825; 830 à 949; 960 à 999	W00 à X59; X85 à Y89
	780 à 799	R00 à R99
Toutes causes	001 à 999	A00 à R99; V01 à Y89



RÉFÉRENCES

- AIKEN A., GOMPERS R., TRUSSELL J., 2016, Experiences and characteristics of women seeking and completing at-home medical termination of pregnancy through online telemedicine in Ireland and Northern Ireland: a population-based analysis., *BJOG*, 124(8), p. 1208-1215.
- AVDEEV A., EREMENKO T., FESTY P., GAYMU J., LE BOUTILLEC N., SPRINGER S., 2011, Populations et tendances démographiques des pays européens (1980-2010), *Population*, 66(1), p. 9-133.
- AYERBE A., BRETON D., 2015, Fécondité et famille, *L'Europe en formation*, 377(3), p. 10-29.
- BAILLY E., RAULT W., 2013, Les pacés en couple hétérosexuel sont-ils différents des mariés?, *Population et sociétés*, n° 497.
- BEAUJOUAN E., SOBOTKA T., 2019, Les maternités tardives : de plus en plus fréquentes dans les pays développés, *Population et sociétés*, n° 562.
- BEAUJOUAN E., SOBOTKA T., BRZOWSKA Z., 2017, La proportion de femmes sans enfant a-t-elle atteint un pic en Europe?, *Population et sociétés*, n° 540.
- BELLAMY V., 2015, En 2014, 818 565 bébés sont nés en France. Un nouveau-né sur dix porte le nom de ses deux parents, *Insee Focus*, n° 33.
- BRETON D., PRIOUX F., 2005, Deux ou trois enfants : Influence de la politique familiale et de quelques facteurs sociodémographiques, *Population*, 60(4), p. 489-522.
- BRETON D., PRIOUX F., 2009, The one-child family: France in the European context, *Demographic research*, 20(27), p. 657-692.
- BRETON D., MAZUY M., BARBIERI M., D'ALBIS H., 2017, L'évolution démographique récente de la France : de forts contrastes départementaux, *Population*, 72(4), p. 583-652.
- BRETON D., BARBIERI M., D'ALBIS H., MAZUY M., 2018, L'évolution démographique récente de la France. Naissances, décès, unions et migrations : à chacun sa saison, *Population*, 73(4), p. 623-692.
- BRUTEL C., 2014, Les immigrés récemment arrivés en France. Une immigration de plus en plus européenne, *Insee première*, n° 1524.
- BRUTEL C., 2015, L'analyse des flux migratoires entre la France et l'étranger entre 2006 et 2013. Un accroissement des mobilités, *Insee analyses*, n° 22.
- CALOT G., 1984, Une notion intéressante : l'effectif moyen des générations soumises au risque. I. Présentation méthodologique, *Population*, 39(6), p. 947-976.
- COMMISSION IVG, 2016, IVG : état des lieux et perspectives d'évolution du système d'information, Ministère des Affaires sociales et de la santé.
- CONSEIL DE L'EUROPE, 2017, Women's sexual and reproductive health and rights in Europe, Issue paper published by the Council of Europe Commissioner for Human Rights, 78 p.
<https://www.coe.int/en/web/commissioner/women-s-sexual-and-reproductive-rights-in-europe>

- CORTINA C., LAPLANTE B., FOSTIK A., CASTRO MARTÍN T., 2013, Same-sex marriages and partnerships in two pioneer countries, Canada and Spain, XXVII IUSSP International Population Conference, Busan.
- D'ALBIS H., BOUBTANE E., 2015, Caractérisation des flux migratoires en France à partir des statistiques de délivrance de titres de séjour (1998-2013), *Population*, 70(3), p. 487-524.
- D'ALBIS H., BOUBTANE E., 2018a, L'admission au séjour des demandeurs d'asile en France depuis 2000, *Population et sociétés*, n° 552.
- D'ALBIS H., BOUBTANE E., 2018b, Une cartographie de l'immigration en France métropolitaine depuis l'an 2000, *Hommes et migrations*, n° 1323, p. 16-21.
- DAVIE E., NIEL X., 2012, Mesurer et étudier la fécondité selon le rang de naissance : élaborer une statistique de nombre de naissances et d'âge à l'accouchement par rang, Insee, Document de travail F1205.
- DESPLANQUES G., 2008, Avantages et incertitudes des enquêtes annuelles de recensement en France, *Population*, 63(3), p. 477-502.
- FESTY P., 1995, L'évolution démographique récente, *Population*, 50(3), p. 723-744.
- FIHEL A., OKÓLSKI M., 2019, Diminution de la population dans les pays anciennement communistes de l'Union européenne, *Population et sociétés*, n° 567.
- FREJKA T., 2008, Overview Chapter 2: Parity distribution and completed family size in Europe: Incipient decline of the two-child family model?, *Demographic Research*, 19(4), p. 47-72.
- GÓIS P., MARQUES J.-C., 2018, Retrato de um Portugal migrante: a evolução da emigração, da imigração e do seu estudo nos últimos 40 anos, e-cadernos CES e-cadernos, 29, p. 125-152, [Online],
- GUILLAUME A., ROSSIER C., 2018, L'avortement dans le monde. État des lieux des législations, mesures, tendances et conséquences, *Population*, 73(2), p. 225-322.
- HÉRAN F., PISON G., 2007, Deux enfants par femme dans la France de 2006 : la faute aux immigrées ?, *Population et sociétés*, n° 432.
- MARTEAU B., 2019, La séparation chez les couples corésidents de même sexe et de sexe différent, *Population*, 74(4), p.
- MAZUY M., BARBIERI M., D'ALBIS H., 2013, L'évolution démographique récente en France : la fécondité est stable, *Population*, 68(3), p. 385-432.
- MAZUY M., TOULEMON L., BARIL E., 2015, Un recours moindre à l'IVG, mais plus souvent répété, *Population et sociétés*, n° 518.
- MESLÉ F., 2006, Progrès récents de l'espérance de vie en France. Les hommes comblent une partie de leur retard, *Population*, 61(4), p. 437-462.
- OMS, 2012, Safe abortion: Technical and policy guidance for health systems, Second edition.
https://www.who.int/reproductivehealth/publications/unsafe_abortion/9789241548434/en/
- OUELLETTE N., BARBIERI M., WILMOTH J.R., 2014, Period-based mortality change: Turning points in trends since 1950, *Population and Development Review*, 40(1), p. 77-106.
- PAPON S., 2018, La mortalité infantile est stable depuis dix ans après des décennies de baisse, *Insee focus*, n° 117.
- PAPON S., BEAUMEL C., 2019, Bilan démographique 2018. La fécondité baisse depuis quatre ans, *Insee première*, n° 1730.
- PISON G., 2012, France-Allemagne : histoire d'un chassé-croisé démographique, *Population et sociétés*, n° 487.
- PISON G., 2018, 1968-2018 : quatre surprises démographiques en France depuis cinquante ans, *Population et sociétés*, n° 553.

- PISON G., TOULEMON L., 2016, Le nombre de décès va augmenter en France dans les prochaines années, *Population et sociétés*, n° 531.
- PRIOUX F., 2006a, L'évolution démographique récente en France, *Population*, 61(4), p. 393-436.
- PRIOUX F., 2006b, Vivre en couple, se marier, se séparer : contrastes européens, *Population et sociétés*, n° 422.
- PRIOUX F., BARBIERI M., 2012, L'évolution démographique récente en France : une mortalité relativement faible aux grands âges », *Population*, 67(4), p. 597-656.
- RAHIB D., LE GUEN M., LYDIÉ N., 2017, Baromètre santé 2016. Contraception. Quatre ans après la crise de la pilule, les évolutions se poursuivent, Saint-Maurice, Santé publique France.
- RAULT W., RÉGNIER-LOILIER A., 2015, La première vie en couple : évolutions récentes, *Population et sociétés*, n° 521.
- RAULT W., RÉGNIER-LOILIER A., 2019, Étudier les parcours individuels et conjugaux en France. Enjeux scientifiques et choix méthodologiques de l'enquête Epic, *Population, D'un couple à l'autre*, Numéro spécial, 74(1-2), p. 11-40.
- ROBERT-BOBÉE I., VOLANT S., 2018, Baisse récente de la fécondité en France : tous les âges et tous les niveaux de vie sont concernés, *Insee focus*, n° 136.
- ROSSIER C., 2014, L'avortement non sécurisé reste fréquent dans le monde, mais il est moins souvent fatal, *Population et sociétés*, n° 513.
- ROSSIER C., PIRUS C., 2007, Évolution du nombre d'interruptions de grossesse en France entre 1976 et 2002, *Population*, 62(1), p. 57-90
- SARDON J.-P., 1992, La primo-nuptialité féminine en Europe : éléments pour une typologie, *Population*, 47(4), p. 855-891.
- SARDON J.-P., 2006, Évolution démographique récente des pays développés, *Population*, 61(3), p. 227-300.
- SAUVY A., LEDERMANN S., 1946, La guerre biologique (1933-1945) : population de l'Allemagne et des pays voisins », *Population*, 1(3), p. 471-488.
- SEDGH G., BEARAK J., SINGH S. ET AL., 2016, Abortion incidence between 1990 and 2014: Global, regional, and subregional levels and trends, *The Lancet*, 388(10041), p. 258-267.
- SHELDON S., 2016, How can a state control swallowing? The home use of abortion pills in Ireland, *Reproductive Health Matters*, 24(48), p. 90-101.
- SMALLWOOD S., DE BROE S., 2009, Sex ratio patterns in population estimates, *Population Trends*, 137(1), p. 41-50.
- SOBOTKA T., TOULEMON L., 2008, Overview Chapter 4: Changing family and partnership behavior: Common trends and persistent diversity across Europe, *Demographic Research*, 19(6), p. 85-138.
- TOULEMON L., 2017, Undercount of young children and young adults in the new French census, *Statistical Journal of the IAOS*, 33, p. 311-316.
- TOULEMON L., PAILHÉ A., ROSSIER C., 2008, France: High and stable fertility, *Demographic Research*, 19(16), p. 503-556
- VILAIN A., 2018, 216 700 interruptions volontaires de grossesse en 2017, Drees, *Études et résultats*, n° 1081.
- VILAIN A., 2019, 224 300 interruptions volontaires de grossesse en 2018, Drees, *Études et résultats*, n° 1125.
- VOLANT S., PISON G., HÉRAN F., 2019, La France a la plus forte fécondité d'Europe. Est-ce dû aux immigrées ?, *Population et sociétés*, n° 568.

- WIİK K.A., SEIERSTAD A., NOACK T., 2014, Divorce in Norwegian same-sex marriages and registered partnerships: The role of children, *Journal of Marriage and Family*, 76(5), p. 919-929.
- WILKINS E., WILSON L., WICKRAMASINGHE K., BHATNAGAR P., LEAL J., LUENGO-FERNANDEZ R., BURNS R., RAYNER M., TOWNSEND N., 2017, *European Cardiovascular Disease Statistics 2017*, European Heart Network, Brussels.
- WISSER O., VAUPEL J. W., 2014, The sex differential in mortality: A historical comparison of the adult-age pattern of the ratio and the difference, MPIDR Working Paper WP-2014-005.
- ZEMAN K., BEAUJOUAN E., BRZOZOWSKA Z., SOBOTKA T., 2018, Cohort fertility decline in low fertility countries: Decomposition using parity progression ratios, *Demographic Research*, 38(25), p. 651-690.

**Didier BRETON, Nicolas BELLIOU, Magali BARBIERI, Hippolyte d'ALBIS, Magali MAZUY •
L'ÉVOLUTION DÉMOGRAPHIQUE RÉCENTE DE LA FRANCE : UNE SINGULARITÉ EN EUROPE ?**

Le 1^{er} janvier 2019, la France comptait tout juste 67 millions d'habitants (66,99) soit 13,1 % de la population de l'Union européenne des 28. L'année 2018 se caractérise par le faible nombre de naissances (759 000) et un nombre de décès qui dépasse 600 000 pour la première fois depuis l'après-guerre (614 000). Le flux d'entrées d'étrangers soumis à l'obligation d'un titre de séjour est en augmentation (237 742 personnes, + 9 % par rapport à 2016). Ce flux se masculinise du fait de la part croissante des personnes en provenance d'Afrique et d'Asie. La France se caractérise par un taux d'immigration parmi les plus faibles d'Europe. Avec un indice conjoncturel de fécondité de 1,87 enfant par femme, la France reste le pays le plus fécond d'Europe. Toutefois la baisse observée depuis 4 ans interroge et il est encore difficile de savoir si elle est conjoncturelle ou le signe d'une diminution plus durable. L'indice conjoncturel d'IVG est pour sa part de 0,56 par femme en 2018. Petit à petit, le nombre de pacs rejoint le nombre de mariages (4 pacs pour 5 mariages). Les unions entre personnes de même sexe représentent une part stable en 2017 (3,1 % des mariages et 3,8 % des pacs). Enfin, l'espérance de vie augmente encore mais à un rythme ralenti. Elle est la plus élevée d'Europe pour les femmes, ce qui n'est pas le cas pour les hommes (9^e). Si la France se démarque par une prévalence faible des décès par maladie cardiovasculaire, la situation est nettement moins favorable pour la mortalité aux âges jeunes et notamment très jeunes (mortalité infantile).

